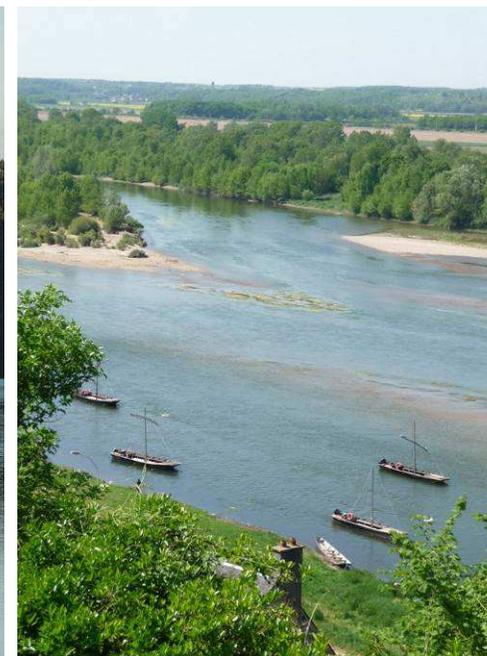


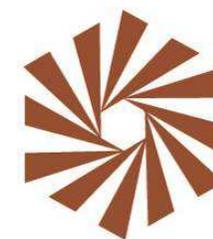
Communes de Chaumont-sur-Loire, Onzain, Veuves, Monteaux, Mesland et Rilly-sur-Loire

Projet de classement au titre des sites

CHAUMONT-SUR-LOIRE ET LE VAL D'ONZAIN



Rapport de présentation



Rédaction : Béatrice Fauny, Paysagiste DPLG - Clotilde. Liot, Paysagiste DPLG - DREAL Centre/SBLAD/MPPVL –2015

Etudes préalables, recherches documentaires, contributions : B. Fauny, Paysagiste DPLG - C. Liot, Paysagiste DPLG – DREAL Centre, Emmanuel Van Hille – DDT41 Philippe Milhomme – STAP 41, Jacques De Vannoise.

Cartographie : B. Fauny, Paysagiste DPLG - C. Liot, Paysagiste DPLG

Crédits photographiques : Alexandre Petzold, Photographe-Paysagiste - Béatrice Fauny, Paysagiste DPLG - Clotilde Liot, Paysagiste DPLG, sauf mentions particulières.

Photo de couverture : Le château de Chaumont et ses reflets sur la Loire (A.Petzold, Photographe - 2012) et La Loire vue du Château (B. Fauny, Paysagiste DPLG - 2012)

SOMMAIRE

1-	LE CONTEXTE DU PROJET DE CLASSEMENT	P 4
	1.1- La politique des sites	p 4
	1.2- Les biens du Patrimoine Mondial : la stratégie pour le Val de Loire Patrimoine Mondial	p 5
2-	UN SITE EXCEPTIONNEL, REPRÉSENTATIF DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DU VAL DE LOIRE	P 9
	2.1- Localisation	p 9
	2.2- Etude paysagère	p 11
	2.2.1 Histoire du château de Chaumont	p 11
	2.2.2 Un paysage ligérien caractéristique	p 15
	2.2.3 Les éléments paysagers structurants	p 19
	2.2.4 Des vues emblématiques	p 48
	2.3- Eléments de la VUE du site	p 60
	2.4- Les critères de classement du site de Chaumont-sur-Loire et le Val d'Onzain	p 62
3-	LES PROTECTIONS EXISTANTES	P 65
4-	LE PÉRIMÈTRE PROPOSÉ	P 71
	4.1- Justification de la protection	p 71
	4.2- Principes de délimitation du site	p 73
	4.3- Surfaces	p 75
5-	LES ORIENTATIONS DE GESTION	P 77
	5.1- Dynamiques d'évolution	p 77
	5.2- Orientations de gestion	p 79
	ANNEXES	
	Bibliographie et liste des personnes consultées	p 96
	Liste récapitulative des documents cartographiques	p 97
	Cartographie chronologique	p 98

1- LE CONTEXTE DU PROJET DE CLASSEMENT

1.1- UN PROJET DE CLASSEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS REMARQUABLES

– la réglementation

Le classement de site est une protection réglementaire mise en œuvre au titre de la loi du 21 avril 1906, complétée par la loi du 2 mai 1930, et désormais codifiées au code de l'environnement.

Elle concerne des sites et monuments naturels dont la « *conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général* » (articles L.341-1 du code de l'environnement).

Ces sites constituent des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national. L'objectif de cette mesure est de conserver la qualité et l'intégrité du site, en le préservant de toutes atteintes graves.

Comme pour les monuments historiques, dont le principe est identique, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement. Ces protections n'entraînent pas d'expropriation mais une servitude sur le bien protégé.

En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux est soumise à autorisation spéciale, délivrée selon la nature des travaux soit par le ministre des sites soit par le préfet de département.

En site inscrit, les travaux entrepris font l'objet d'une obligation de déclaration préalable et sont soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

La nature des sites protégés a évolué avec le temps. Initialement, ce sont des éléments remarquables, isolés et menacés de dégradation qui sont principalement classés (source, fontaine, tumulus ...). Puis les protections ont porté sur de plus vastes étendues (massifs, forêts, vallées, caps, îles ...), pouvant couvrir plusieurs milliers voire dizaines de milliers d'hectares, comme l'île de Ré ou le Marais Poitevin.

Sont également protégés, au titre de l'histoire, les lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés.

– la procédure

Dans la pratique, le lancement d'une procédure de classement comprend en premier lieu la réalisation d'une étude paysagère préalable. Elle a pour objectif d'identifier les enjeux paysagers, de justifier l'intérêt remarquable du site et la mesure de protection envisagée, et enfin de définir et proposer un périmètre délimitant le site proposé au classement ainsi que les orientations de gestion assurant la préservation et la valorisation du site.

Ce travail préalable, confié à un bureau d'étude (généralement une agence de paysagiste) et piloté par les services de l'État (DREAL, STAP), est effectué en concertation avec les collectivités et les différents acteurs du territoire concerné. Des rencontres puis des réunions d'information et de concertation avec les représentants des collectivités concernées sont prévues dans le cadre de la prestation demandée, tout au long du déroulement de la procédure qui dure de 3 à 5 ans en moyenne.

Une fois le projet de périmètre proposé, une première saisine de l'Inspection Générale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) est demandée, donnant lieu à la rédaction d'un rapport statuant sur le principe du classement et évaluant le périmètre proposé. Enfin, la procédure prévoit la présentation, plusieurs si nécessaire, en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, ainsi que la réalisation d'une enquête publique.

Les dispositions applicables en site classé prennent effet à compter de la date de publication du texte prononçant le classement (décret en conseil d'État ou arrêté ministériel).

– la part du territoire concerné

Le territoire national compte aujourd'hui près de 2 700 sites classés pour un total de 900 000 hectares, et 4 800 sites inscrits pour une superficie d'environ 1 600 000 ha. Au total, ces deux protections représentent plus de 4 % du territoire national.

En région Centre, on dénombre 194 sites inscrits pour une superficie de 22 400 ha, et 101 sites classés pour une superficie totale de 13 100 ha. Parmi ces derniers, 8 109 ha de sites inscrits et 6 235 ha de sites classés sont inclus dans le périmètre du Val de Loire Patrimoine Mondial en région Centre.

Le programme de classement de sites, proposé pour le Val de Loire Patrimoine Mondial, ajouterait près de 15 000 ha de sites classés, dont 11 000 ha dans le périmètre.

1.2- LA STRATÉGIE POUR LE VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL

Le Val de Loire, de Chalonnes (Maine-et-Loire) jusqu'à Sully-sur-Loire (Loiret), a été inscrit le 30 novembre 2000 sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO, au titre des paysages culturels.

La France, signataire de la Convention du Patrimoine Mondial, s'est engagée à préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), qui a justifié l'inscription de ce site. Un plan de gestion, couvrant l'ensemble des quatre départements concernés par le périmètre inscrit, a été élaboré en concertation avec les collectivités territoriales et arrêté le 15 novembre 2012 par le préfet de la région Centre, coordonnateur du site.

Au titre des actions de l'État, le plan de gestion comprend un volet majeur, le programme visant à préserver les espaces les plus remarquables et les plus emblématiques, au regard des critères ayant présidé à l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité.

Cette démarche prolonge la politique adoptée dans le Maine-et-Loire, suite au diagnostic et au rapport réalisé en 2005 lors d'une Inspection Générale (rapport Francis Lévy), en l'étendant à l'ensemble du bien inscrit, sur les trois départements de la région Centre.

Elle reprend les principes, à savoir l'identification et le recensement des espaces les plus remarquables puis leur protection par la mise en place conjuguée d'outils complémentaires, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) pour les parties les plus urbanisées (villages et ensembles urbains remarquables), et les sites classés (loi du 2 mai 1930) pour les espaces à dominante naturelle.

– les espaces les plus emblématiques de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire Patrimoine Mondial

La Valeur Universelle Exceptionnelle traduit le caractère remarquable et la singularité du Val de Loire. Elle regroupe les éléments constitutifs les plus marquants et typiques de son identité.

Le Val de Loire est un paysage culturel façonné par des siècles d'interaction entre le fleuve, les terres qu'il irrigue, et les populations qui s'y sont établies tout au long de

l'histoire. La conjonction d'événements particulièrement favorables ont alors pu accélérer cette maturation et lui faire atteindre l'excellence.

La Loire a orienté la configuration tant des paysages ruraux, dans l'organisation du sol et les types de culture (maraîchage, vergers, vigne), que des paysages urbains, organisés à partir et selon le fleuve, à l'origine d'un modèle urbain dit ligérien. Les établissements humains, fermes isolées, bourgs et villes, traduisent à la fois les caractéristiques physiques des différentes parties de la vallée et leur évolution historique. L'architecture en tuffeau et en ardoise, l'habitat troglodytique, la trame urbaine, en portent témoignage.

Sur le périmètre inscrit, les rives de la Loire sont ponctuées tous les quelques kilomètres par des villages, des bourgs et des villes, notamment Sully, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Saumur et Angers.

L'histoire politique et sociale de la France et de l'Europe occidentale au Moyen Âge ainsi qu'à la Renaissance, y est illustrée par les très nombreux édifices qui en ponctuent le cours et en ont fait la célébrité : les abbayes bénédictines de Saint-Benoit-sur-Loire et Fontevraud, les églises ogivales de Blois et Candes-Saint-Martin, les châteaux, parfois oppida gallo-romain, souvent forteresses médiévales, transformées ensuite à la Renaissance en demeures d'agrément, dotées de jardins et ouvertes sur le paysage (Amboise, Blois, Chambord, Azay-le-Rideau, Villandry).

Ancrage du royaume capétien pour une part de son territoire, le Val de Loire est longtemps une succession de frontières féodales fortement défendues où les féaux du roi de France n'ont de cesse de se disputer leurs possessions, voire celles de leur suzerain. À l'issue de la guerre de Cent ans, la paix et la prospérité revenues, le pouvoir royal qui s'est consolidé et affirmé, s'installe dans le Val de Loire jusqu'à la fin du XVI^{ème} siècle. Ce territoire connaîtra dès lors un important développement économique et politique et constituera une aire culturelle majeure de rencontres et d'influences entre la Méditerranée italienne, la France et les Flandres, participant au développement de l'architecture, de l'art des jardins et à l'émergence de l'intérêt pour le paysage.

La prospérité économique persistera, en particulier grâce au trafic commercial sur Loire, « artère du royaume » aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Le fleuve a été un axe majeur de communication et de commerce depuis la période gallo-romaine jusqu'au XIX^{ème} siècle, favorisant ainsi le développement économique de la vallée et de ses villes. Un patrimoine considérable, les très nombreux ouvrages destinés à la navigation et pour

protéger hommes et terres contre les inondations, le long de son parcours, en témoignent (ports, cales, quais, duits, levées).

La singularité de ce fleuve fantasque au débit changeant, alternant brutalement pleines eaux roulant bord à bord et entrelacs de bras sinueux entre les bancs de sable, la qualité spécifique de la lumière due à la nébulosité, le patrimoine monumental exceptionnel, et un aménagement du territoire à l'échelle de l'homme, ont fait de ce fleuve et de son val une source constante d'inspiration, pour les peintres (Delacroix, Turner, Debré) et les écrivains (Ronsard, Rabelais, Balzac, Maurice Genevoix).

La fin du commerce de Loire, le développement d'un urbanisme moins précautionneux, la perte de vitesse de l'élevage et de l'agriculture d'une manière générale et le déplacement des centres économiques ont progressivement conduit à menacer ce patrimoine remarquable.

L'identité du territoire est ainsi progressivement attaquée par les processus de banalisation à l'œuvre tant en matière d'urbanisation que d'agriculture. Par ailleurs, le paysage autrefois ouvert, particulièrement à proximité du fleuve se ferme insidieusement, supprimant des vues emblématiques sur le fleuve ou sur des éléments patrimoniaux.

– 20 sites à classer

20 espaces emblématiques du Val de Loire ont été recensés sur la base de ces éléments constituant la Valeur Universelle Exceptionnelle :

– pour le département d'Indre-et-Loire (9) : « la confluence de la Loire et de la Vienne à Candes-Saint-Martin », « les abords du château de Rigny-Ussé », « la Rabelaisie et la guerre piccrocholine », « la Loire à Bréhémont », « la Loire à La-Chapelle-aux-Naux », « le vallon de la Chatonnière et l'éperon de Marnay », « la Loire à Luynes », « la propriété Olivier Debré à Vernou-sur-Brenne », « la Loire à Amboise » ;

– pour le Loir-et-Cher (3) : « Chaumont-sur-Loire et le val d'Onzain », « la Loire à Blois », « Ménars et le val amont de Blois » ;

– pour le Loiret (8) : « la Loire à Beaugency », « la Loire à Meung-sur-Loire », « les vergers de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin », « la Loire à Orléans », « la Loire à Châteauneuf-sur-Loire », « la Loire à Jargeau », « l'abbaye et les méandres de Saint-Benoit-sur-Loire », « la Loire à Sully-sur-Loire ».

Les périmètres à classer comprennent pour la plupart un tronçon de Loire et une partie du lit majeur contigu, composé d'espaces naturels ou agricoles, souvent en zone inondable. Pour simplifier les périmètres ou en raison de leur caractère patrimonial marqué, quelques bâtiments, hameaux, voire très exceptionnellement parties de villages, pourraient être englobés. Seules 4 entités s'écartent de ce schéma : « la Rabelaisie et la guerre piccrocholine », « le vallon de la Chatonnière et l'éperon de Marnay », « la propriété Olivier Debré » et « les vergers de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ».

Quatre espaces emblématiques figurent sur la liste indicative de la circulaire de 2006 relative aux sites restant à classer (Chaumont sur Loire, Ménars, quais de la Loire à Orléans et Saint-Benoît-sur-Loire). On notera que les abords de l'abbaye de Bourgueil (37) ont été fortement dégradés par le développement de l'urbanisme et n'offrent plus les caractéristiques d'un site susceptible de classement.

7 autres espaces sont des extensions de sites classés existants : Rigny – Ussé (37), Amboise (37), Beaugency (45), Meung-sur-Loire (45), Jargeau/Saint-Denis-de-l'Hôtel (45), Châteauneuf-sur-Loire (45), Sully-sur-Loire (45). Ces extensions visent à ce que les sites comprennent un tronçon de Loire (domaine public fluvial) et une partie du lit majeur, pour préserver les vues d'une rive à l'autre.

– des classements majoritairement basés sur le critère du pittoresque

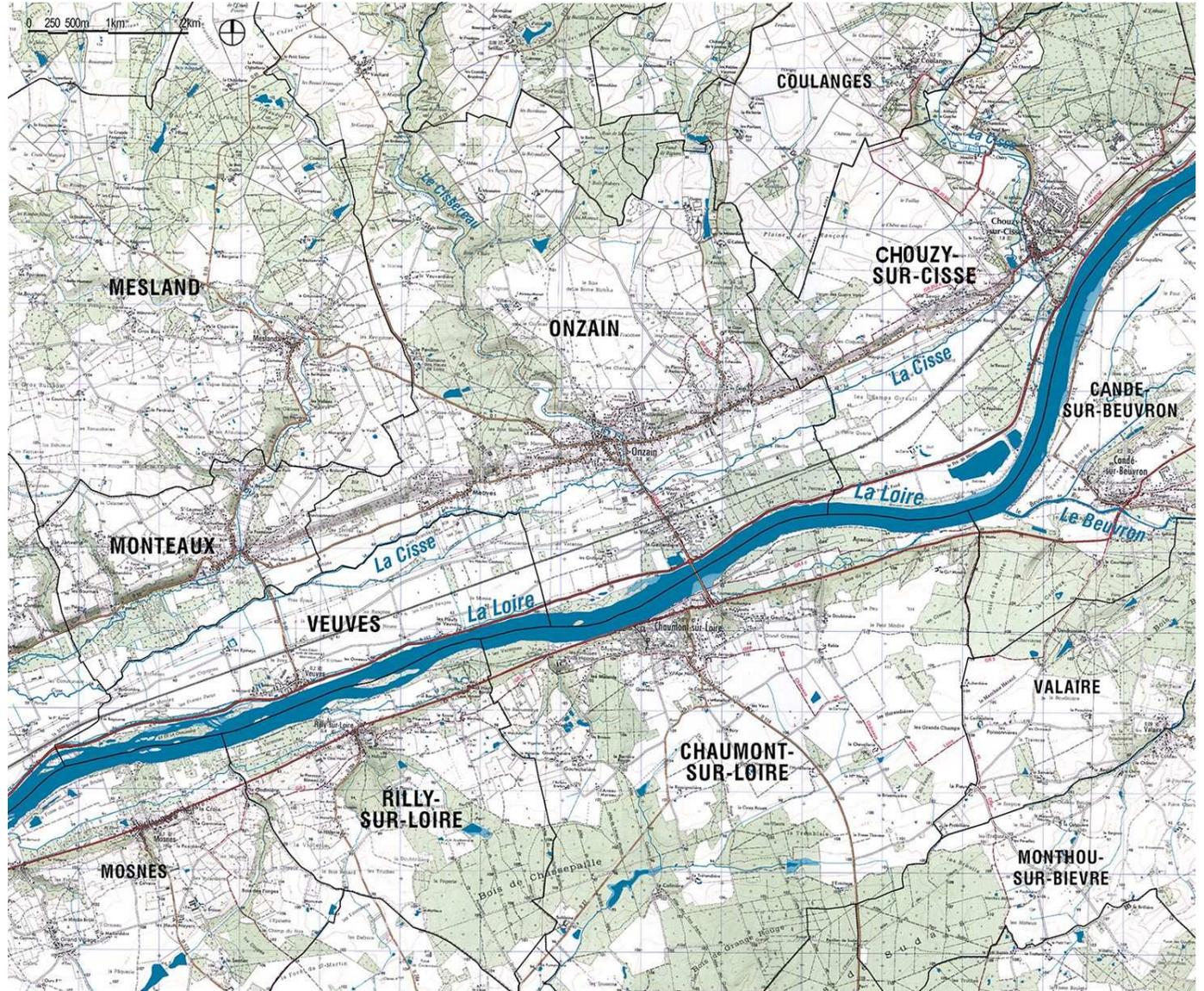
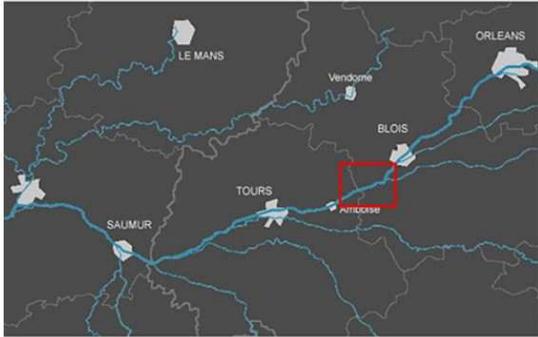
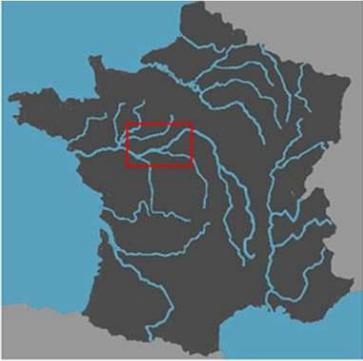
Les sites à classer relèvent majoritairement du critère pittoresque, basé sur les vastes compositions paysagères, typiques du Val de Loire, organisées autour du fleuve, de ses rives, bordées des fronts bâtis de villes et bourgs historiques ou patrimoniaux et dominées par des édifices monumentaux. Nombre de vues et perspectives sur la Loire, à travers la Loire ou vers des éléments patrimoniaux ainsi que des panoramas profitant des hauts de coteaux identitaires du val, permettent d'en apprécier le caractère exceptionnel.

D'une manière générale c'est bien le caractère pittoresque du Val de Loire et notamment de ses principaux châteaux qui attire les touristes depuis le XIX^{ème} siècle. L'inscription sur la liste du Patrimoine mondial s'appuie sur cette caractéristique tout en mettant en lumière la richesse patrimoniale du continuum territorial de Chalonnes à Sully, dont les monuments emblématiques sont une expression.

Le critère historique, peut être appelé en complément sur certains des sites contenant des hauts-lieux de l'histoire nationale, dont les monuments, dominant le val et la Loire, constituent le témoin et le symbole. Il en est ainsi des lieux frontière où se sont affrontés les vassaux du roi de France avant la guerre de cent ans et les rois de France et d'Angleterre pendant cette dernière. De même pour l'expansion de la religion chrétienne à partir des actions évangélisatrices de Saint Martin (Candes notamment) et de l'abbaye de Fleury à Saint-Benoit-sur-Loire.

Le critère légendaire pourrait être appelé pour le site de Candes au titre de la remontée du fleuve par la dépouille de Saint Martin de Tours à Candes, à l'origine de la fameuse expression de « l'été de la Saint Martin ».

Enfin, 2 sites relèvent du critère artistique. Il s'agit de la propriété de l'artiste peintre Olivier Debré à Vernou sur Brenne et du site de la Rabelaisie, territoire proche de la demeure de Rabelais et théâtre de la guerre picrocholine relatée dans son Gargantua.



2- UN SITE EXCEPTIONNEL, REPRÉSENTATIF DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DU VAL DE LOIRE

2.1- Localisation

Situation et accessibilité

L'aire d'étude est située en Région Centre, dans le département du Loir-et-Cher (41), en limite de l'Indre-et-Loire (37). Elle concerne les communes de Chaumont-sur-Loire (1 61 habitants), Onzain (3 610 habitants), Veuves (239 habitants), Monteaux (812 habitants), Mesland (570 habitants) et Rilly-sur-Loire (468 habitants).

Depuis le 1^{er} janvier 2012 l'ensemble de ces communes font partie de la Communauté d'Agglomération de Blois-Agglomération, qui regroupe 48 communes.

Accessibilité

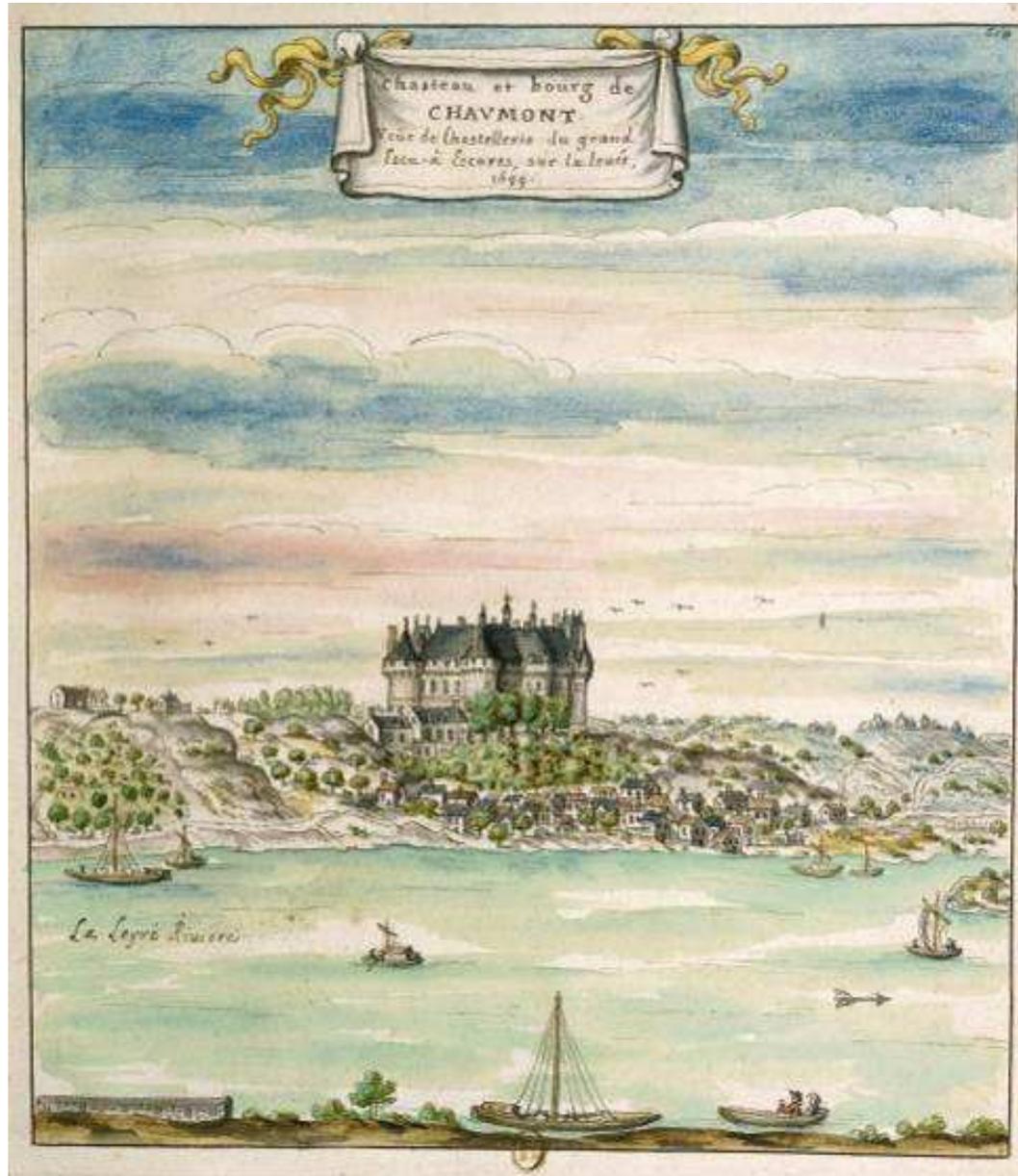
Cette séquence de la vallée de la Loire constitue un axe de circulation important et concentre plusieurs axes de transports majeurs :

- La RD952 (au Nord) et la RD751 (au Sud) longent la Loire de part et d'autre, prenant place sur les levées de terre qui « cadrent » et limitent les débordements du fleuve.
- La RD58 accompagne le bas du coteau Nord et les rives de la Cisse ; elle dessert l'ensemble des villages qui s'étirent le long du coteau et dans les petits vallons qui le ponctue, notamment Onzain, Monteaux ou Chouzy-sur-Cisse.
- La voie ferrée s'inscrit au cœur de la plaine agricole. La voie SNCF a été construite vers 1845 et aujourd'hui, la ligne Tours/Blois/Orléans, dessert les stations de Veuves-Monteaux, Onzain et Chouzy-sur-Cisse.

Les franchissements du fleuve sont rares : outre le pont reliant Chaumont-sur-Loire et Onzain, les traversées les plus proches sont situées à Blois (17Km Au Nord) et Amboise (20Km au Sud). Le pont actuel a été mis en service en 1970.

Plusieurs chemins de promenades piétons ou vélos sillonnent le site. Les principaux sont :

- Le GR3, qui suit la vallée de la Loire dans son intégralité,
- La Loire à vélo, qui traverse 6 départements et 2 régions,
- Le GR de Pays, « de châteaux en châteaux entre Loire et Cher »



1699 (Bibliothèque Nationale de France)

2.2.1 Histoire du château de Chaumont

Le coteau dominant la Loire offre une position stratégique, permettant le contrôle des voies fluviales et terrestres, au niveau d'un léger rétrécissement du fleuve facilitant sa traversée. L'homme s'y est naturellement installé depuis la préhistoire.

Au Xème siècle, Eudes 1er, comte de Blois, implante une forteresse pour protéger Blois des attaques de Foulques Nerra, comte d'Anjou. Le chevalier normand Gelduin reçoit Chaumont et fait consolider la forteresse. Son fils et successeur Geoffroy, sans enfant, choisit pour héritière sa petite nièce, Denise de Fougères qui épouse en 1054 Sulpice 1er d'Amboise. Le château passe ainsi à la famille d'Amboise pour cinq siècles.

Le château médiéval de Chaumont, en 1465, est détruit sur ordre de Louis XI pour punir Pierre d'Amboise (1408-1473) et Charles I d'Amboise (1430-1481) de leur ralliement à la Ligue du Bien Public (une conjuration de nobles hostiles au renforcement du pouvoir royal).

La famille d'Amboise reconstruit le château en deux temps :

- de 1469 à 1481 : En 1469, Louis XI accorde son pardon aux ligueurs et autorise la reconstruction de Chaumont, apportant même sa contribution à ce chantier, interrompu à la mort de Charles I^{er} en 1481. Pendant ces 12 années, Pierre et Charles I^{er} d'Amboise font construire les ailes nord et ouest.

- de 1498 à 1510 : Charles II (1473-1511) fils du précédent fait reprendre les travaux dont il délègue la direction à son oncle, Georges d'Amboise (1460-1510). Ce dernier fut cardinal et premier ministre de Louis XII. On entreprend alors la construction des ailes orientale et sud et le châtelet d'entrée qui respecte le plan établi à l'origine. La mort du cardinal en 1510 et celle de Charles II en 1511 entraînent la fin des travaux.

Catherine de Médicis (1519-1589) rachète le château vers 1550. En 1560 elle contraint Diane de Poitiers, ex-favorite de son époux Henri II, mort 1 an plus tôt, à lui céder Chenonceau contre Chaumont. On attribue à Diane de Poitiers l'achèvement des parties hautes de l'aile orientale, de la tour St-Nicolas et du châtelet d'entrée. Elle en sera propriétaire jusqu'à sa mort en 1566.

Entre 1566 et le milieu du XVIIIème siècle, le château passe par les mains de plusieurs propriétaires, puis en 1750, Jacques-Donatien Le Ray (1726-1803) devient le propriétaire du château. Issu d'une riche famille nantaise enrichie grâce au commerce triangulaire, ce conseiller de Louis XV est par ailleurs protégé par le Duc de Choiseul, qui obtient pour lui l'intendance de l'hôtel royal des Invalides en 1770. Il intervient sur le château et le développement de Chaumont :

- On lui attribue la démolition l'aile septentrionale qui ouvre la cour du château à la vue exceptionnelle sur la Loire. Il achève l'aile sud ;
- Il arase le grand escalier (en très mauvais état sans doute) pour le conformer à l'élévation de l'aile sud qu'il complète en la dotant d'un portique et de l'étage qui lui manquait ;
- Il crée deux fabriques dès 1770 : poterie et verrerie qui apportent prospérité aux villages jusqu'en 1830 (date de leur fermeture). L'un des fours a été transformé en manège lors de la construction des écuries en 1877.

Il finance sur sa fortune personnelle, la guerre d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique contre l'Angleterre ainsi que l'« ambassade américaine » de Benjamin Franklin en France. Ce dernier effectue plusieurs séjours à Chaumont entre 1776 et 1783.

Chaumont est épargné par la Révolution, car Jacques-Donatien Le Ray lègue tous ses biens à son fils de nationalité américaine. Lequel, surnommé Le Ray l'Américain, vend le château en 1823, au baron d'Etchegoyen.

En 1833, le comte d'Aramon achète le domaine. Ce botaniste émérite entreprend de créer un parc autour du château. Sa mort, en 1847, ne lui permet pas de mener son projet à terme, même s'il y avait planté quelques Cèdres et Séquoias.

Sa femme se remarie avec Joseph Walsh, historien (par ailleurs co-auteur d'un Album du château de Blois restauré et des châteaux de Chambord, Chenonceau, Chaumont et Amboise - 1851).

En 1840 le château est classé monument historique et connaît quelques transformations et ajouts. Walsh engage l'architecte blésois Jules Potier de La Morandière. L'architecte rétablit le pont-levis et le décor du châtelet d'entrée. Il s'autorise quelques libertés dans les restitutions qui déplaisent à l'Inspecteur des monuments historiques Prosper Mérimée, qui lui reproche le style néo-renaissance de la façade intérieure de l'aile sud.

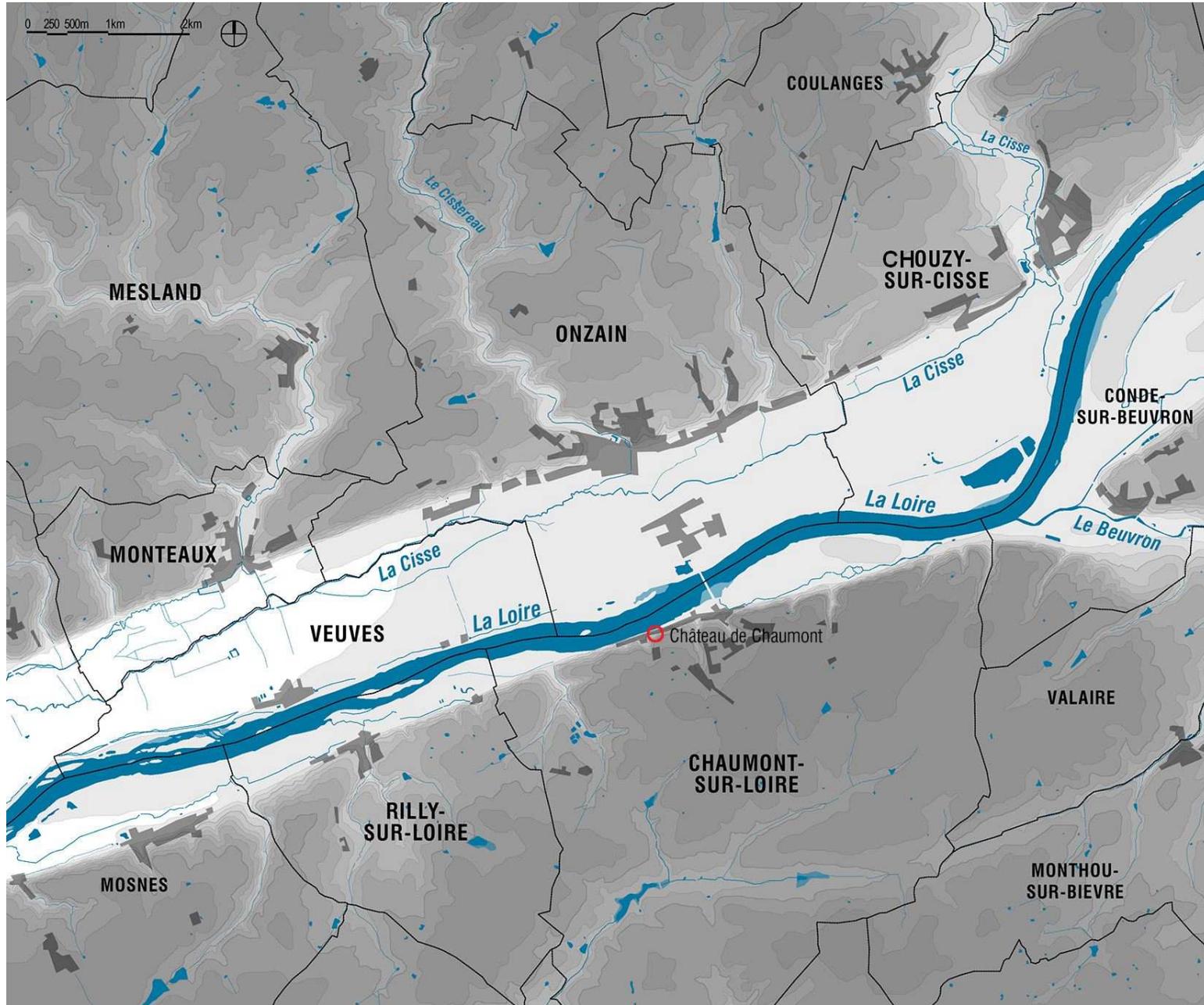
Un grand bouleversement s'opère à partir de 1875, date à laquelle, Marie-Charlotte-Constante Say devient propriétaire du château. Avec son mari le Prince Henri-Amédée de Broglie, ils entreprennent des travaux très importants qui s'étirent sur une trentaine d'années. (La nature de ces travaux est évoqué dans le présent rapport dans le cadre de l'analyse paysagère).

Pendant 40 ans, le château de Chaumont connaît une époque fastueuse durant laquelle les Broglie donnent fêtes et réceptions, en menant une vie luxueuse. Des revers de fortune les obligeront à vendre une partie du mobilier puis en 1938, à céder le domaine à l'Etat.

En 1938, le château devient propriété de l'état puis en 2007 la propriété est transférée à la Région Centre.

L'ouverture en 1992, du Conservatoire international des parcs et jardins et du paysage qui organise le Festival international des jardins dans une partie abandonnée du parc à l'ouest du ravin de Gouloup, redynamise le domaine. La fréquentation touristique du domaine de Chaumont croît régulièrement.

En 2007, la région Centre décide d'en faire un lieu consacré à la relation entre la nature et la culture. Ce projet est mis en œuvre et géré par un établissement public de coopération culturelle (EPCC) rassemblant la Région Centre et la Commune de Chaumont-sur-Loire.



2.2.2 Un paysage ligérien caractéristique

Cette séquence de la vallée de la Loire est caractérisée par la présence de deux cours d'eau coulant parallèlement sur plusieurs dizaines de kilomètres : La Loire et la Cisse, son affluent. La plaine alluviale confond les deux vallées sur une largeur régulière d'environ 2 km, encadrée par les deux coteaux, celui au Sud, qui borde le large fleuve, et celui au Nord, qui accompagne la petite rivière sinueuse, le bombement médian de la plaine les séparant.

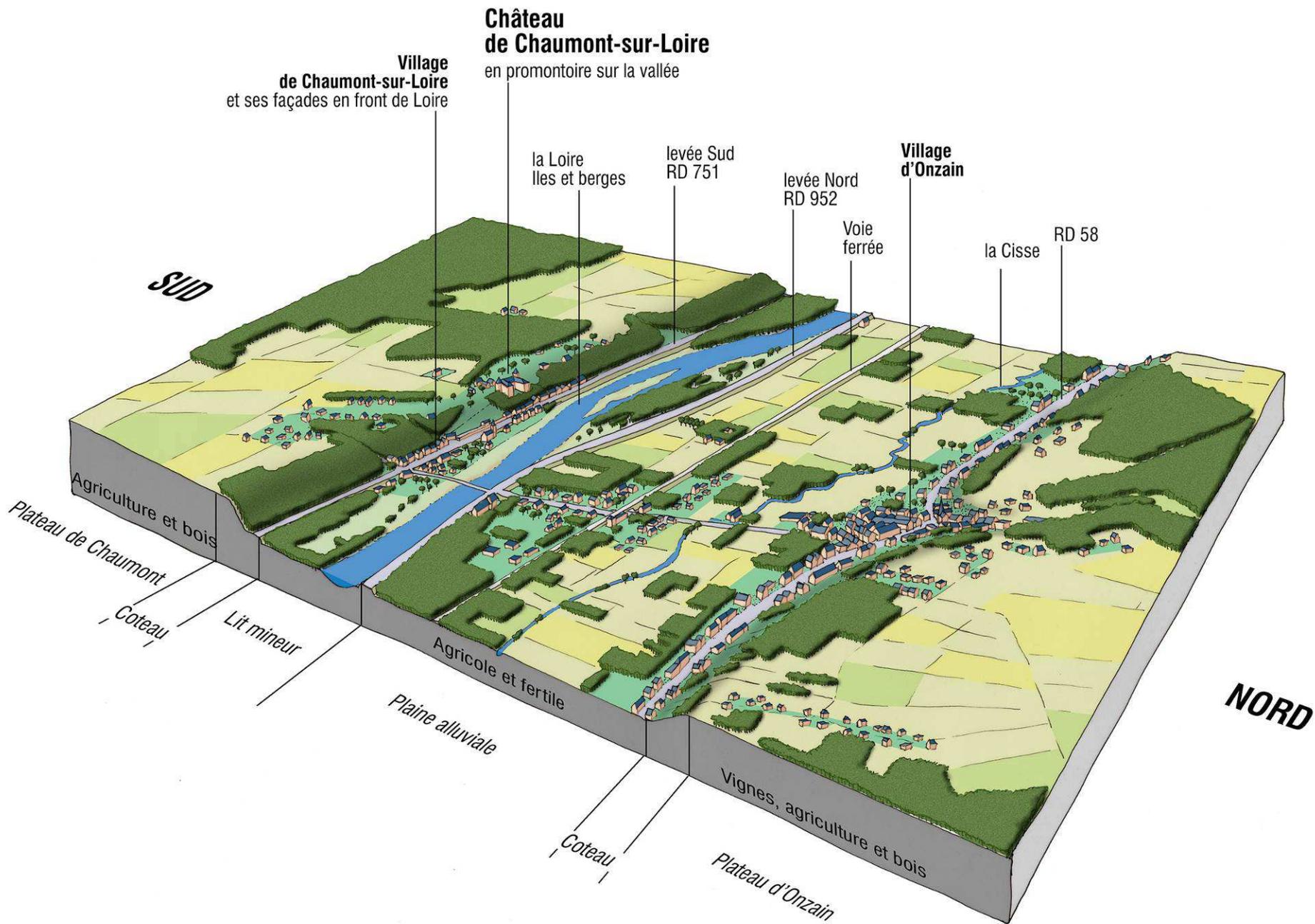
Le secteur étudié est identifié comme « les Vals Blésois et de Cisse » dans la description des Typologies Paysagères de la Vallée de la Loire (*réalisé par Alain Mazas, Paysagiste DPLG et la DIREN Centre*), et fait partie de l'entité paysagère : « la Loire et la Cisse » dans L'Atlas des paysages du Loir-et-Cher, (*réalisé par l'Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes*)

Ces études font ressortir les caractéristiques spécifiques de cette portion de la vallée de la Loire marquée par sa topographie et son hydrographie, ainsi que par la présence de typologies bâties remarquables.

- « Des paysages linéaires en parallèles » :
La Loire, ses nombreuses îles et ses berges mouvantes, la plaine agricole ouverte, les abords jardinés de la Cisse, et les hauts coteaux créant des horizons boisés.
- Un bâti remarquable :
Des châteaux implantés en promontoire sur la plaine inondable, accompagnés de larges bois (destinés à la chasse) et de jardins d'agrément.
Des villages se détachant sur les coteaux boisés grâce au Tuffeau, pierre calcaire, tendre et lumineuse, qui signe la plupart des constructions de cette partie du val de Loire.
- Une certaine « mise en scène » du paysage et des monuments :
Une topographie permettant des points de vue, des ouvertures et des perspectives visuelles lointaines et spectaculaires sur le « grand paysage ».
- Un fleuve aux limites « floues » et changeantes, qui offre des reflets et des couleurs animés.

« Le caractère monumental du Val ne se limite donc ni à ses châteaux ni à ses coteaux et à leurs abrupts mais s'étend à la Loire elle-même et à sa plaine. »

(Alain Mazas, Paysagiste DPLG – Typologie paysagère de la vallée de la Loire – DIREN Centre)

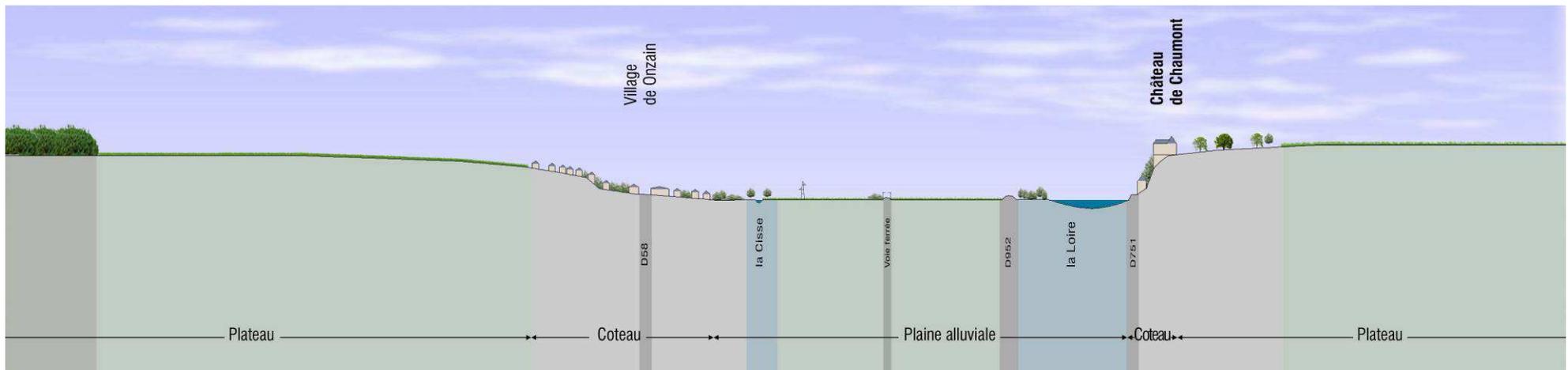


L'aire d'étude de Chaumont-sur-Loire/Onzain est composée d'éléments forts et caractéristiques qui définissent profondément l'identité du lieu. Représentatives des paysages du Val de Loire, les différentes composantes de ce territoire se déroulent parallèlement au fleuve et englobent le lit majeur, les coteaux et l'amorce des plateaux.

Si la Loire a façonné le « socle » du territoire, l'occupation humaine s'est inscrite dans cette géographie singulière et l'Histoire y a imprimé son empreinte, lui donnant son caractère patrimonial remarquable ; le Château de Chaumont en est la représentation spectaculaire.

En promontoire sur le fleuve, le monument et son village dialoguent avec la vallée dans une « mise en scène » pittoresque, largement illustrée et photographiée.

Sur ce territoire se déploient les agglomérations d'Onzain et de Chaumont-sur-Loire ce qui en fait un paysage habité et vivant. Par ses valeurs patrimoniales, ses qualités paysagères et naturelles, le site fait aujourd'hui l'objet de nombreux parcours touristiques. Il est ainsi largement visité, traversé, exploré et les modes de découvertes sont multiples (en train, en bateau, en canoë, à pied, à vélo, en voiture, en ULM, en montgolfière...).



Coupe de principe sur la vallée et ses abords, au niveau du château de Chaumont-sur-Loire.
(Les hauteurs sont accentuées par rapport aux longueurs)



*Le château et la façade du village, vus depuis les berges de la Loire.
(Photo : A. Petzold)*



(Photo : A. Petzold)

2.2.3- Les éléments paysagers structurants

Une mise en scène spectaculaire : le front de Loire de Chaumont



Vue du château - Lithographie - Autour de 1840. (Archives Départementales du Loir-et-Cher)

Cette étroite bande comprise entre le haut du coteau et les rives du fleuve, concentre les signes emblématiques du Val de Loire en une « mise en scène » spectaculaire.

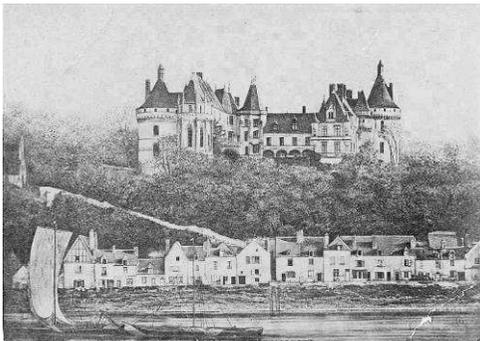
L'histoire et la géographie ont étroitement façonné ce tableau singulier.

La composition harmonieuse de ce paysage est agencée en strates successives d'une grande cohérence visuelle et spatiale :

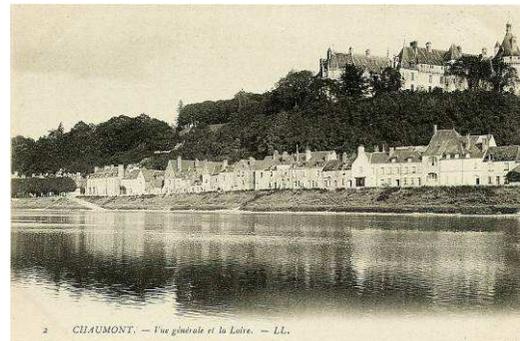
En promontoire, le château de Chaumont-sur-Loire découpe son imposante silhouette claire sur l'horizon. Surplombant la vallée, le monument émerge du coteau boisé qui lui sert d'écrin.

Les boisements sur les pentes abruptes étirent leur masse sombre à perte de vue.

Au pied du coteau, se déroule la longue façade blanche du village. Elle est composée de maisons accolées et de jardins en front de Loire, soulignant le linéaire des rives du fleuve.



Carte postale ancienne (date inconnue).



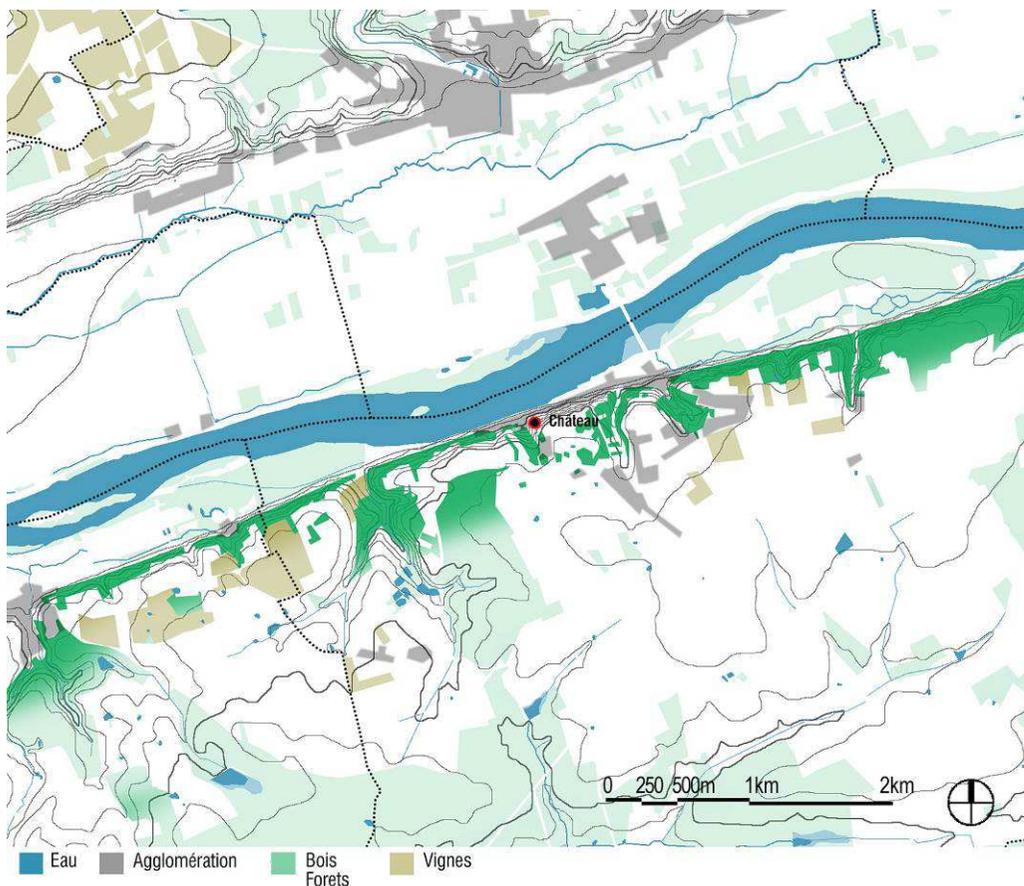
Carte postale ancienne (date inconnue).



Le château et la façade du village, vus depuis les berges de la Loire. (Photo : A. Petzold)



Le château et le coteau boisé, vus depuis le pont. (Photo : A. Petzold)



A droite du château : un pavillon émergeant du coteau boisé (construit après 1964).

(Photo : A. Petzold)

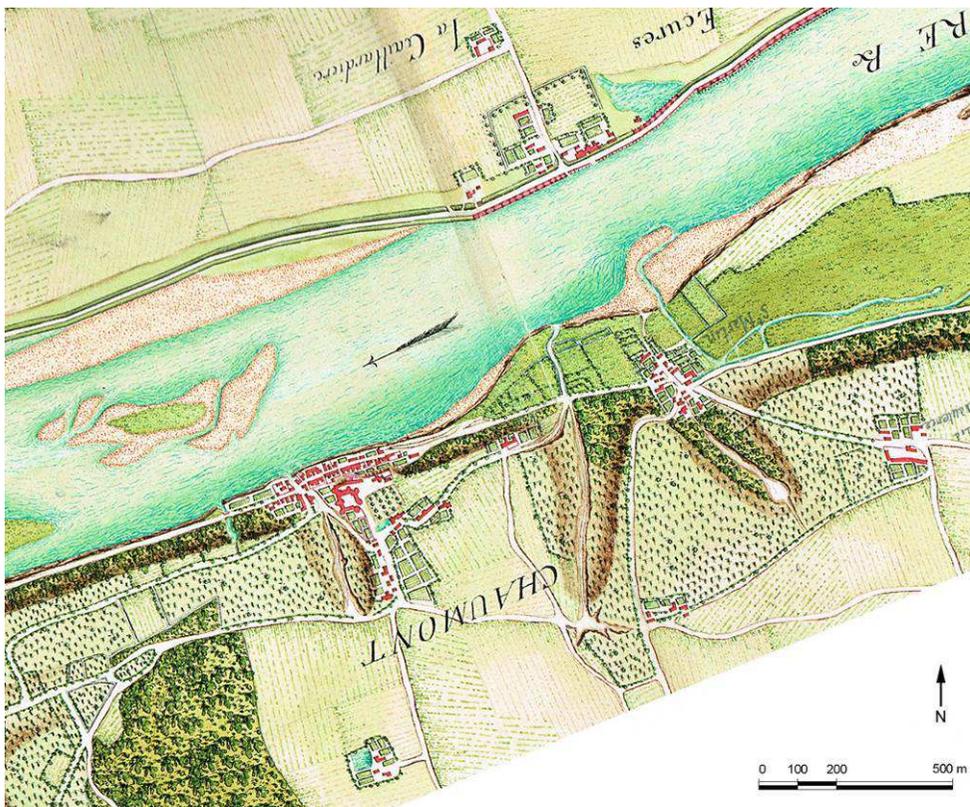
Le coteau boisé

D'une quarantaine de mètres de haut, le coteau, au pied duquel coule la Loire, présente un fort dénivelé. Il est entaillé de courts ravins issus de l'érosion des calcaires tendres et des tuffeaux qui le composent. « *Le coteau, où convergent les écoulements des eaux de surface et souterraines, présente depuis toujours, une forte instabilité.* » (Ouvrage : Chaumont-sur-Loire, Un Château, Un Bourg - Images du Patrimoine – 270 – Inventaire Général du Patrimoine Culturel).

En 1993, un glissement de terrain eu lieu le long de la rampe d'accès au château et a nécessité de lourdes consolidations.

Les pentes sont largement boisées alors qu'elles étaient autrefois occupées par des vergers et des vignobles aujourd'hui disparus. Mis à part le château, le coteau est peu urbanisé. Cependant, quelques pavillons ont été construits au cours des années 60 et 70 sur le rebord du plateau, à l'Ouest du monument (au niveau du Gouloup et des Frileuses).

Jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, une église datant approximativement de la fin du XI^{ème} siècle était implantée à mi-pente entre le château et le village, une rampe de 167 marches la reliant au bourg. Elle a été détruite à la demande du Prince de Broglie, qui a contribué à la construction d'une nouvelle église entre le village et le hameau de Saint-Martin, à proximité de la Loire. De l'ancienne église, seule subsiste aujourd'hui la plate-forme sur laquelle elle était posée.



Extrait de la Carte de Trudaine du 18^{ème} siècle. On observe la présence de l'aile septentrionale du château, ainsi que l'existence des deux bourgs. (Archives Nationales)



Photographie de 1884 montrant l'ancienne église (à gauche).



Plate-forme sur laquelle était implantée l'ancienne église.

Le château en promontoire

Une présence humaine très ancienne est attestée sur le promontoire formé par le coteau dominant la Loire, mais c'est à la fin du X^e siècle que le Comte de Blois y fait édifier un château fort.

La famille d'Amboise acquiert la propriété des terres de Chaumont en 1054, et la conserve pendant cinq siècles. Pendant la 2nd moitié du XV^e siècle, Chaumont connaît un développement important. Après la destruction du château médiéval en 1465, la famille d'Amboise reconstruit le château en deux temps (1469 à 1481 : ailes Nord et Ouest - 1498 à 1510 : ailes orientale et Sud et le châtelet d'entrée)

Diane de Poitiers devient propriétaire de 1560 à 1566. On lui attribue l'achèvement des parties hautes de l'aile orientale, de la tour St-Nicolas et du châtelet d'entrée.

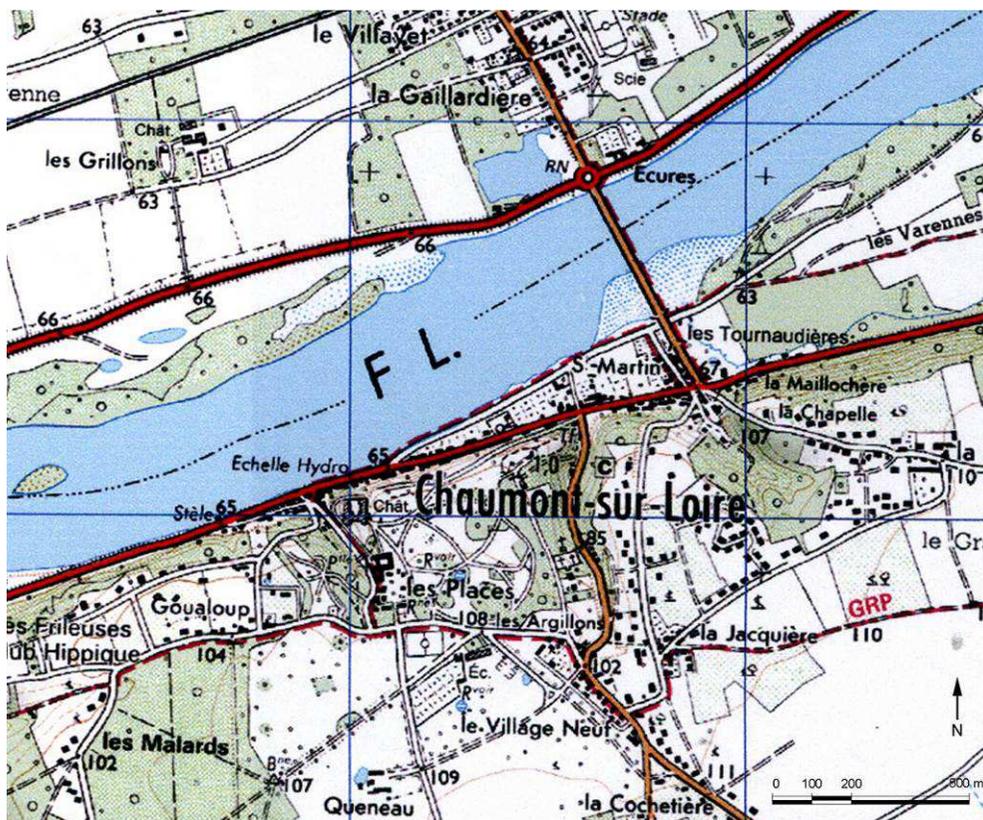
Entre 1566 et le milieu du XVIII^{ème} siècle, plusieurs propriétaires se succèdent, sans que de marquantes modifications soient effectuées.

C'est au milieu du XVIII^e siècle qu'à lieu la démolition de l'aile septentrionale. Cette transformation essentielle permet l'ouverture de la cour du château à la vue exceptionnelle sur la Loire.

Ce renversement de la façade correspond à la nouvelle vision du paysage initiée à la Renaissance puis développée à travers toute l'Europe, tandis que les demeures d'agrément se substituaient aux châteaux défensifs.

En 1840, lors du classement Monument Historique, le château connaît quelques transformations et ajouts par le maître d'œuvre M de La Morandinière, à la demande des propriétaires.

Marie-Charlotte-Constante Say acquiert le château en 1875. Avec son mari le Prince Henri-Amédée de Broglie, ils entreprennent des travaux très importants qui dureront une trentaine d'années et vont bouleverser l'organisation spatiale du domaine. Certains auront une influence sur l'aspect du front de Loire, comme la restauration du château ou la démolition de l'église paroissiale et le déplacement du cimetière.



Extrait de la Carte IGN 2011.



La nouvelle église et le presbytère, construits en 1883, se découpent sur le front bâti du village.

(Photo : A. Petzold)

Le village entre Loire et coteau

Le village de Chaumont-sur-Loire s'étire le long de la route principale (RD751) sur 2 kilomètres. Il est bordé d'un côté par la Loire et de l'autre par le coteau surplombé par le château et son domaine.

La création d'un lieu fortifié, à la demande du Comte de Blois, à la fin du X^{ème} siècle a donné naissance à une agglomération constituée de deux bourgs :

- l'un en contrebas du coteau au pied du château fort, dans le linéaire étroit non inondable,
- l'autre au débouché de la traversée de la Loire, à Saint-Martin (nom du prieuré attesté dès le XII^{ème} siècle).

Au XIX^{ème} siècle, l'urbanisation se développe le long du fleuve sur l'espace inoccupé, et relie les deux bourgs anciens.

L'édification de la nouvelle église et du presbytère (en 1883) entre le bourg initial et le hameau Saint-Martin, ainsi que la démolition des hameaux du Frédillet et des Places qui jouxtaient le château, favorisent le développement du village le long de la Loire.



Typologies du bâti du village

D'une façon générale les maisons du village possèdent 1 ou 2 niveaux, plus combles, avec lucarnes. Les ouvertures sont assez ordonnancées.

- Celles au sud, adossées au coteau sont mitoyennes et alignées sur la rue,
- Celles au nord sont en léger retrait avec un jardinet donnant sur la rue et un jardin en arrière de parcelle coté Loire. La partie du jardin vers la Loire était traditionnellement de nature plus fonctionnelle (verger, potager).

Les édifices sont traditionnellement construits en moellons bruts ou simplement équarris (composés de calcaire dur ou tendre et de rognons de silex extraits des champs), noyés et protégés par un enduit de chaux et sable de Loire. La pierre de taille en calcaire plus dur est réservée aux chainages d'angles et aux jambes dans les murs de grandes dimensions, ainsi qu'aux linteaux et piédroits des ouvertures.

Les couvertures sont généralement en tuiles plates (sous-sol riche en argile + facilité approvisionnement en eau). L'ardoise étant réservée aux édifices majeurs (église, château).

Les constructions ont la particularité de ne pas posséder de caves car il est impossible de creuser dans le sous-sol du fait de la proximité de la Loire. Les caves sont creusées dans le coteau en fond de parcelle ou sous la rampe du coteau menant au château.



Le plateau agricole et l'horizon boisé du bois de Chassepaille.

(Photo : A. Petzold)



Vue depuis le plateau vers le Nord.

À gauche, le Bois des Chambres sur lequel se découpe la ferme de Queneau et, à droite le mur de l'ancien potager.

(Photo : A. Petzold)

Le plateau et le parc de Chaumont

Situé à une altitude de 100 à 111 mètres (NGF), le plateau Sud est composé de larges parcelles agricoles (céréales, colza, tournesols...) et de grandes forêts de feuillus qui occupent l'horizon.

Un domaine agricole et forestier

Bien qu'implanté sur le rebord de coteau et dominant la vallée de la Loire, le domaine de Chaumont sur Loire s'est aussi développé sur le plateau.

- Au XIII^e siècle à l'initiative de Richard de Beaumont, la forêt est en grande partie défrichée.

- Sous Diane de Poitiers, aux environs de 1560, sont construits sur le plateau le manoir de l'Herpinière et les fermes du Queneau et de la Gautrie.

- A partir de 1875, le prince de Broglie s'attache à assainir les terrains par l'aménagement de drains, de fossés, de rigoles ainsi que par le creusement de mares. Il fait réaliser un véritable réseau d'avenues et d'allées à travers les forêts et la campagne pour la chasse qu'il pratique dans les bois de Grange-Rouge, de Sudais et de Chassepaille, ainsi que dans le bois des Chambres, clôturé en 1878 afin que le gibier ne puisse en sortir.

De 1887 à 1902, vingt kilomètres de routes forestières sont aménagés dont le quadrillage relie le château aux environs.

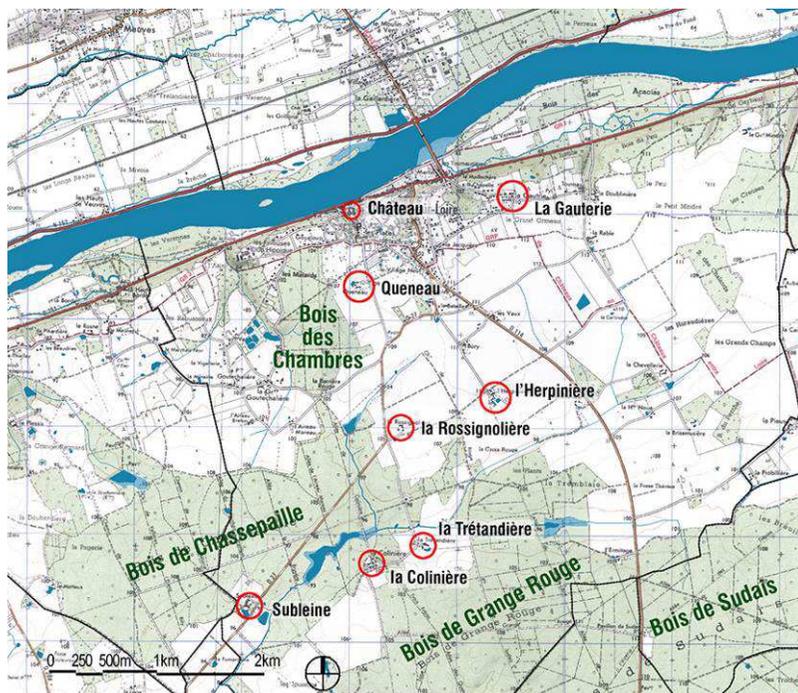
Ainsi, à sa période la plus faste, le domaine était composé de forêts, de 2500 hectares de terres cultivées, de sept fermes et d'un potager clos de mur, formant un ensemble cohérent relié par des allées, dont les plus proches prenaient naissance dans le parc.

Derrière la façade prestigieuse de Chaumont – celle du château en belvédère dominant le fleuve – s'étendaient donc de vastes dépendances agricoles et forestières, aménagées pour contribuer au fonctionnement du château comme à l'agrément de ses propriétaires.

L'exiguïté des terrains dans la vallée a incité la commune de Chaumont à développer ses services (technique, éducatifs, sportifs) sur les hauteurs à l'arrière du château. Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, après l'exode rural et la baisse du nombre d'habitants, un regain démographique associé au phénomène de « rurbanisation », a entraîné le développement des constructions sur le plateau Est, d'où les relations visuelles avec le domaine sont limitées, mais aussi de façon éparse le long de la route de Pontlevoye, générant des impacts plus importants sur le patrimoine paysager du plateau.



Positionnement des différents éléments sur la photo aérienne de 1950.



Vue aérienne de la ferme modèle interne au Conservatoire des jardins.

Les fermes du domaine

En 1875, Marie Say et le Prince de Broglie achètent Chaumont dont 4 fermes : Colinière, Queneau, La Rossignolière, La Trétandière. En 1888, le prince achète le domaine de Subleine qui comprend 3 fermes : Subleine, La Hubardière, Le Petit Princay (les 2 dernières sont sur la commune de Vallières les Grandes).

Les fermes modèles : Elles sont issues des recherches sur le développement et la rationalisation de l'agriculture par les physiocrates. Ces réflexions ont été théorisées, elles répondent à : organisation de l'espace, la rationalisation des méthodes de travail, l'hygiénisme, la productivité.

Les fermes modèles se sont développées sur le territoire français : Limousin, Anjou, Somme, Marne la Vallée (ferme du Buisson), Allier, Rhône Alpes. Un courant moderne et hygiéniste en est à l'origine dans la lignée du développement industriel.

Certaines de ces fermes sont d'ailleurs inscrites au titre des MH : La ferme de Pouy du Domaine Impérial de Solférino dans les Landes.

La ferme de Queneau :

Parmi les fermes du plateau, la ferme de Queneau est la plus proche du château.

Elle se situe à proximité du potager en bordure de grands espaces cultivés, au sud du domaine de Chaumont ; aujourd'hui à l'abandon, elle est la seule ferme encore propriété du domaine.

Reconstruite à la fin du XIX^{ème} siècle à la demande du prince De Broglie, la ferme de Queneau est un exemple caractéristique de fermes modèles du XIX^{ème} siècle.

Elle a servi jusqu'au début du XX^{ème} siècle à l'exploitation des terres agricoles du domaine de Chaumont.

En 1932, la princesse, ruinée est obligée de mettre en vente ses fermes et la plus grande partie de ses terres. Un an plus tard, en 1933, la ferme de Queneau est cédée à M Benoist. Elle est exploitée par M Gaudelas entre 1938 et 1945, puis par Mme Benoist, la propriétaire.

Revendue plusieurs fois par la suite, elle appartient maintenant au Domaine Régional de Chaumont qui projette de la réhabiliter.

La proximité physique et la relation visuelle qu'elle entretient avec le domaine, ainsi que son histoire associée au château de Chaumont, font de la ferme de Queneau un lieu important à mettre en valeur et à rénover selon des techniques et des matériaux traditionnels.

Composition spatiale et architecturale :

Les bâtiments, disposés en U régulièrement et symétriquement autour d'une vaste cour ouverte vers l'Est, sont isolés les uns des autres, conformément aux préconisations des ingénieurs du génie rural et des agronomes de l'époque.

Elle comprend : une habitation principale, un édifice servant d'étable et d'écurie (ce bâtiment est pour partie plus ancien), une grange, une grande mare et un jardin de presque 10 000 m².

Ces caractéristiques architecturales se retrouvent dans la composition de plusieurs fermes dont les travaux ont été menés par les Broglie à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle (la Trétandière, la Rossignolière, la Hubardière, Subleine ...)

- Alternance de pierres tendres et de briques en encadrement des portes et fenêtres, appuis en pierres dures,
- Lucarnes passantes qui coupent les gouttières, frontons avancés, ouvertures pour pigeons dans le fronton,
- Granges très longues et spacieuses avec de belles charpentes,
- Vastes cours centrales avec fosses à purin (certaines ont été comblées),
- Fosses pour abreuver le bétail et puits à l'extérieur,
- Four à pain.



La ferme de Queneau.

(Photographe : Robert Malnoury)



La ferme de Queneau vue depuis le plateau vers le parc.

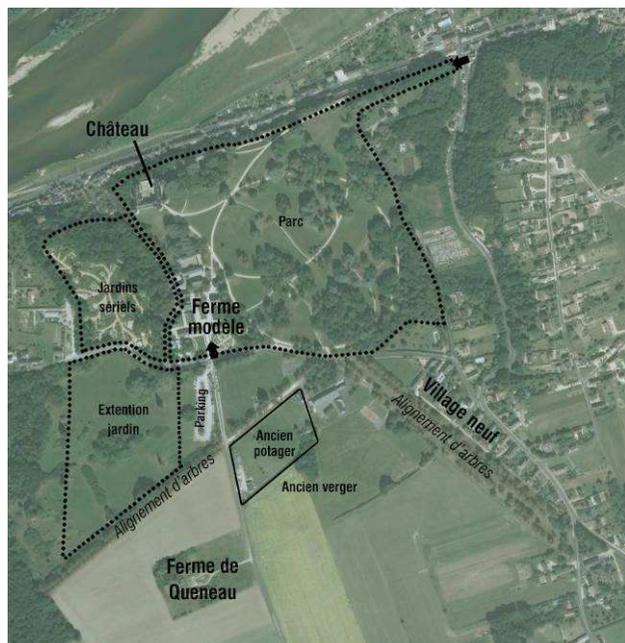
(Photo : A. Petzold)



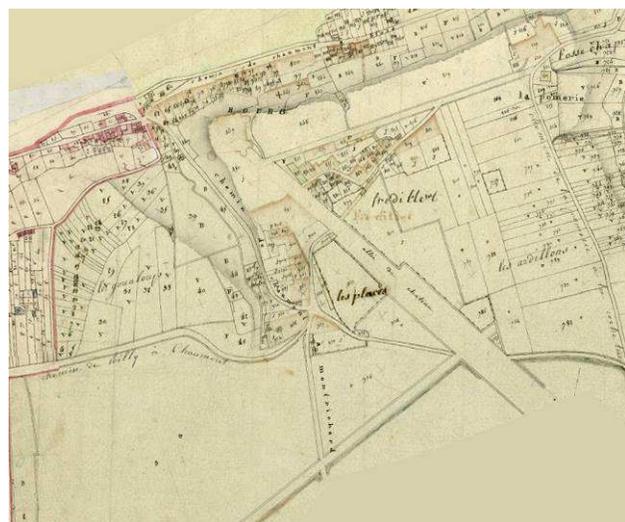
*Le château vu du parc.
(Photo : A. Petzold)*



*Allée bordée d'alignements d'arbres en perspective du château et longeant le « Village Neuf ».
(Photo : A. Petzold)*



Zoom sur le Parc et les parties accueillant du public (pointillé).



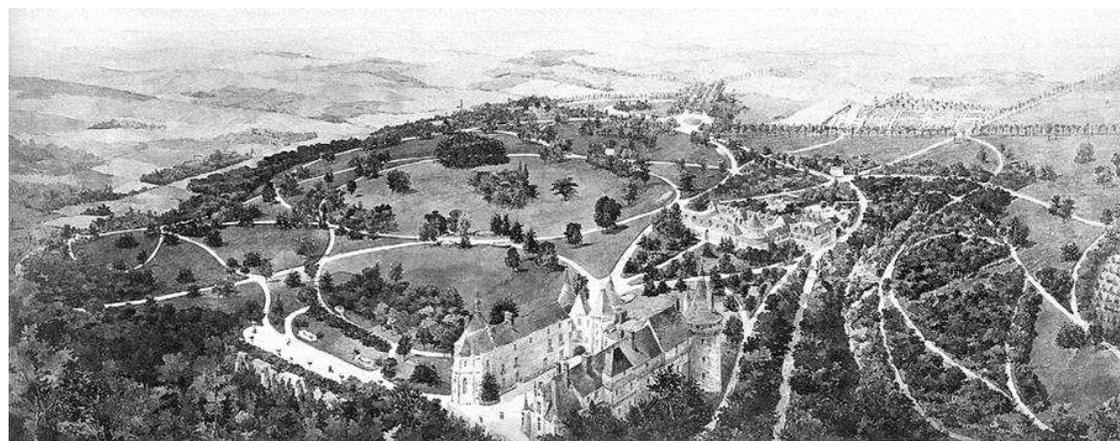
Extrait du Cadastre Napoléonien (1809/1819) : On observe encore la grande allée principale menant au château (qui sera tronquée lors de la création du parc).

Le parc de Chaumont-sur-Loire

Le château de Chaumont ne possédait pas de jardin d'agrément – contrairement aux autres châteaux qui lui sont contemporains. La première mention d'un projet de jardin date de 1573 par la fille de Diane de Poitiers.

Les De Broglie décident la création d'un parc paysager, et confient à l'architecte-paysagiste Henri Duchêne la création d'un parc qui sera l'un des derniers exemples de parc à l'anglaise privilégiant l'aspect « naturel » et les points de vue. Pour ce faire, ils font détruire les hameaux du Frédillet et des Places qui totalisent chacun une douzaine de maisons à l'arrière du château, et crée un nouveau hameau d'une dizaine de maisons, « le Village Neuf », entre la route de Pontlevoy et les grandes allées d'Ormes, afin de reloger une partie des habitants des hameaux détruits.

Le parc créé par Duchêne se prolonge jusqu'aux forêts voisines grâce aux nombreuses allées encore visibles aujourd'hui. Ces dernières sont accompagnées d'alignements d'arbres et étaient utilisées par les Broglie et leurs invités pour les promenades et les chasses à courre. Néanmoins, l'allée principale du château, tracée au milieu du XVIII^{ème} siècle, a été tronquée à l'approche du monument pour la création du parc, la perspective visuelle a quant à elle été conservée. Plantée à l'origine d'Ormes, remplacés par des marronniers en 1902, elle reste d'un grand intérêt malgré l'introduction d'essences diverses (érable, platane, frêne).



Le Parc: Perspective d'Henri Duchêne, 1884. (Archives Nationales)

Le potager et le verger

Ils ont été créés en 1884 au sud de l'allée des Ormeaux et acquis en 1980 par la commune. On peut encore en observer les murs d'enceinte, l'orangerie (transformée en cantine scolaire) et le réservoir et le puits à l'abandon, ainsi qu'une habitation, une fontaine, une tonnelle et quelques arbres fruitiers.

Le jardin potager produisait notamment des fleurs pour la décoration du château et pour la réalisation de massifs ornementaux, ainsi que des légumes et des fruits.

Histoire :

Un potager (visible sur le cadastre napoléonien) existait au sud du village du Frédillet entre le château et l'ancien cimetière. Il comprenait déjà une orangerie, une serre, un réservoir à eau et des parcelles de cultures.

Le nouveau potager est construit sur les plans de Henri Duchêne, sur un terrain de 1,25 hectare environ, à proximité de la ferme de Queneau. Il est clos de murs de 3,20m de haut et de 50cm d'épaisseur, percés de deux grandes portes de 2,85m de large, aux angles ouest ; et d'un portail en fer forgé de 2,20m sur le mur nord. Les premiers accès étaient réservés aux véhicules de grandes dimensions et le dernier aux piétons et brouettes.

Le mur long de 540m, est construit en pierres calcaires dures et tendres et en pierre de taille de Pontlevoy et de tuffeau pour les angles, les encadrements de portes et les chainages. Leur couronnement est fait en tuiles faitières.

Une description a été faite par un jardinier au château entre 1927 et 1929 témoigne qu'il comprenait :

3 serres toutes équipées du chauffage central :

- Une serre d'orchidées de 700 potées d'env. 300 espèces, chauffée à 20-22°.
- Un jardin d'hiver (8m de haut), offrant en plein hiver des bananes et des dattes,
- Une serre tempérée (boutures pour les plantes à massifs).

Plusieurs centaines d'arbres fruitiers étaient plantés.

Le long des murs était planté d'arbres palissés de pieds de vignes. Des plates-bandes de 1,50m de large plantées de poiriers entouraient les carrés cultivés.

Le centre était découpé en 8 carrés réguliers où étaient cultivés les légumes.

L'allée centrale comportait un bassin avec un jet d'eau.

Une orangerie également chauffée, dans laquelle étaient rangés en hivers les orangers, citronniers mandariniers qui étaient installés du printemps au 15 octobre sur les terrasses sous le château.

Et aussi, une pergola, un château d'eau, une cressonnière, un verger à l'extérieur au sud. Quatre jardiniers et un chef jardinier effectuaient l'ensemble des tâches qui leur incombaient au potager ainsi que celles de fleurir le château et d'agrémenter les réceptions.

Les arbres fruitiers ont presque totalement disparu. En 1927-29 on pouvait dénombrer plusieurs centaines de fruitiers, des arbres et de la vigne au pied des murs, des treilles de chasselas sur le mur de droite ainsi que des pêchers

Les serres chauffées et les parterres réguliers entourés de plates-bandes disposés autour d'un bassin circulaire ont disparu.

Aujourd'hui, on observe encore : une orangerie, une habitation encadrée de 2 remises (qui servaient pour le rempotage et le rangement des outils), une fontaine (construite en imitation de rocher avec une ancienne cressonnière), une tonnelle, quelques arbres fruitiers (11 unités) : principalement des poiriers.

A l'extérieur au Sud :

- un réservoir à eau qui a été recouvert de terre lui conférant l'aspect d'un tumulus ;
- un petit bâtiment surplombant le puits ;
- Le verger qui se trouvait au sud est aujourd'hui exploité en terres agricoles, mais subsistent encore quelques pieds de vignes palissés contre le mur Sud.

Depuis l'acquisition du potager par la commune, dans les années 1980, le potager a connu un plusieurs modification, notamment la transformation de l'orangerie en cantine scolaire, et la construction d'un hangar en acier de couleur vert pale, destiné au matériel des services techniques. Les murs sont peu entretenus, la maison, le puits et le réservoir sont à l'abandon, et les petits réservoirs à eau au milieu du jardin ont été supprimés pour implanter un terrain de football.



Le « Village Neuf ».

Le Village Neuf

Jacques de Broglie – deuxième fils des princes- écrit dans son livre « L'histoire du château de Chaumont » : « *Le parc n'existait pas, ou si peu, qu'il n'en faut pas parler ... Tout autour du château, plusieurs villages avaient poussé comme des champignons, avec leurs masures délabrées, leur linge sale étalé, leur fumier odoriférant ...* » Dès 1875, les Broglie acceptant mal la promiscuité avec le monde rural, souhaitent dégager les abords du château et aménager un parc paysager.

La destruction des hameaux des Places et du Frédillet, entre 1880 et 1884, a nécessité en contrepartie le relogement des habitants. Ces deux hameaux d'une douzaine de maisons chacun étaient à quelques centaines de mètres au sud du château.

D'après négociations entre le prince (leur régisseur) et le conseil Municipal et les habitants ont été menées : « *plusieurs agitent la question des emplacements nouveaux. Beaucoup voient la pièce de terre des Argillons située entre la route de Pontlevoy et les grandes allées d'Ormes. Monsieur l'abandonnerait-il par don ou par vente ?* » relate le régisseur au Prince.

Le 18 octobre 1880, le notaire écrit : « *L'affaire du chemin des Places et du Frédillet et l'acquisition du village des Places étant un fait accompli ...* ».

Les Broglie proposent comme substitution la création d'un nouveau hameau rapidement désigné « le Village-Neuf » sur l'un de leur terrain occupé de terres cultivées et de vignes. Cette bande de terre est cédée et découpée en une dizaine de lots.

Chaque parcelle comprend : un bâtiment d'habitation, un espace libre clos de murs, une grange implantée en fond de parcelle, accessible depuis la grande allée des Ormes. Les habitations sont orientées Est/Ouest et implantées perpendiculairement à la rue. L'un des pignons est aligné sur la limite de parcelle. Les façades sont en pierre calcaires recouvertes d'enduit à la chaux. Les chainages d'angle, les encadrements de portes et de fenêtres sont faits en pierre calcaire taillée. Les toitures sont recouvertes d'ardoises ou de tuiles. La toiture de l'habitation est à quatre pans, celle de la grange à deux pans. Des cheminées en briques ponctuent les toits des maisons.

La réalisation de ce hameau a également entraîné la réalisation de travaux communs dont notamment le « chemin creux » actuelle avenue du Prince Albert – du nom de leur fils aîné décédé en 1922- qui sépare la parcelle en deux. Cette voie a été réalisée à la demande de la princesse et à ses frais, pour faciliter ses déplacements en voiture.

Si quelques différences entre les différentes parcelles et leurs bâtiments peuvent être relevées, le hameau se caractérise par une composition spatiale et architecturale harmonieuse. Il constitue une porte d'entrée valorisante pour les visiteurs qui montent depuis le bourg vers accès sud du domaine.



Le mur du potager vu depuis la ferme de Queneau.



Intérieur du potager : le mur et l'ancienne orangerie.

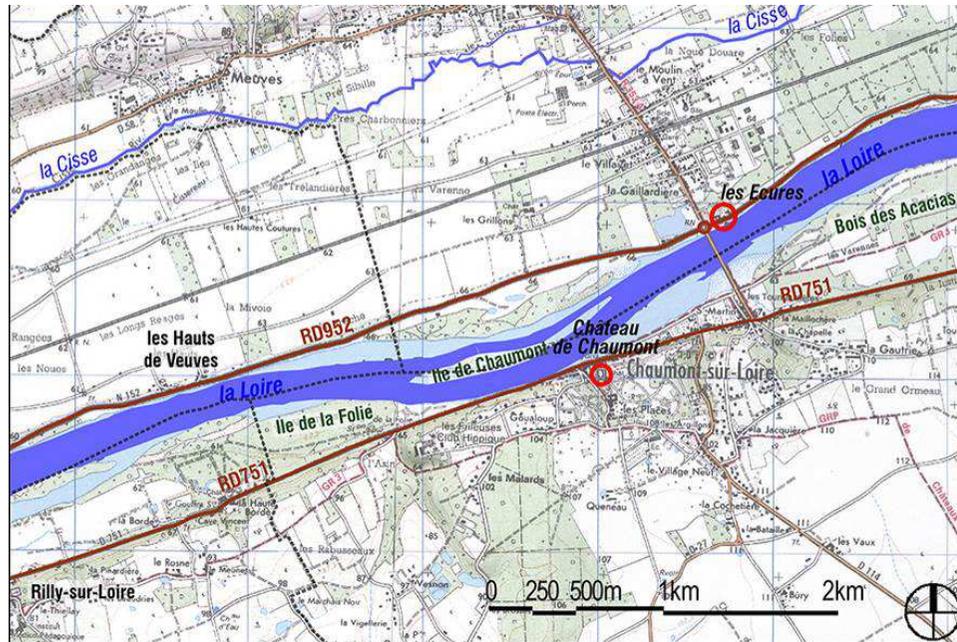


*La Loire, ses plages en herbe.
(Photo : A. Petzold)*



Vue depuis le pont, vers le Bois des Acacias. Le camping municipal est situé sous l'ombrage des arbres. (Photo : A. Petzold)

La Loire



Fleuve, îles, berges

Le lit mineur du fleuve est compris entre la levée Nord et le coteau. Il est répertorié en zone d'aléas très forts dans le PPRI. Dans cet intervalle d'environ 500 mètres de largeur face au château de Chaumont, la Loire garde une certaine souplesse et offre son spectacle lumineux, déployant ses grèves (bancs de sable) et ses prairies mouvantes.

Au cœur de cet espace contenu, les ondulations du fleuve dessinent des berges aux épaisseurs variables, sur lesquelles s'est déployée naturellement une végétation spontanée de bord d'eau. Ces surfaces sont aussi appelées « îles » car elles sont parcourues par de petits ruisseaux qui s'enflent lors des crues et isolent une partie des terrains de la berge. Aux abords de Chaumont, on en dénombre trois :

- A l'Est, sur la rive gauche, le Bois des Acacias, occupée par des bois entrecoupés de prairies. Elle est parcourue par le GR3 et la Loire à Vélo ; le camping municipal de Chaumont-sur-Loire est installé sur ses berges.
- Face au château, sur la rive droite le long de la levée Nord, une large étendue qui se boise peu à peu et crée un masque végétal important. Au milieu du fleuve, l'île de Chaumont qui a fait récemment l'objet d'un défrichage, la transformant ainsi en grève sablonneuse.
- A l'Ouest, sur la rive gauche, l'île de la Folie qui est gérée par le conservatoire du patrimoine naturel de la Région Centre pour la biodiversité remarquable de sa forêt alluviale. Elle est parcourue par un petit sentier de découverte.

Cependant, l'aspect boisé des bords de Loire est récent et les cartes ou photos anciennes nous montrent que les rives étaient relativement dégagées en bancs de sable et prairies. L'enfrichement progressif et peu maîtrisé des berges à tendance à « refermer » le paysage, dissociant peu à peu le fleuve de son territoire.



Extrait de l'Atlas de Trudaine XVIII^e siècle. Montre le faible niveau d'enfrichement des îles. (Archives Nationales)



L'île de Chaumont et les berges boisées en 2011.



L'île de Chaumont en 2012, après défrichage.



Digues, franchissements et aménagements portuaires

Les digues ont été installées pour protéger les terres et habitations des crues et des caprices du fleuve « sauvage ». Tout d'abord simples barrières de bois, de terre et de pierres (appelées « turcies »), elles ont été renforcées et rehaussées au cours des siècles, notamment du XII^e au XIX^e siècle, où ont été édifiées les levées que nous observons aujourd'hui.

La levée Nord sépare la plaine alluviale cultivée du lit mineur du fleuve. Elle accueille la RD952 qui constitue l'accès majeur du site et offre des points de vue remarquables en promontoire sur le paysage et le château.

La levée Sud est accolée au coteau et reçoit la RD751 qui traverse le village de Chaumont-sur-Loire. Le long des levées, on peut observer différents ouvrages évoquant ces travaux réalisés par l'administration des Ponts et Chaussées : escaliers de pierres, rampes pavées, échelles hydrométriques émaillées, murets, etc...

La levée Sud, qui accueille la RD751 et traverse le village de Chaumont-sur-Loire.



L'ancien pont suspendu.

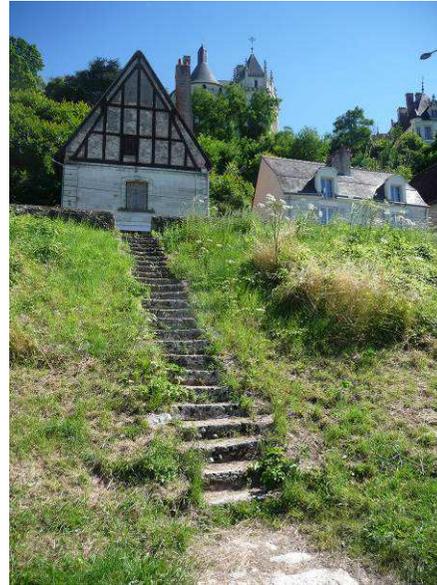


Le pont actuel.

Le franchissement du fleuve a longtemps été un enjeu majeur de ce territoire. Autrefois, un Bac assurait la traversée entre le relais des « Ecures », sur la rive droite, et Saint-Martin, sur la rive gauche. En 1858 fut construit un pont suspendu (à péage), les traces des sept piles maçonnées émergent encore du lit du fleuve. Il fut détruit en 1940 ; un bac avec passeur repris alors de nouveau du service jusqu'en 1950, date de la construction d'une étroite passerelle métallique. Le pont actuel, en acier a été mis en service en 1970. D'architecture contemporaine, il relie la RD952 à la RD751 en cinq arches élégantes et légères.



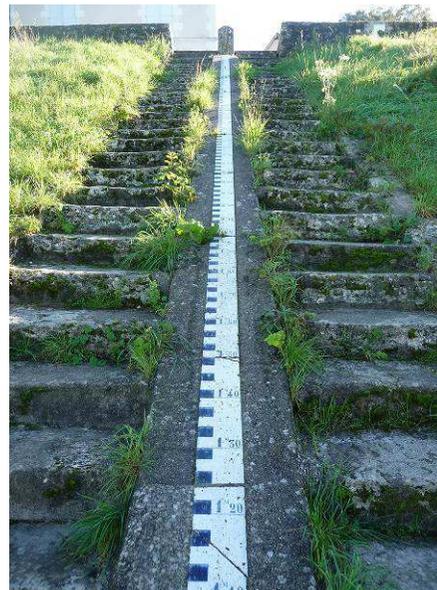
Cale / Ramps



Escalier



Murets



Echelle hydrométrique

Le port

L'activité commerciale sur la Loire a longtemps très active avant de décliner face à la concurrence du train apparu en 1846 (voie ferrée Orléans-Tours). La Loire a été retirée de la nomenclature des voies navigables et flottables en 1957.

Une activité portuaire est attestée à Chaumont dès le XIII^{ème} siècle : en 1213, Sulpice III, seigneur de Chaumont, donne un revenu annuel sur les port et péages de Chaumont aux religieux de l'abbaye voisine de Pontlevoy.

Il faut attendre le XVIII^{ème} siècle pour qu'une simple grève soit transformée en un port:

- Entre 1784 (projet approuvé) et 1792 ont été réalisés les perrés sur les berges situées au pied du bourg, ainsi qu'une cale à chaque extrémité.
- Entre 1845 et 1848, le port est prolongé vers l'amont jusqu'au lieudit la Tuilerie et une troisième cale est réalisée par l'administration des Ponts et Chaussées. Au milieu du XIX^{ème} siècle le port mesure environ 900m de long. Il comprend 3 cales, 5 escaliers dont un escalier double comprenant une échelle hydrométrique émaillée.
- En 1870, le port est encore très utilisé par les marinières et les marchands de bois, qui résistent un temps à la concurrence du train.

La Loire constituait un trait d'union entre les différents territoires qui bordent son cours, permettant le transport et la livraison des denrées et des matériaux, et contribuant largement à l'unité architecturale de nombreuses cités du val de Loire. Les blocs de Tuffeau provenant des carrières de Bourré, acheminés par bateau, ont ainsi été employés à la construction du château de Chaumont. Au XIX^{ème} siècle, le port de Chaumont a notamment reçu les moellons et pierres de taille des carrières de Vineuil et de la Chaussée (près de Blois), ainsi que les ardoises de Trélazé.



La Cisse.
(Photo : A. Petzold)



La plaine alluviale traversée par la voie ferrée.
(Photo : A. Petzold)



Agriculture et peupleraies dans la plaine alluviale.

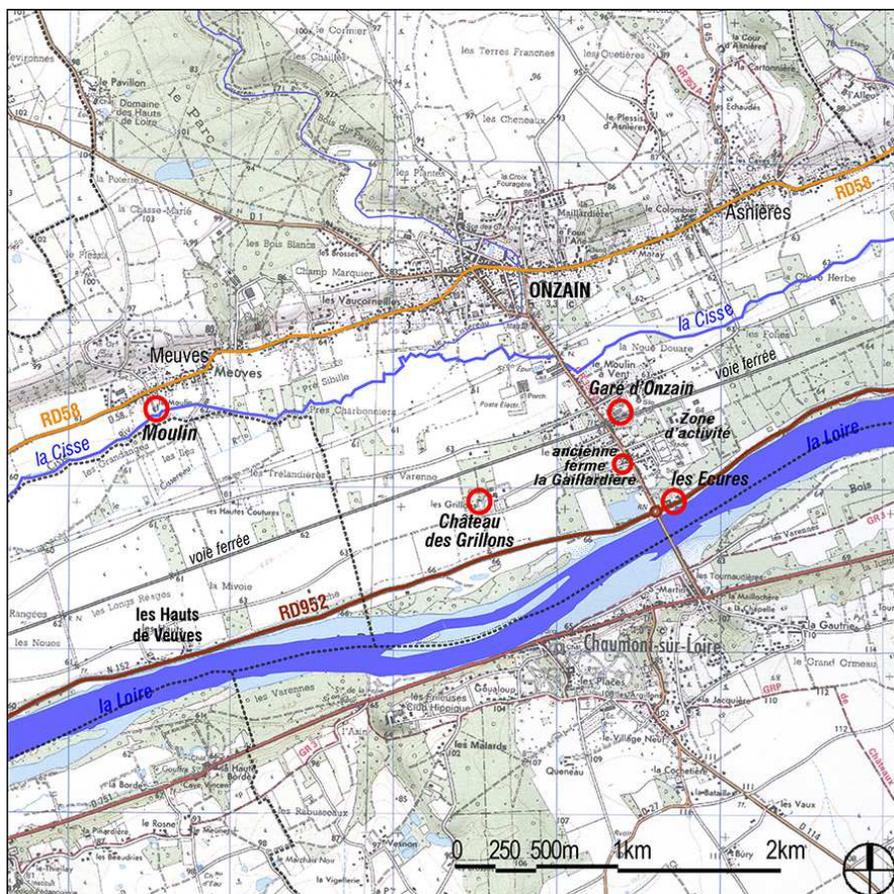
Les peupleraies correspondent à un type d'exploitation des terres et en occultant certains points de vue, contribuent à la fermeture visuelle des paysages.,

(Photo : A. Petzold)



Le château vu depuis la plaine.

(Photo : A. Petzold)



L'habitat dans la plaine

Historiquement, cette plaine inondable était peu habitée. Seuls étaient présents les quelques bâtiments le long de la route sur la levée : les Hauts de Veuves et Veuves, à l'Ouest, mais aussi le relais des Eures, lié au passage du bac. On observait aussi, le long de la route menant au village, une ferme (la Gaillardière) et un moulin à vent. Depuis l'arrivée du chemin de fer (vers 1845), un hameau s'est largement développé autour de la gare, englobant la ferme.

Aujourd'hui, dans le prolongement Est de ce hameau, dans la lisière du bois, est installée une zone d'activités, sur environ 15 hectares.

Face au château de Chaumont-sur-Loire, une large bande comprise entre la voie ferrée et la RD952, a fait l'objet d'une inscription en 1961 (nom : « Perspectives du château de Chaumont-sur-Loire »).

Le site inscrit inclut le petit château des Grillons (nommé château de la Sourinière sur les cartes du Val de Loire réalisées par les Ponts-et-Chaussées en 1850). Il fut construit dans la première moitié du XIX^{ème} siècle et entouré d'un parc boisé. Aujourd'hui, une partie du boisement subsiste, mais un pavillon moderne et des hangars agricoles ont été implantés à proximité de l'ancienne ferme.

Il convient de noter que le PPRI en vigueur (Plan de Prévention des Risques Inondations) limite l'extension des zones constructibles dans la plaine. (Voir en annexe le plan PPRI).



Le hameau des Eures.



Le Château des Grillons.

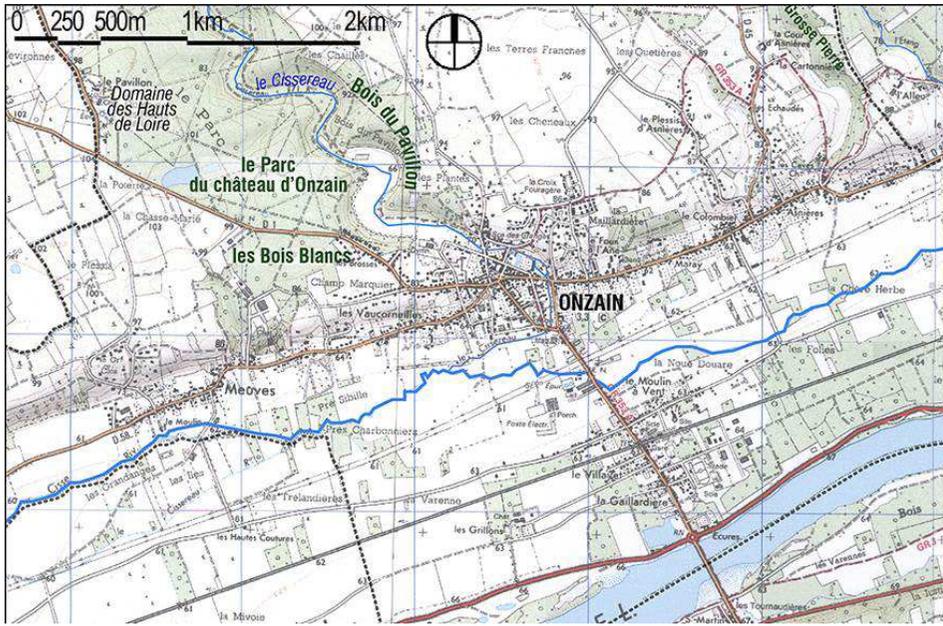


Le coteau Nord vu depuis la plaine alluviale.
(Photo : A. Petzold)



(Photo : A. Petzold)

Le coteau et le plateau d'Onzain



Un coteau boisé et habité

D'une trentaine de mètres de dénivelé, le coteau garde encore un aspect boisé. A l'Ouest s'étendent les Bois Blancs, qui correspondent à une partie de l'ancien parc du château d'Onzain. Cependant, l'urbanisation tend à coloniser les pentes et, aux abords du village, le boisement apparent subsiste essentiellement grâce à la présence des plantations dans les jardins. L'horizon boisé du coteau, vu de la plaine et du château de Chaumont-sur-Loire, est donc «fragilisé» par l'urbanisation des hauteurs d'Onzain.

Le cœur ancien d'Onzain s'est développé au pied du coteau, au débouché du vallon du Cissereau, aux abords de son château.

La commune connaît une expansion constante de sa démographie ; elle avait en 1789 une population de 1400 habitants. Elle s'élève à 2300 en 1914, 3100 en 1999 et 3541 en 2009. L'urbanisation s'est développée le long de la RD58, jusqu'à englober l'ancien hameau de Meuves à l'Ouest.... Le bâti est réparti de façon continue de part et d'autre de la route, laissant peu d'ouvertures visuelles vers la vallée ; des jardins et des vergers occupent l'arrière des parcelles.

Depuis les années 70, le déploiement urbain se densifie le long des coteaux, jusqu'à atteindre le rebord du plateau, échappant aux zones inondables et recherchant des terrains plus plats.

A l'Ouest du site, entre Meuves et Monteaux, subsiste un linéaire de coteau non bâti. A cet endroit, la pente est occupée par quelques bois, des friches en cours de boisement, et, plus récemment des vignes.

Plusieurs belles demeures bourgeoises du XIX^{ème} siècle ont été édifiées en bas du coteau, dont le Château des Tertres à Meuves. Cette dernière fut achetée en 1953 par Mme Donnadieu, mère de Marguerite Duras, à son retour d'Indochine ; elle y vécut ses dernières années (indications brièvement évoquées dans le roman "L'Amant" et dans la biographie de M. Duras écrite par Laure Adler).



Le Château des Tertres.



Le centre-ville d'Onzain, vu depuis le château de Chaumont.



Extrait de la Carte de Cassini (1760)

Le parc et le Château d'Onzain

Quoique situé au fond d'un vallon (et non pas sur une hauteur), jusqu'au début du XIX^e siècle, le château d'Onzain faisait face au château de Chaumont.

Ses vestiges ont fait l'objet d'une inscription en 1962 (nom du Site Inscrit : « Ancien château d'Onzain et douves »).

La carte de Cassini montre l'emprise du « couloir ligérien », contenu entre les deux coteaux entaillés de petits vallons.

Cette charpente topographique est renforcée par une quasi-symétrie de l'organisation des plateaux, avec les deux châteaux qui se font face : le Château d'Onzain au Nord, et le château de Chaumont au Sud.

Chaque domaine possède un bois dévoué à la chasse, positionné en retrait, sur le plateau, et entaillé par une route d'accès principal.

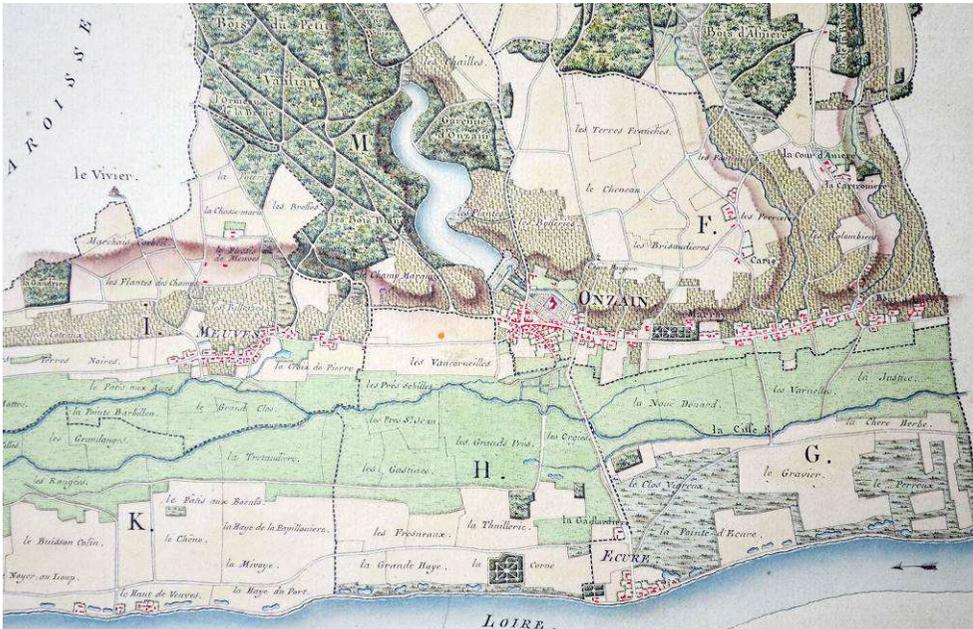
Les douves du château d'Onzain étaient alimentées par le ruisseau du Cissereau et le fond du vallon créait le lien avec le parc boisé qui était sillonné de grandes allées rectilignes encore visible aujourd'hui.

Construction et démantèlement du château d'Onzain

Guy de Bury est appelé « Sire d'Onzain » dans une charte de l'Abbaye de Marmoutier en 1276. Sans doute une forteresse existe-t-elle alors, faisant partie du système de défense édifié plus tôt par les Comtes de Blois contre les Comtes d'Anjou.

- En 1380, Hélon de Neillac (descendant par sa femme de Guy de Bury) en hérite. Il entreprend de reconstruire le château en 1381, qui comporte un donjon dont la base est aujourd'hui encore visible à la partie nord-ouest des douves.
- Vers 1520, François II de la Rochefoucauld, seigneur de Verteuil, et sa femme, Anne de Polignac, reconstruisent le château, conservant la tour-donjon cylindrique, et bâtissant deux ailes en équerre et une chapelle. Ils font également édifier la nef et les bas-côtés, le clocher de l'église, ainsi que le portail Sud.
- En 1563, le château d'Onzain sert de prison pour le prince de Condé.
- En 1816, la propriété est saisie et vendue en lots, suite aux revers de fortune du propriétaire de l'époque (Eugène-Joseph-Stanislas Foullon d'Ecotier).
- De 1823 à 1826, le château est démoli et les matériaux sont vendus.

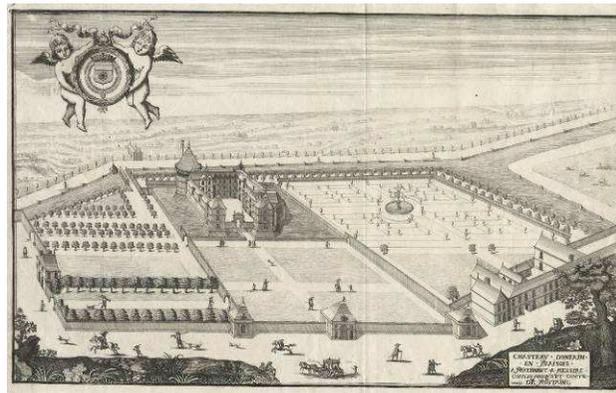
Aujourd'hui subsiste la plate-forme castrale entourée de douves en eau, ainsi qu'un jardin bordé de murs. La maison sur la plate-forme a été construite vers 1850.



Plan-terrier d'Onzain, réalisé de 1737 à 1743
(Mairie D'Onzain)



Le site de l'ancien château d'Onzain aujourd'hui.



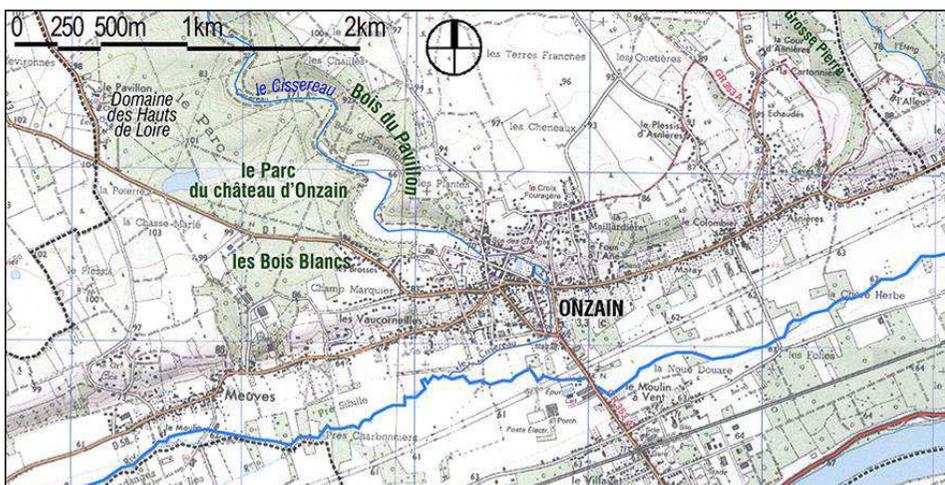
Gravure du château d'Onzain -17^e siècle.
(Archives du Conseil Général 41)



*Le château de Chaumont vu depuis le plateau d'Onzain.
(Photo : A. Petzold)*



(Photo : A. Petzold)



Le plateau d'Onzain, entre bois, vignes et agriculture

Situé à une altitude de 90 à 105 mètres (NGF), le plateau Nord est entaillé d'étroits vallons où serpentent de petits affluents de la Cisse. Les villages se sont implantés aux débouchés de ces ruisseaux : Monteaux le long de la Petite Cisse, Onzain sur le Cissereau.

Sur le plateau, le paysage est composé par l'alternance de bois et de parcelles agricoles. L'habitat est constitué de gros corps de fermes disséminés. On y cultive des céréales, maïs ou tournesol, cependant quelques petites parcelles de vignes s'intercalent sur le rebord du plateau, bien exposé au sud. A Onzain, la vigne n'occupe aujourd'hui qu'un peu plus de 50 hectares, pour 4 exploitants, contre 280 hectares en 1789 avec 130 vignerons. Les bois sont groupés aux abords des vallons.

Le long du Cissereau s'étend l'ancien parc boisé du château d'Onzain qui constituait une réserve de chasse ; il inclut les Bois Blancs, qui constituent une limite visuelle nette à l'urbanisation du coteau. De grandes allées rectilignes y sont encore tracées.

A l'extrémité Ouest du bois se trouve le Château du Pavillon qui fut construit entre 1845 et 1865, il accueille aujourd'hui un hôtel restaurant Relais et Châteaux, le Domaine des Hauts de Loire.



Vignes et horizons boisés.

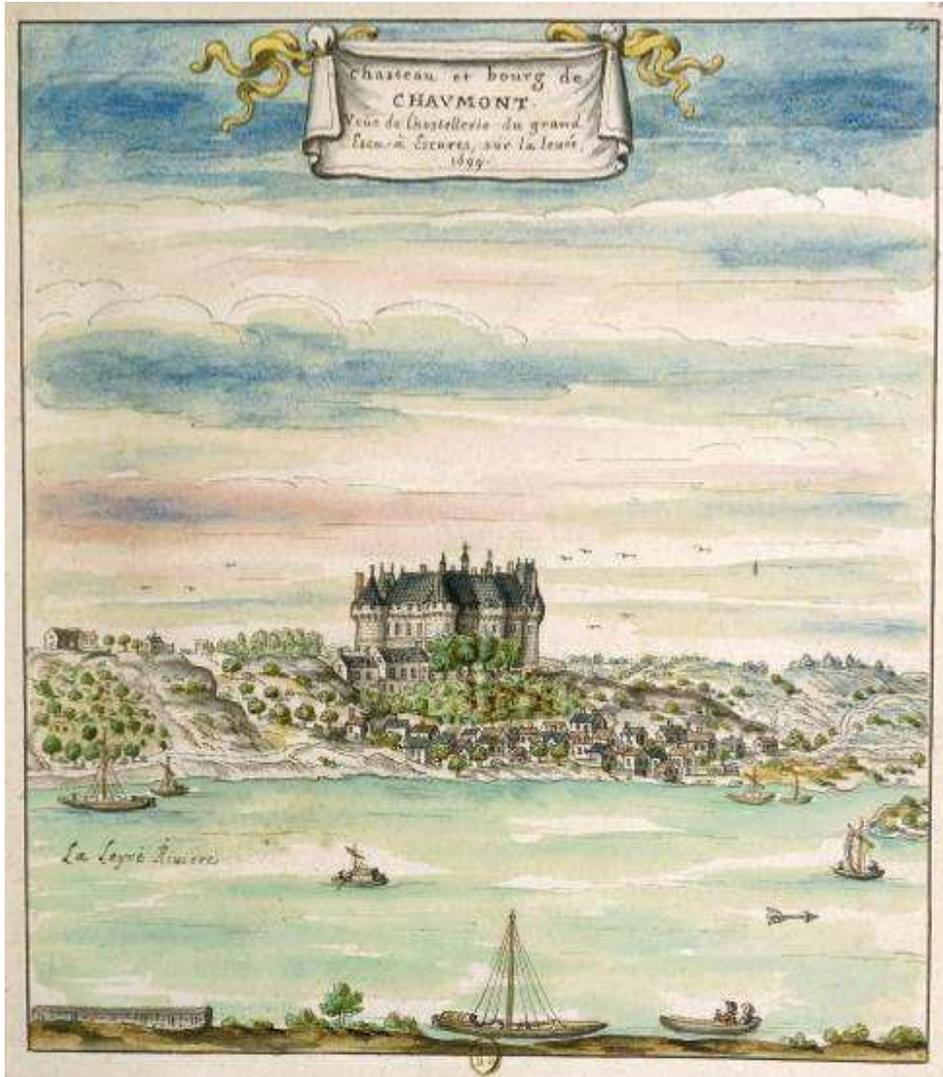


Le château du Pavillon.



Boisements sur l'horizon du plateau.

2.2.4- Des vues emblématiques



Représentations picturales et iconographie

Par sa monumentalité et sa mise en scène, le site de Chaumont-sur-Loire a été largement représenté au cours du temps.

Le château est toujours au cœur de ces représentations et les points de vue sont situés, soit depuis la rive opposée, présentant le fleuve et ses bateaux, le village en contrebas et les boisements du coteau, soit depuis l'entrée arrière, avec la présence des grands arbres du Parc.

Selon les époques, les images valorisent un aspect ou une caractéristique du site, avec parfois une interprétation libre de la réalité.

Au XIX^e siècle les gravures sont agrémentées d'éléments « pittoresques » comme des cavaliers ou des ruines...

Le XX^e siècle valorise l'approche touristique et les circuits thématiques des châteaux de la Loire, ainsi que l'accessibilité par le chemin de fer.

Les représentations contemporaines magnifient toujours le château, mais elles insistent aussi volontiers sur l'aspect « naturel » du site, largement stimulé par le Domaine et le Festival des Jardins ; les vues aériennes y sont largement exploitées

Image réalisée pour le collectionneur et érudit François-Roger de Gaignères, en 1699 (Bibliothèque Nationale de France)

Cette gravure est l'une des plus anciennes représentations du château de Chaumont identifiée. Elle nous présente certains éléments aujourd'hui disparus :

- L'aile Nord du château, détruite au milieu du XVIII^e siècle
- Le hameau du Frédillet, situé sur le plateau et rasé en 1880
- L'église paroissiale et le presbytère implantés à flanc de coteau, détruits dans les années 1880.

« Château et bourg de
CHAUMONT

Vue de l'hostellerie du grand
Escu à Escures, sur la levée,
1699 »

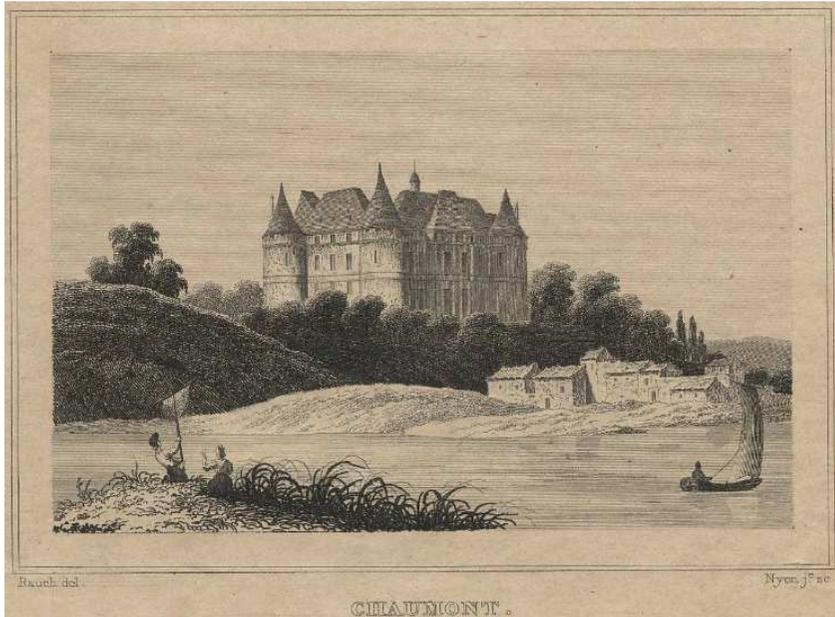
Représentations picturales au XIX^e siècle : Approche « pittoresque » du site.



1830 (Archives Départementales du Loir-et-Cher)



(Archives Départementales du Loir-et-Cher)



1836

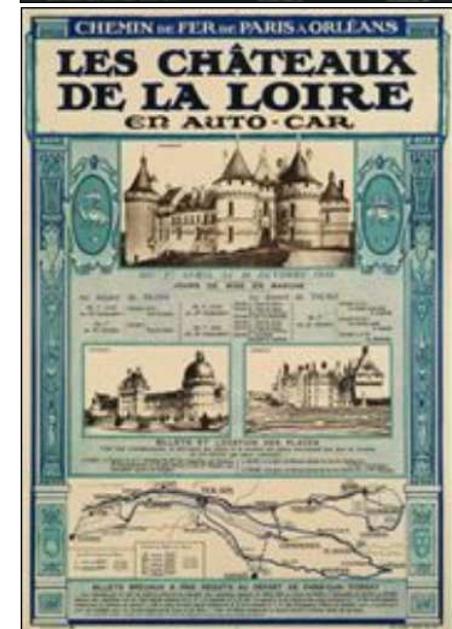


1850

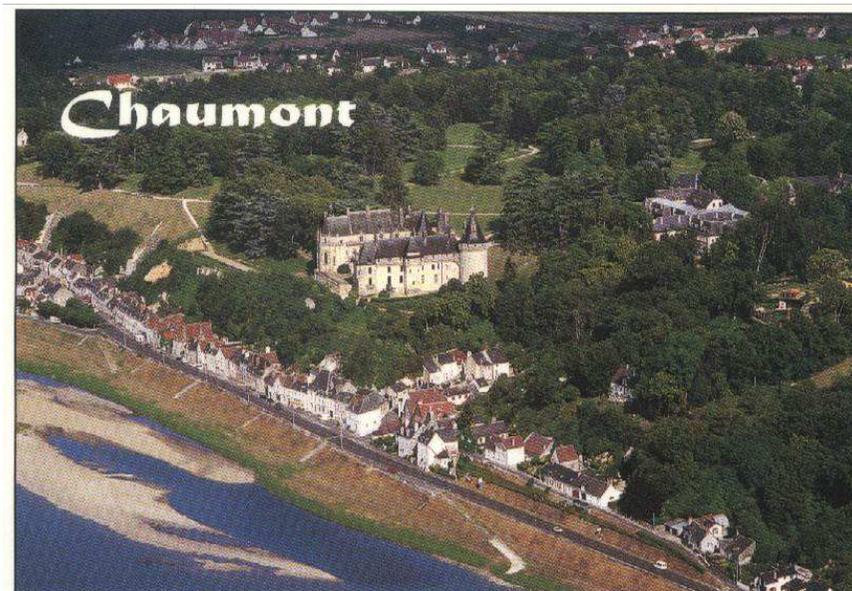
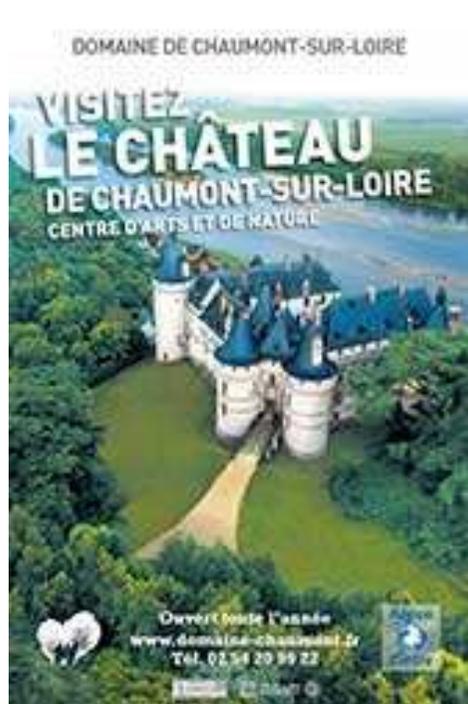
Représentations picturales au XX^e siècle : Approche touristique liée au développement du chemin de fer.



(Bibliothèque Nationale de France)



Représentations picturales contemporaines : Nature, Festival et vues aériennes.



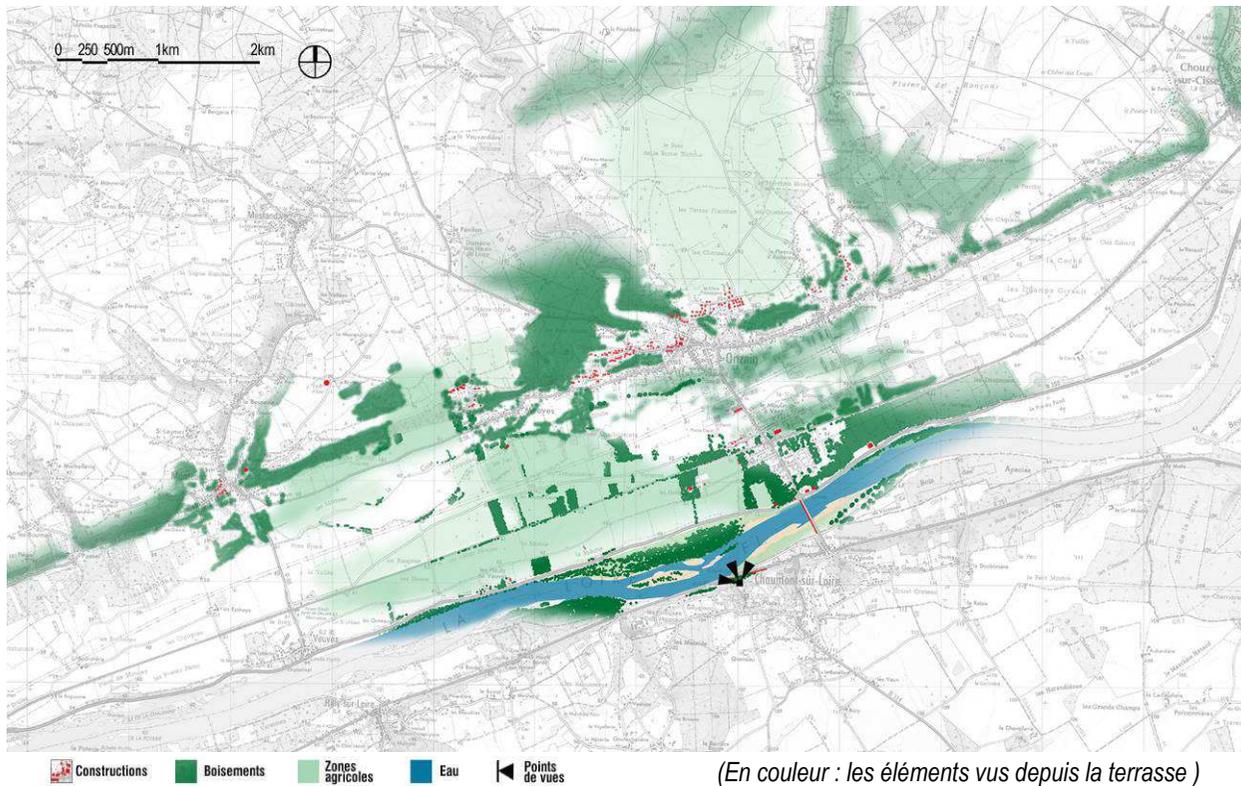
(Carte postale touristique contemporaine)



(Images issues du site internet du domaine de Chaumont)



Des Panoramas spectaculaires : décryptages et fragilités



Les fenêtres de la chambre de la
Princesse
Aile Ouest du château.



La cour du château.



La rampe d'accès vers le château et le parc.

Depuis le château : ouverture vers la vallée

Depuis le coteau de Chaumont, les points de vue panoramiques principaux sont ponctuellement positionnés à proximité du château, sur les terrasses et le long de la rampe d'accès depuis le village. Ces quelques belvédères ont pour effet d'intégrer le paysage dans une composition théâtrale du lieu et, depuis la terrasse du château, le panorama devient la quatrième façade, indissociable du monument.

Ces vues spectaculaires ouvrent sur l'étendue du val d'Onzain, jusqu'au plateau.

Le développement d'une succession d'écrans végétaux (plus particulièrement l'enfrichement de la berge face au château) donne l'illusion d'un boisement s'étendant depuis la Loire, jusqu'au coteau d'Onzain, parsemé de quelques ouvertures cultivées. Cependant, si cette apparente forêt contribue à l'aspect naturel du territoire, elle a aussi pour effet de masquer les zones urbanisées et agricoles, empêchant parfois la lecture des « strates » paysagères parallèles que sont : le fleuve, la plaine agricole, le coteau et le plateau.

Les horizons visuels laissent apparaître quelques éléments repères qui émergent par le contraste de leur couleur, ou par leur situation en point haut. Ils révèlent l'occupation humaine et nous rappellent que ce territoire est habité et animé.

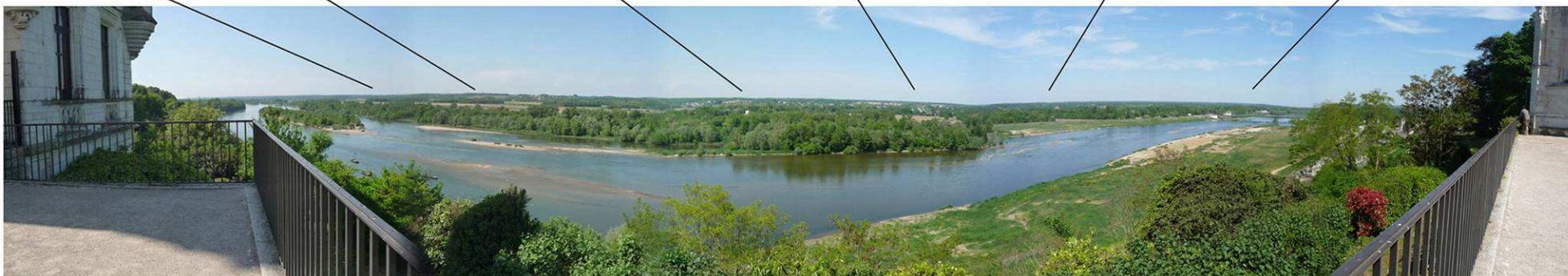
Châteaux d'eau de Monteaux se découpent sur l'horizon.

La façade blanche du petit château des Grillons émerge des boisements.

On observe en perspective les différentes strates du territoire : la Loire, la végétation de bord d'eau, la plaine agricole, le village d'Onzain sur le coteau, les champs et les boisements du plateau, en horizon.

Le haut silo atypique de la gare d'Onzain émerge des boisements.

Les constructions à proximité du pont : la culée du pont, les bâtiments de l'ancien relais « Les Ecures ».



Certains éléments visibles depuis la terrasse du château ont tendance à altérer ou fragiliser les qualités paysagères du panorama.



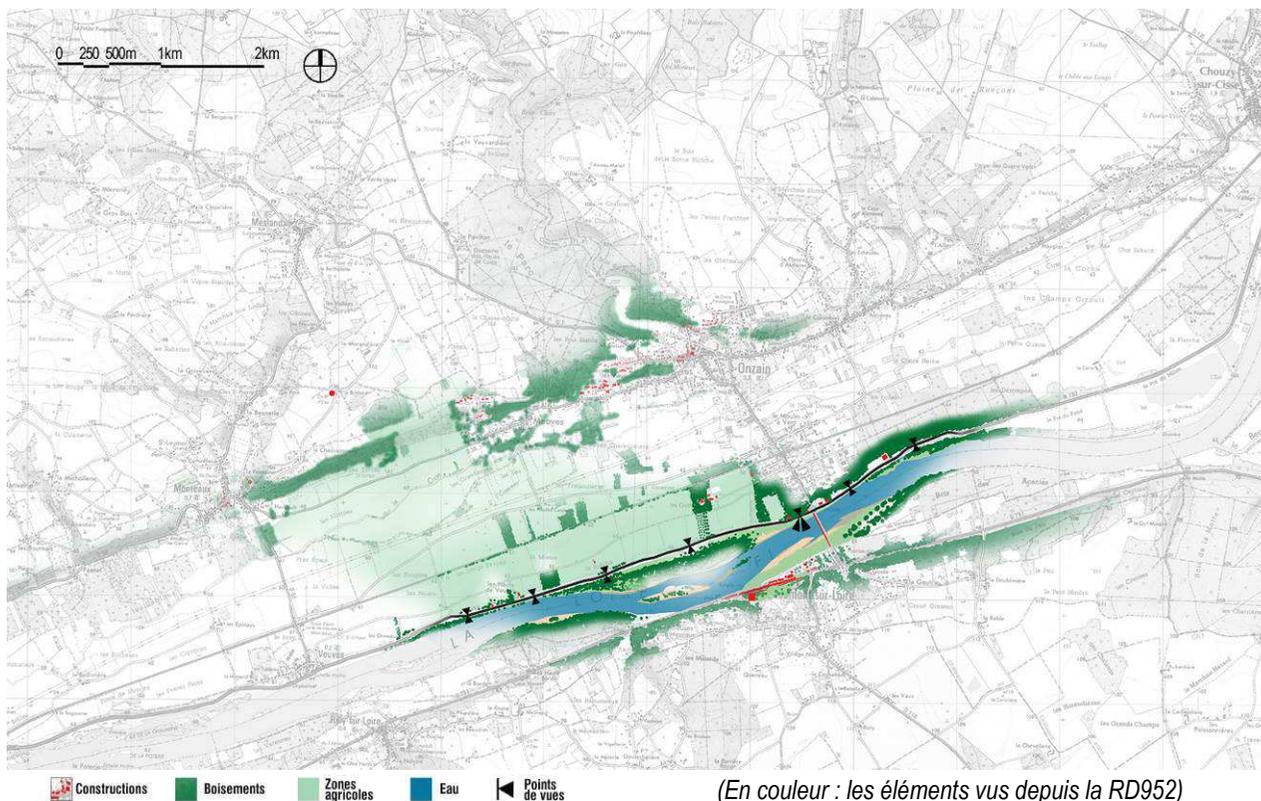
On perçoit aujourd'hui les nouvelles constructions, pavillons et lotissements sur le rebord du coteau d'Onzain ; les jardins peu plantés contrastent avec les boisements.



Ancienne usine à l'abandon, sur la route entre le pont et le centre d'Onzain, essentiellement perçue par sa large façade blanche.



La façade claire du hangar de la station-service le long de la RD952, dans la perspective du pont et des bâtiments des Ecures, se découpe sur le boisement.



Depuis la levée Nord : perspective emblématique

Le long de la levée Nord, sur la rive opposée au village et au château de Chaumont, la RD952 offre des points de vue privilégiés en perspectives plus ou moins lointaines sur le site. Cette route en remblais, permet une découverte progressive du site de Chaumont sur Loire à travers des ouvertures ponctuelles de la ripisylve.

Ainsi, venant de Chouzy-sur-Cisse, la voie traverse des boisements ; les écrans végétaux des ripisylves masquent les vues vers Chaumont. La sortie de ces bois marque l'entrée Est du site. Petit à petit, les perspectives vers le château se font plus précises, jusqu'au point de vue le plus direct, à l'Ouest du pont.

Venant de Veuves, les perspectives vers le Sud sont masquées par les bois de l'île de la Folie, le regard ouvre alors vers le Nord et les étendues agricoles de la plaine. C'est à partir du hameau des Hauts de Veuves que les vues vers le château apparaissent ponctuellement à travers la végétation des berges, jusqu'à ce qu'elle devienne trop épaisse (face au château).

Les aménagements à proximité du pont et la création d'un belvédère contemporain contrastent, par leurs couleurs, leurs formes et leur emprise, avec la simplicité et la sobriété que l'on attend d'un tel lieu.

A proximité du pont, s'ouvre le point de vue le plus représentatif sur le château. Cette perspective, largement utilisée dans les représentations emblématiques du site, laisse percevoir dans un même panorama : la Loire, le château émergeant du coteau boisé et, à ses pieds, le long développé de façades du village. Cette vue est composée d'une succession de plans visuels répartis parallèlement au fleuve.



Découverte du site en venant de Veuves (à l'Ouest).



Découverte du site en venant de Chouzy-sur-Cisse (à l'Est).

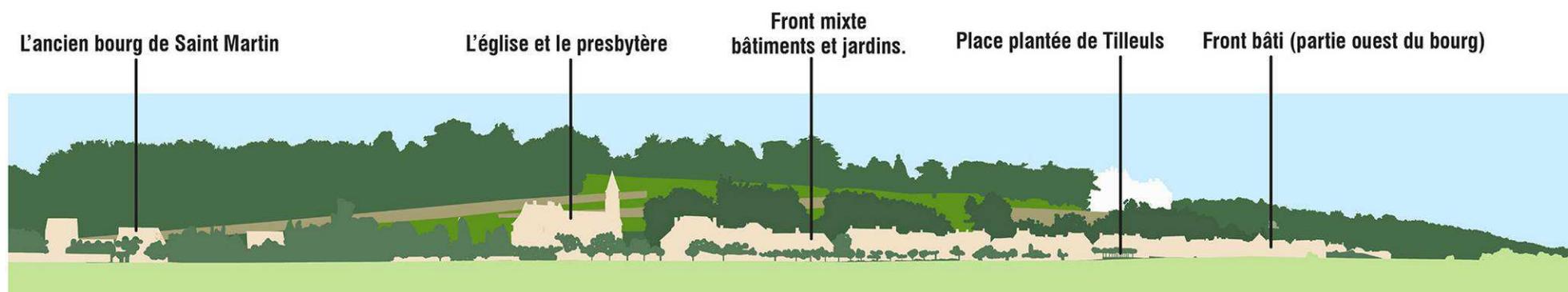


Zoom sur la silhouette du front de Loire

Le front urbain de Chaumont depuis la rive d'en face donne l'aspect d'une apparente unité, qui est en réalité bien plus complexe.

Il est composé d'Ouest en Est :

- d'un front bâti (partie ouest du bourg) avec plusieurs maisons anciennes reconnaissables par leurs façades en pignon,
- d'une place plantée de tilleuls à la pointe ouest de la bande construite entre la Loire et la route départementale,
- d'un front mixte constitué de bâtiments et de jardins. La bande de terrain entre la Loire et la route départementale a été construite pendant le XIXème siècle. Des jardins en façade arrière face à la Loire créent un filtre. L'église et le presbytère, par leurs dimensions, créent un autre rythme. Ce front mixte est accompagné d'un alignement d'arbres très fortement élagués et constitué de plusieurs espèces (robinier, marronnier). Il est à noter que depuis la rive droite on perçoit les toitures de la deuxième frange de constructions.
- L'ancien bourg de Saint Martin est plus éloigné de la Loire et apparait derrière un filtre plus épais de végétation.



Représentation schématique des plans visuels qui structurent la vue.

Zoom sur la silhouette du front de Loire



(En couleur : les éléments vus depuis la rive droite)

Cependant la silhouette du front urbain de Chaumont vu depuis la rive opposée reste fragile et montre quelques « aspérités » pouvant nuire à la qualité du site. Il s'agit notamment des constructions récentes en bordure du plateau qui émergent du coteau boisé, mais aussi de l'abandon progressif des parcelles de jardins et de vergers qui constituent le premier plan du bourg. Ces terrains transformés en espaces publics engazonnés et ponctués de quelques arbres perdent leurs caractères usuels et ne filtrent plus les vues sur les façades arrière des maisons.



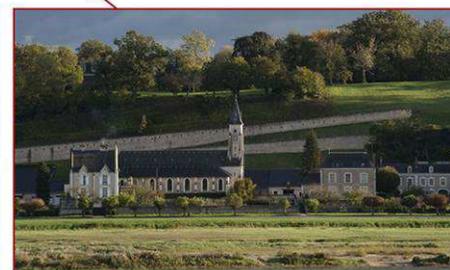
Stationnement de camping-cars en bord de Loire, rive gauche, à proximité du pont.



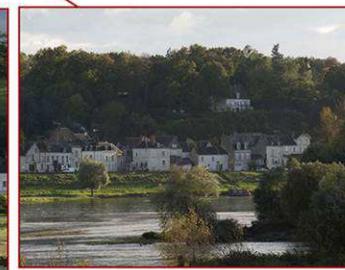
Construction dans le boisement.



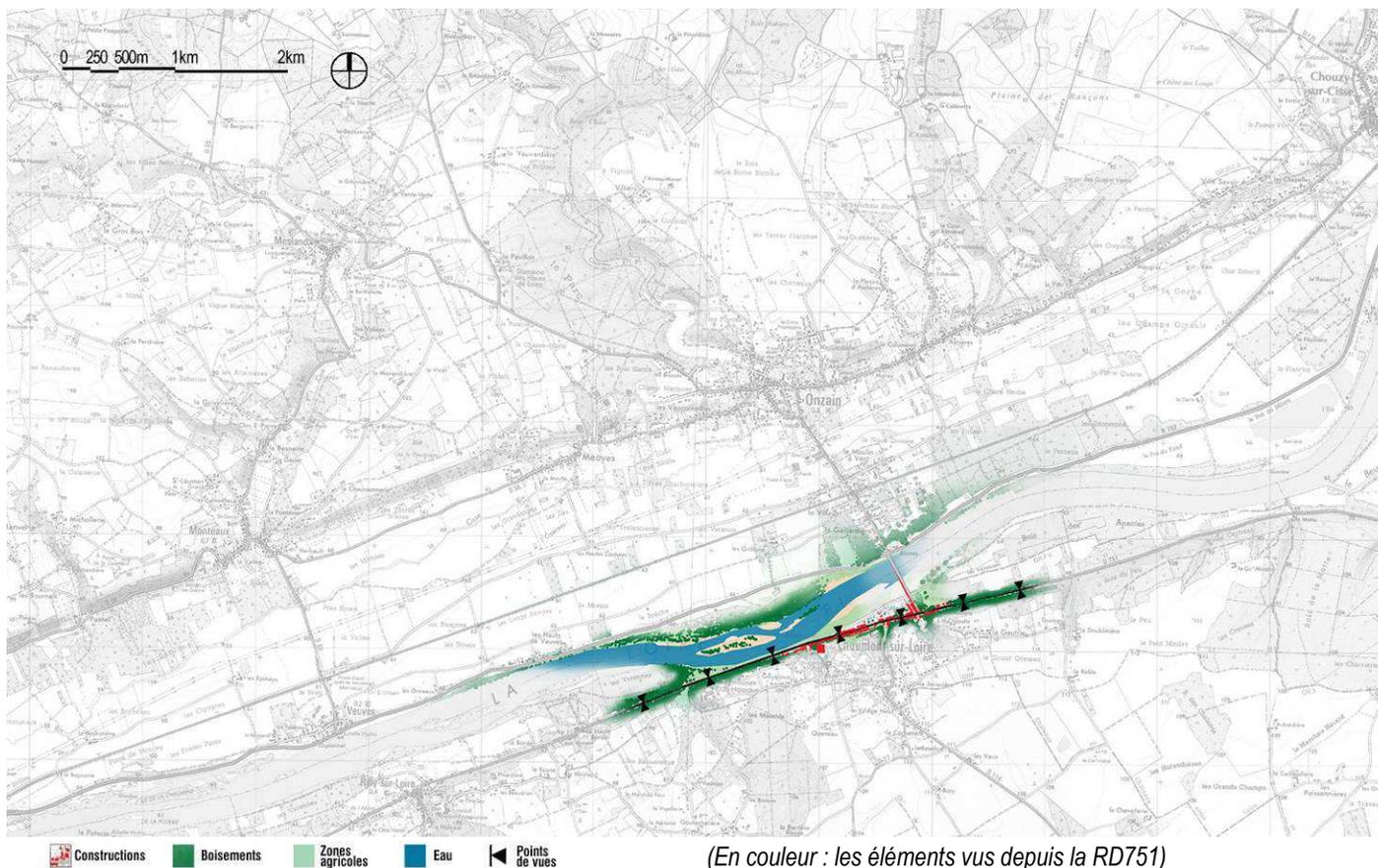
Publicité sur la façade du village.



Rampe maçonnée d'accès au château.



Construction émergeant du boisement.



Au pied du coteau : proximité et intimité

Située sur la rive gauche, le long de la levée Sud, la RD751 suit le pied du coteau. Elle traverse le village de Chaumont-sur-Loire et offre des perspectives visuelles moins étendues, mais plus intimes sur le site.

Contenues entre les boisements de l'île de la Folie (à l'Ouest) et ceux du Bois des Acacias (à l'Est), les vues depuis la route ouvrent essentiellement sur le spectacle du fleuve et, plus loin, sur le patrimoine construit du village. Les bords de Loire présentent les ouvrages parfois modestes liés aux levées et aux équipements portuaires (murs, rampes, escaliers...)

Il existe un seul point de vue sur le château depuis cette route.



Ouverture vers la Loire, au sortir du boisement de l'île de la Folie.



Vue vers le château et la Loire, depuis la RD751, en venant de l'Ouest.

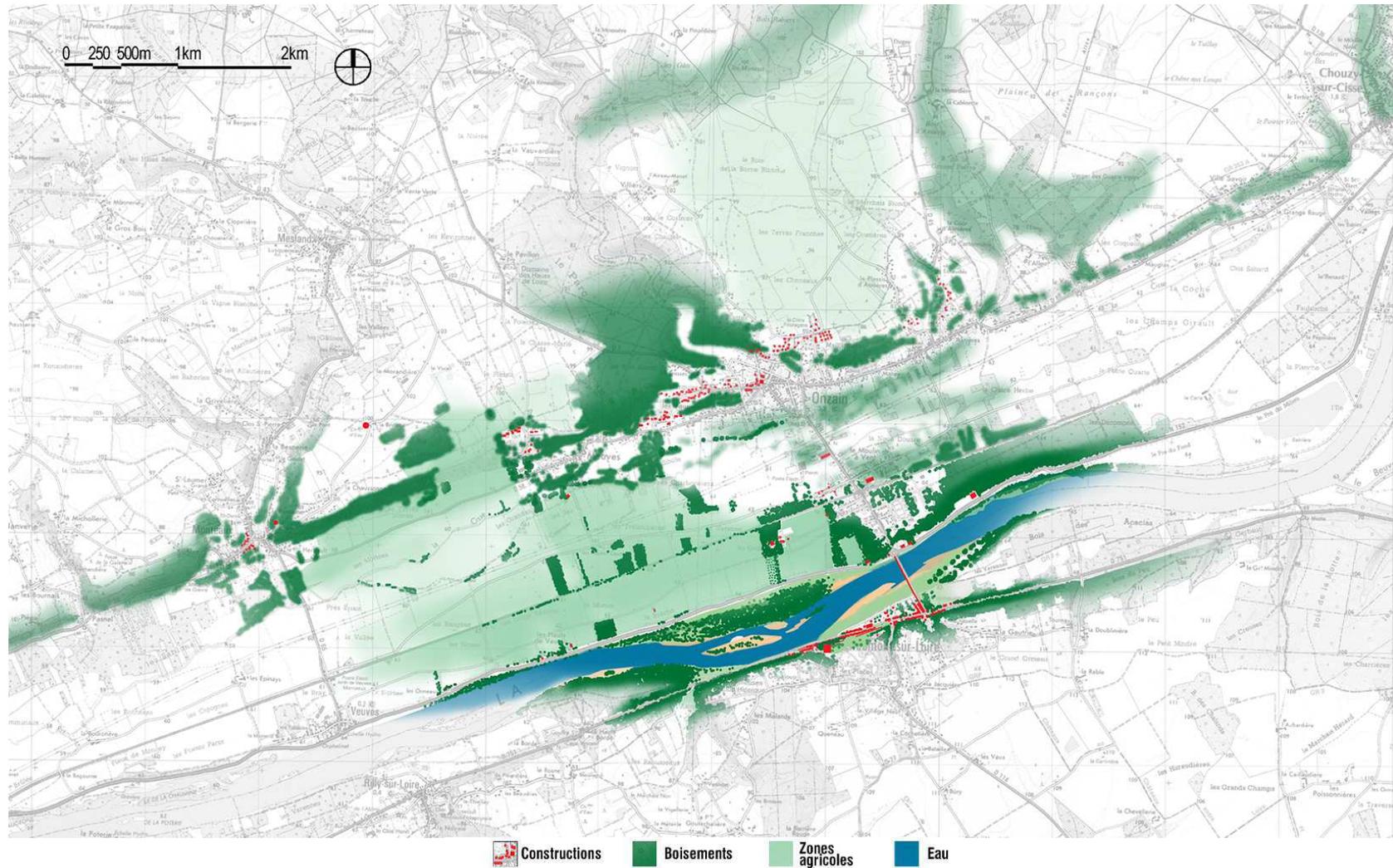


Vue vers le site, au sortir du bois des Acacias.

Zone d'influence visuelle

La superposition de ces différents points de vue permet d'esquisser une carte de *l'influence visuelle* du château et du village de Chaumont-sur-Loire.

Cette cartographie a pour but d'argumenter et de justifier les limites représentatives d'un périmètre de classement, selon l'objectif défini de *préservation des vues*.





2.3- Éléments de la « valeur universelle exceptionnelle » (VUE) du site

Le 30 novembre 2000, le comité du patrimoine mondial a inscrit le Val de Loire, de Sully-sur-Loire (Loiret) à Chalonnes-sur-Loire (Maine et Loire), sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants.

Lors de l'inscription, le comité adopte une déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) qui constituera la référence principale en termes de protection et de gestion du bien. La VUE du Val de Loire s'identifie autour de trois critères :

- Représenter un chef d'œuvre du génie créateur humain.
- Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.
- Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significatives dans l'histoire humaine.

Le site de Chaumont-sur-Loire s'affirme comme une représentation incontournable de la valeur universelle exceptionnelle du Val de Loire car il synthétise l'ensemble des particularités propres à ce territoire et constitue une représentation emblématique et préservée de ses spécificités :

Un modèle d'organisation de l'espace façonné sur plusieurs siècles

Châteaux et jardins

Dès la période gallo-romaine, la vallée de la Loire constitue un axe d'échanges important où l'Homme a su tirer parti de la topographie et géologie particulières en façonnant peu à peu ce territoire en un véritable « monument culturel ».

Depuis le X^e siècle, les grands de ce monde ont trouvé à Chaumont et Onzain le lieu propice à l'édification de résidences majestueuses de prestige.

En belvédère, le château de Chaumont-sur-Loire bénéficie ainsi du panorama sur le paysage environnant, tout en exposant à tous ses hautes façades en promontoire sur la vallée. Pour les plaisirs de la chasse, les bois sur les plateaux furent aménagés et percés de grandes allées rectilignes.

C'est au XIX^e siècle que les de Broglie agrémentent la demeure d'un parc paysager encore visité aujourd'hui.

Un bâti spécifique

Situé le long de la levée au pied du coteau, le front bâti du village de Chaumont se déploie face à la Loire. Les constructions traditionnelles en moellons calcaires, enduits, tuiles plates ou ardoises, font écho au château qui les domine ; les jardins et vergers s'étirent jusqu'aux berges du fleuve. L'ensemble a su préserver sa configuration traditionnelle patrimoniale pouvant être assimilée au « modèle ligérien ».

Les édifices sur le plateau sont moins reconnus mais constituent une représentation significative de l'organisation intime et fonctionnelle des grands domaines, composés par les potagers, vergers, fermes ou communs.

Des paysages façonnés par les activités économiques

Levées et navigation

De monumentaux travaux furent réalisés et perfectionnés au cours des siècles, afin de maîtriser les crues et de faciliter la navigation. L'édification des levées a permis de limiter les inondations dans les terres fertiles tout en protégeant les habitations menacées ; elles offrirent aussi l'occasion de mettre en place des aménagements portuaires favorisant ainsi le développement de la batellerie et le commerce des matériaux.

Les deux principales routes innervant le territoire sont situées sur les levées : la RD952 au Nord, et la RD751 au Sud. Le long des levées on observe les ouvrages liés au port de Chaumont (cales, escaliers, échelle hydrométrique...).

Un paysage sculpté par l'agriculture

En fertilisant le lit majeur du fleuve la Loire a permis le développement d'une agriculture prospère, qui constitue aujourd'hui le cadre du paysage ligérien.

La plaine alluviale ouverte est composée de grandes cultures parsemées de bois et bosquets ; le long de la Cisse s'étirent les prairies humides et les anciennes pâtures. Les fermes dépendantes du domaine de Chaumont s'ordonnaient sur le plateau, qui accueille aussi les potagers et vergers. Bénéficiant d'une exposition ensoleillée, la vigne occupe le rebord du plateau d'Onzain.

Le caractère naturel du fleuve

Contenue dans le lit mineur, limité entre les deux levées, la Loire « sauvage » offre le spectacle d'une nature en perpétuelle métamorphose et les îles, les grèves, bancs de sable ou berges boisées sont le refuge de nombreuses espèces animales.

Les reflets sur l'eau magnifient le ciel, feuillages ou édifices, apportant une dimension supplémentaire aux paysages du Val.

2.4- Les critères de classement du site de Chaumont-sur-Loire et le Val d'Onzain

Chaumont, haut-lieu du Val de Loire, offre une composition spectaculaire. Le château, forteresse dominant et s'ouvrant sur la Loire, surplombe depuis le haut de coteau le front bâti du village, étiré le long du fleuve. Depuis sa fondation par les comtes de Blois à la fin du X^{ème} siècle, les aménagements des comtes d'Amboise, de Diane de Poitiers au XVI^{ème} siècle, jusqu'à ceux considérables de la fin du XIX^{ème} siècle, le site illustre les aménagements successifs ayant façonné les paysages ligériens au cours des siècles.

Depuis le château, la vue embrasse un vaste panorama sur la Loire et le val rive opposée, de la plaine alluviale jusqu'à Onzain et les ruines de sa forteresse, son ancien parc et massif boisé qui ferment l'horizon. Réciproquement, la rive droite offre des vues lointaines remarquables sur le château et le village dans leur écrin boisé.

– le critère pittoresque : une composition et des vues emblématiques, le château et son parc dominant le village et la Loire.

La Loire présente à Chaumont un léger rétrécissement, facilitant le contrôle et la traversée, lui conférant une position stratégique, sans doute à l'origine du choix des premières implantations. Le val est ici dissymétrique comme sur le reste de son cours. Distant d'environ 1,5 kilomètres de la Loire, le coteau nord borde une courte plaine alluviale, traversée par la Cisse. En revanche, en rive gauche, le val est quasi inexistant, le coteau sud longeant quasiment la Loire à Chaumont.

D'un dénivelé relativement important (quarante mètres), le coteau offre ainsi une position de belvédère dominant immédiatement la Loire, utilisée pour sa vocation défensive par la première forteresse et donnant lieu à une silhouette caractéristique.

Le château et sa terrasse permettent des vues très lointaines sur le fleuve, vers l'amont comme vers l'aval, ainsi que de larges vues panoramiques sur la rive droite, où le val inondable et le coteau boisé ont conservé une dominante naturelle et agricole, malgré une urbanisation diffuse, développée autour du bourg d'Onzain et le long de la RD 58 au pied du coteau.

De même, depuis la rive droite, les vues sur le château et le village sont remarquables, en particulier depuis le haut du coteau d'Onzain, depuis la route de la levée (RD 2152),

depuis la tête nord du pont sur la Loire, ou depuis la voie ferrée Orléans-Tours construite en léger remblai au milieu du val.

Au sud du domaine, le parc s'ouvre sur l'espace agricole du plateau, vaste clairière fermée par les lisières de plusieurs boisements. Son ambiance rurale y contraste avec la monumentalité de la façade ligérienne du domaine. La perspective historique qui menait au château y est encore visible sous la forme d'une belle allée plantée de marronniers, qui s'interrompt désormais à la limite du parc.

– le critère historique : une illustration remarquable des aménagements successifs intervenus dans le Val de Loire au cours des siècles.

Jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, les châteaux de Chaumont et d'Onzain se faisaient face, de part et d'autre de la Loire. Fief du seigneur de Bury et d'Onzain, la forteresse d'Onzain faisait partie du système de défense édifié dès le X^{ème} siècle par les comtes de Blois contre les comtes d'Anjou. Il sera plusieurs fois détruit et reconstruit. Le château sera confisqué par Catherine de Médicis en 1562 et servira de prison au Prince de Condé. Les terres de Bury et d'Onzain seront érigées en comté de Rostaing par le roi Louis XIII en 1642.

Le château d'Onzain est finalement démoli et ses pierres vendues entre 1824 et 1826. Seul est conservé le bois du Pavillon, massif boisé qui constituait le domaine historique du château.

De l'ancienne forteresse, il ne subsiste aujourd'hui, incluse dans le tissu bâti du bourg, que la motte castrale, entourée de douves en eau. Le Bois du Pavillon forme en revanche un grand massif boisé remontant vers le nord, de part-et-d'autre du Cissereau, affluent de la Cisse. Il constitue l'arrière-plan du coteau d'Onzain et est particulièrement visible depuis le château de Chaumont en rive opposée.

Le château de Chaumont est également une ancienne place forte, fondée par les comtes de Blois à la fin du X^{ème} siècle. Elle donne naissance à une agglomération formée de deux bourgs ; l'un en contrebas du coteau, au pied même du château, le second au niveau de la traversée de la Loire, au lieu-dit « Saint-Martin ». Le château sera ensuite la propriété des comtes d'Amboise durant cinq siècles. Ils reconstruisent le château après sa destruction, de 1469 à 1510. Diane de Poitiers, favorite du roi Henri II, en sera propriétaire de 1560 à 1566. Elle achève l'aile orientale et le châtelet d'entrée.

Ces aménagements finissent de transformer l'ancienne forteresse en château d'agrément.

À partir de 1750, on attribue au nouveau propriétaire, Jacques-Donatien Le Ray la réalisation d'un premier bouleversement majeur. Il fait démolir l'aile nord face à la Loire, et ouvre ainsi la cour à une vue exceptionnelle sur le fleuve. Cette transformation traduit les idées de son temps et la nouvelle vision du paysage, qui s'est développée en Europe.

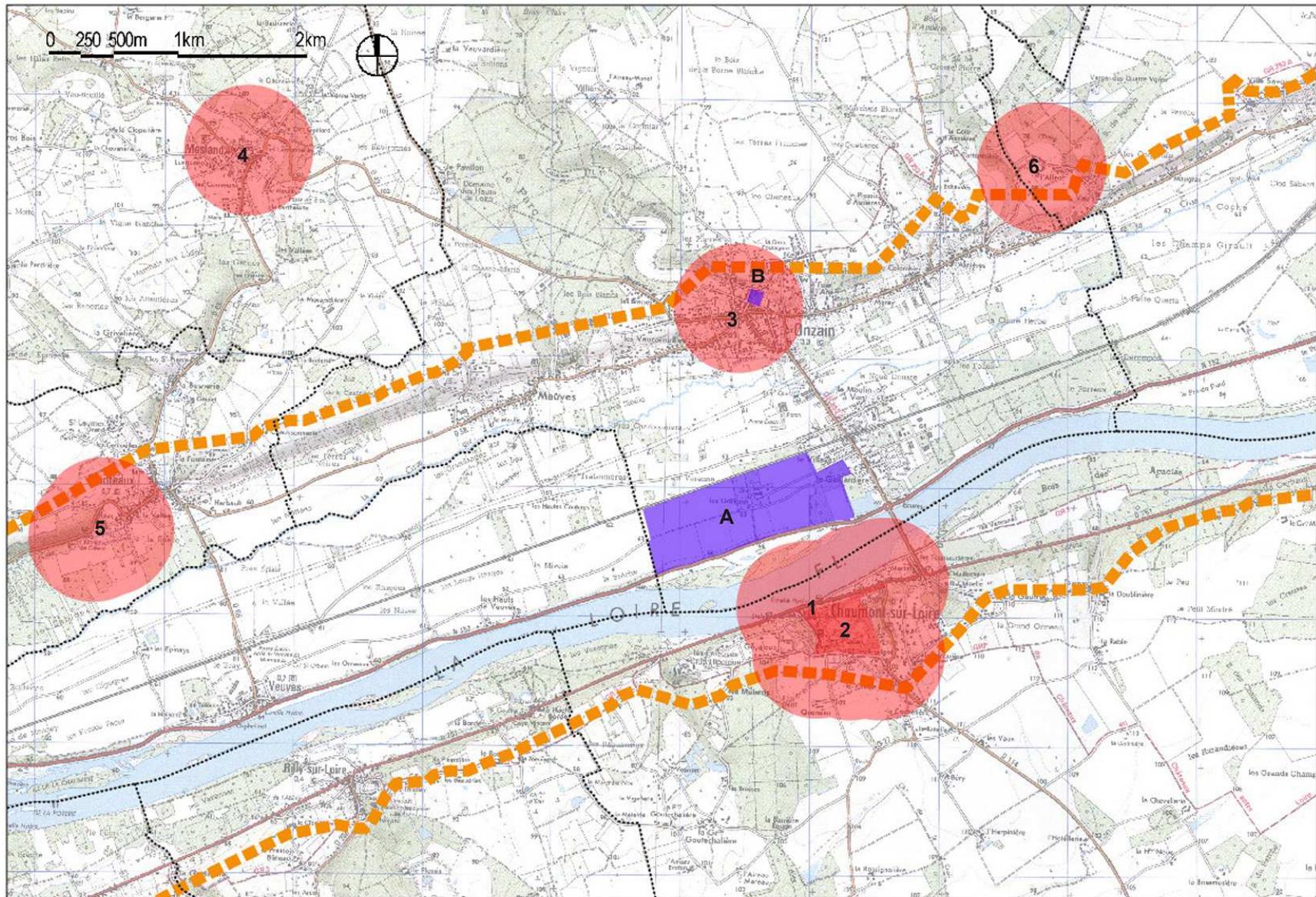
Le second bouleversement intervient à partir de 1875. Marie-Charlotte-Constante Say, héritière du grand industriel, acquiert le château avec son mari le prince Henri-Amédée de Broglie. Ils entreprennent des travaux monumentaux sur plus d'une trentaine d'années. Seront ainsi réalisés, la restauration du château, la construction de nouvelles écuries par l'architecte Paul-Ernest Sanson, la création d'un grand parc à l'anglaise par le paysagiste Henri Duchêne, l'établissement d'une ferme modèle par l'architecte Marcel Boille, l'achat de terres et de fermes sur le plateau, la création d'allées pour la chasse, à travers les forêts et la campagne du plateau, la destruction des hameaux du Frétillet et des Places proches du château, la création d'un nouveau hameau, le « village neuf, la démolition de l'église paroissiale, qui sera reconstruite en 1883 entre le bourg et le hameau Saint-Martin, le déplacement du cimetière. L'impact sur le territoire et le paysage est considérable.

Plus qu'ailleurs, ces aménagements témoignent de la volonté de reconstituer un domaine rayonnant sur un territoire étendu et de créer une nouvelle composition, organisée face au fleuve

Le franchissement du fleuve a longtemps été un enjeu majeur de ce territoire. Autrefois, un bac assurait la traversée entre le relais des Écures sur la rive droite et le hameau de Saint-Martin en rive gauche. Sa présence est attestée depuis le Moyen-Âge. Il fonctionna jusqu'en 1858, où un pont suspendu fut construit. Il fut détruit en 1940.

Un bac avec passeur reprit alors du service jusqu'en 1950, date de la construction d'une étroite passerelle métallique. Le pont actuel a été mis en service en 1970. Il relie la RD 952 à la RD 751, et permet le franchissement de la Loire entre Blois, distant de 17 kilomètres et Amboise, à 20 kilomètres.

Un port, aménagé et appareillé, fut construit à Chaumont à la fin du XVIIIème siècle. Les travaux furent achevés en 1792. Les maisons gênant les travaux ou menacées par le fleuve furent supprimées. Une grande cale abreuvoir en long est construite sur toute la longueur du bourg. Elle comprend pavements, escaliers, et anneaux d'amarrage. Deux cales, amont et aval, viennent compléter le dispositif. Jugé d'une trop faible dimension pour le commerce des vins et des bois, le port est prolongé en 1848 jusqu'au lieu-dit la Tuilerie, où une nouvelle cale est réalisée. Le port reste très fréquenté jusqu'en 1870.



- UNESCO périmètre
- Site Inscrit
- Monument Historique (périètre)

3. LES PROTECTIONS EXISTANTES

UNESCO

L'aire d'étude est incluse dans le périmètre du Val de Loire – Patrimoine Mondial. Long de 280 kilomètres, traversant deux régions et quatre départements sur près de 800km², le périmètre UNESCO du Val de Loire est situé en général entre les deux coteaux bordant le Val de Loire. C'est le plus vaste des biens français inscrits, signifiant que le Val de Loire a une valeur exceptionnelle unique dont la perte serait irremplaçable pour l'Humanité. Les abords du site sont inclus par l'UNESCO dans la "zone tampon".

Le site fait l'objet d'un plan de gestion qui définit les valeurs identitaires du Val de Loire, recense les menaces pesant sur le site et détermine des orientations qui ont pour objectif de :

- Préserver et valoriser le patrimoine et les espaces remarquables,
- Maintenir les paysages ouverts du Val et les vues sur la Loire,
- Maitriser l'étalement urbain,
- Organiser le développement urbain,
- Réussir l'intégration des nouveaux équipements,
- Valoriser les entrées et les axes de découverte,
- Organiser un tourisme durable préservant la qualité des paysages,
- Favoriser l'appropriation des valeurs de l'inscription UNESCO par les acteurs du territoire,
- Accompagner les décideurs par le conseil et une animation permanente.

SITES ET PAYSAGES,

Sites Inscrits

- A- Nom du site : « Perspectives du château de Chaumont-sur-Loire »

Date de l'arrêté : 23/05/1961

« Caractère et intérêt paysager :

Le site occupe une superficie d'environ 85ha située entre la voie de chemin de fer Paris-Tours et la RN 152, au nord de la Loire, de part et d'autre du lieu-dit « les Grillons » à environ 1,5km en aval de la Loire. Les cultures dominent sur le site mais on note également la présence de bois de feuillus, d'une ferme avec ses bâtiments d'exploitation, ainsi que du petit château des « Grillons ». L'intérêt du site réside essentiellement dans la présence du château de Chaumont-sur-Loire. La protection affectant le site permet qu'aucune construction ne vienne troubler le point de vue que l'on a depuis le château.

Occupation du sol : grandes surfaces de cultures, quelques bâtiments.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Très peu urbanisé, entre la Loire (au sud) et Onzain (au nord).

Sensibilité : grande parcelle de terrain bien entretenue. Très beau panorama mettant en valeur l'architecture du château de Chaumont. »

- B- Nom du site : « Ancien château d'Onzain et douves »

Date de l'arrêté : 05/03/1962

« Caractérisation du site :

Caractère et intérêt paysager : L'ancien château d'Onzain se trouve au centre du bourg, non loin de la place de l'église. Il est entouré de douves alimentées par un ruisseau, le Cissereau, qui traverse le site. Ces douves sont limitées par un muret. Un petit pont en pierre permet d'accéder à l'îlot central bordé de marronniers, dont les branches surplombent les douves. Une petite maison bourgeoise, datant vraisemblablement du début du XIXe siècle, occupe l'îlot central.

Occupation du sol : L'ancien château et les douves ainsi qu'un petit parc.

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : Plein centre bourg d'Onzain.

Sensibilité : Veiller à l'entretien du site, notamment aux endroits où la végétation est dense. »

PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Chaumont-sur-Loire :

- 1- « Château de Chaumont-sur-Loire »
- Classé MH – 1840-1937-1955/03/23
- 2- « Jardins d'agrément et parc du château » - Classé MH – 1955/03/23

Onzain :

- 3- « Eglise Saint-Gervais Saint-Portais » (portail et clocher) - Inscrit MH – 1928/12/28

Monteaux :

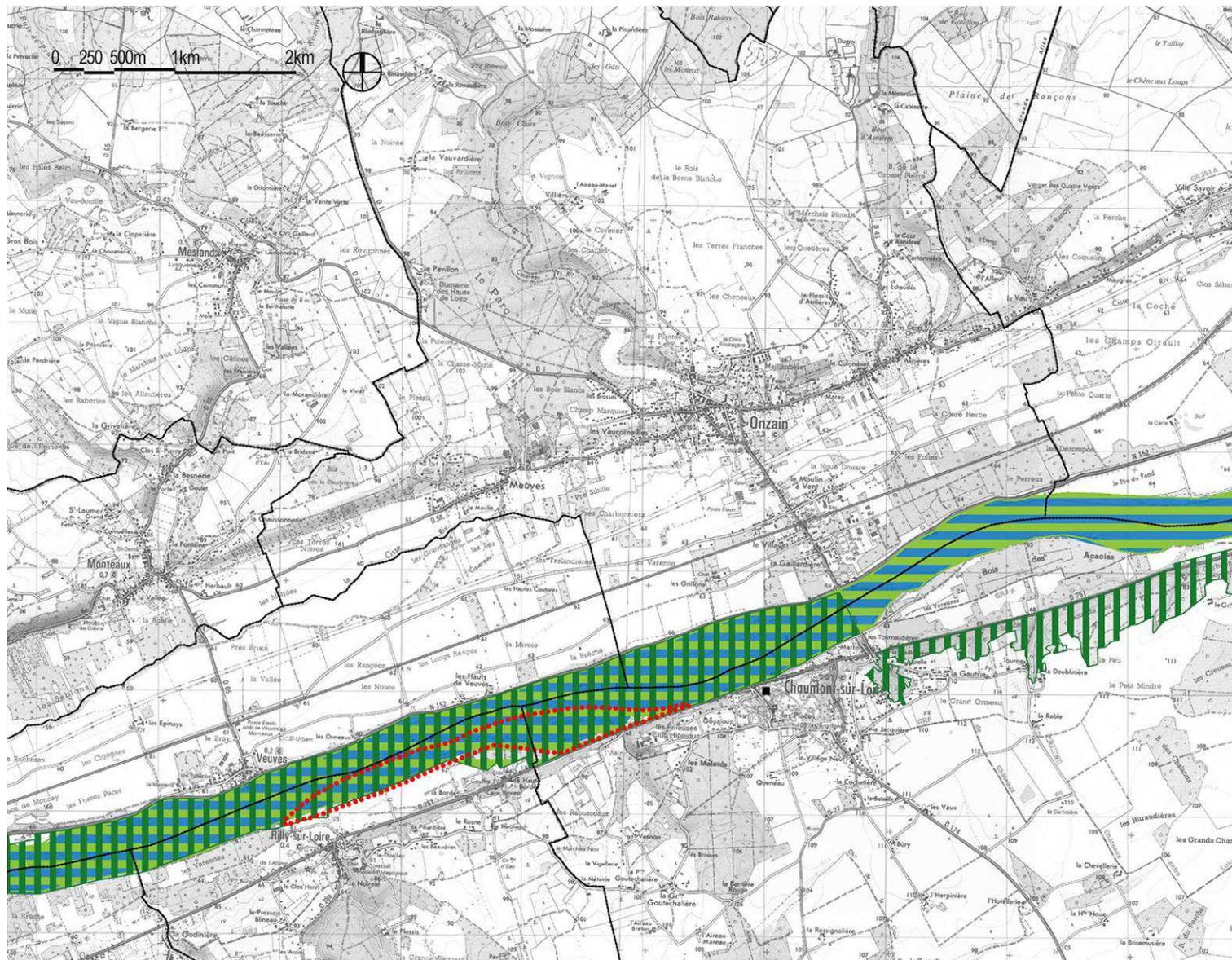
- 4- « Château et moulin » - inscrit MH – 1989/03/01

Mesland :

- 5- « Eglise Notre Dame » (portail) - Classé MH – 1946/09/16

Chouzy-sur-Cisse :

- 6- « Manoir de Laleu » (chapelle) - Inscrit MH – 1937/01/23



 NATURA 2000

 ZNIEFF Type 1

 ZNIEFF Type 2

 Ile de la Folie

PATRIMOINE NATUREL

Le fleuve présente des milieux favorables à une flore et une faune spécifique dont certaines espèces sont aujourd'hui rares et menacées. Les grèves, les îles, les forêts alluviales et les coteaux concentrent cette biodiversité exprimée dans l'inventaire suivant :

- Natura 2000 – Directive Oiseaux ZPS (Zone de Protection Spéciale) : « Vallée de la Loire et du Loir-et-Cher »

- Natura 2000 – Directive Habitat ZSC (Zones Spéciales de Conservation) : « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers »

- ZNIEFF type1

« Vallée de la Loire de la Gaillardière à Saugeons »

Identifiant national : 240006408

Année de description : 01/01/80

Année de modification : 26/11/10

« Forêts de Ravin de Chaumont-sur-Loire » à l'Est

Identifiant national : 240031105

Année de description : 01/01/04

Année de modification : 26/11/10

- ZNIEFF type2

« Loire Blesoise »

Identifiant national : 240031300

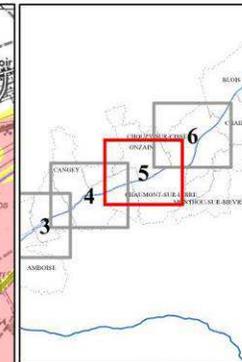
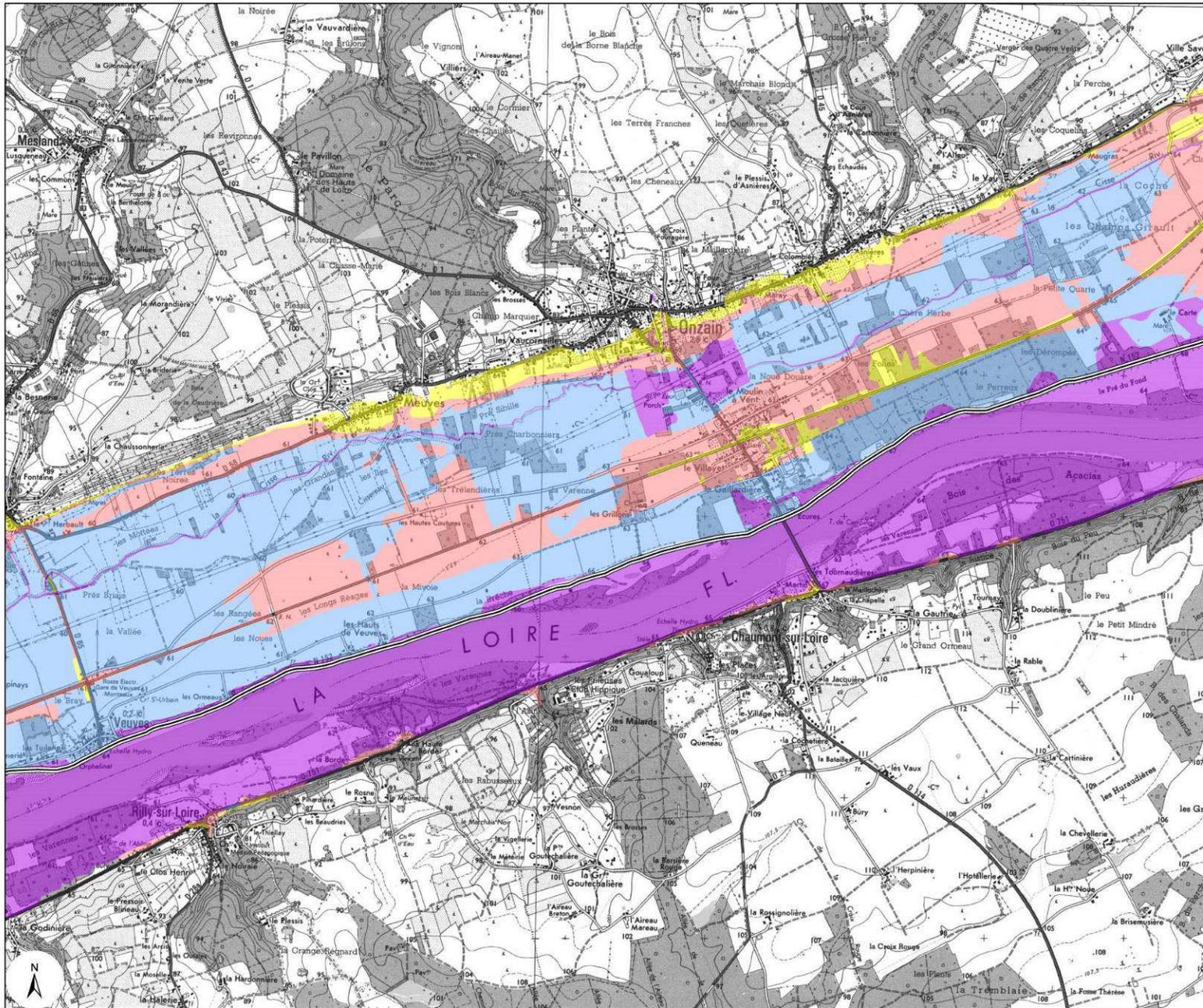
Année de description : 01/01/08

Année de modification : 26/11/10

Nous noterons que l'île de la Folie fait partie du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC)

L'île est occupée par une forêt alluviale ligérienne remarquable pour sa biodiversité :

« Ce site ligérien – composé de plusieurs îles, dont l'île de la Folie – abrite l'une des plus belles et des plus riches forêts alluviales de la Loire moyenne. Situées dans l'espace de liberté du fleuve, les îles ne gardent leur caractère insulaire qu'en période de hautes eaux. La gestion menée en fait un lieu favorable à de nombreuses espèces animales et végétales dont certaines sont aujourd'hui rares et menacées. »



© BD-Cours IGN © BD-Carbone

ECHELLE 1:25000

- aléa faible
- aléa moyen
- aléa fort
- aléa très fort
- levées importantes
- déversoir

VAL DE CISSE



Direction Régionale de l'Environnement
Centre-Val de Loire

© IGN, © S. CAILLET - reproduction interdite
Edition 2003 des atlas des zones inondables de la vallée de la Loire

INONDATIONS

Le bassin géographique et la constitution géologique de son bassin versant font de la Loire le plus irrégulier des fleuves de France. Certaines zones du territoire sont « inondables » et soumises aux contraintes édictées par le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation (PPRI). Le PPRI est une servitude d'utilité publique et doit, à ce titre, être annexé aux documents d'urbanisme des communes concernées.

Le PPRI en vigueur sur notre aire d'étude est le PPRI de la Loire Aval (Val de Blois), il a été approuvé le 01/10/2001.

Il s'applique à l'ensemble de la zone inondable de la vallée de la Loire dans la section aval. Cette zone a été cartographiée pour la crue correspondant aux plus hautes eaux connues, soit la crue de 1856.). Il concerne les communes de Cande-sur-Beuvron, Chaumont-sur-Loire, Chouzy-sur-Cisse, Monteaux, Onzain, Rilly-sur-Loire, et Veuves.

Le PPRI définit deux types de zones :

Zone A, zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle, qui correspond d'une part, aux zones d'aléa très fort quel que soit le degré d'urbanisation ou d'équipement et, d'autre part, aux zones inondables non urbanisées ou peu urbanisées et peu aménagées quel que soit leur niveau d'aléa. Les objectifs sont :

- La limitation d'implantation humaine permanente,
- La limitation des biens exposés,
- La préservation du champ d'inondation,
- La conservation des capacités d'écoulement des crues,
- La diminution des risques de pollution en période d'inondation

Zone B, constituant le reste de la zone inondable pour laquelle, compte tenu de son caractère urbain marqué et des enjeux de sécurité, les objectifs sont :

- La limitation de la densité de population,
- La préservation d'une certaine capacité d'écoulement de la crue à travers le tissu urbain,
- La réduction de la vulnérabilité des constructions dans le cas où elles pourraient être autorisées,

4 niveaux d'aléas ont été définis à partir de deux critères principaux : la profondeur de submersion et la vitesse du courant :

- Aléa très fort : profondeur de submersion supérieure à 2 mètres avec vitesse moyenne à forte, ou danger particulier : aval de déversoirs, débouchés d'ouvrages, ...
- Aléa fort : profondeur de submersion supérieure à 2 mètres avec vitesse nulle à faible, ou profondeur de 1 à 2 mètres avec vitesse moyenne à forte, bande de 300m en arrière des levées.
- Aléa Moyen : profondeur de submersion inférieure à un sans vitesse marquée,
- Aléa faible : profondeur de submersion comprise entre un et deux mètres avec vitesse nulle à faible ou profondeur de submersion inférieure à un mètre avec vitesse marquée.

L'aire d'étude présente l'ensemble de ces niveaux d'aléas :

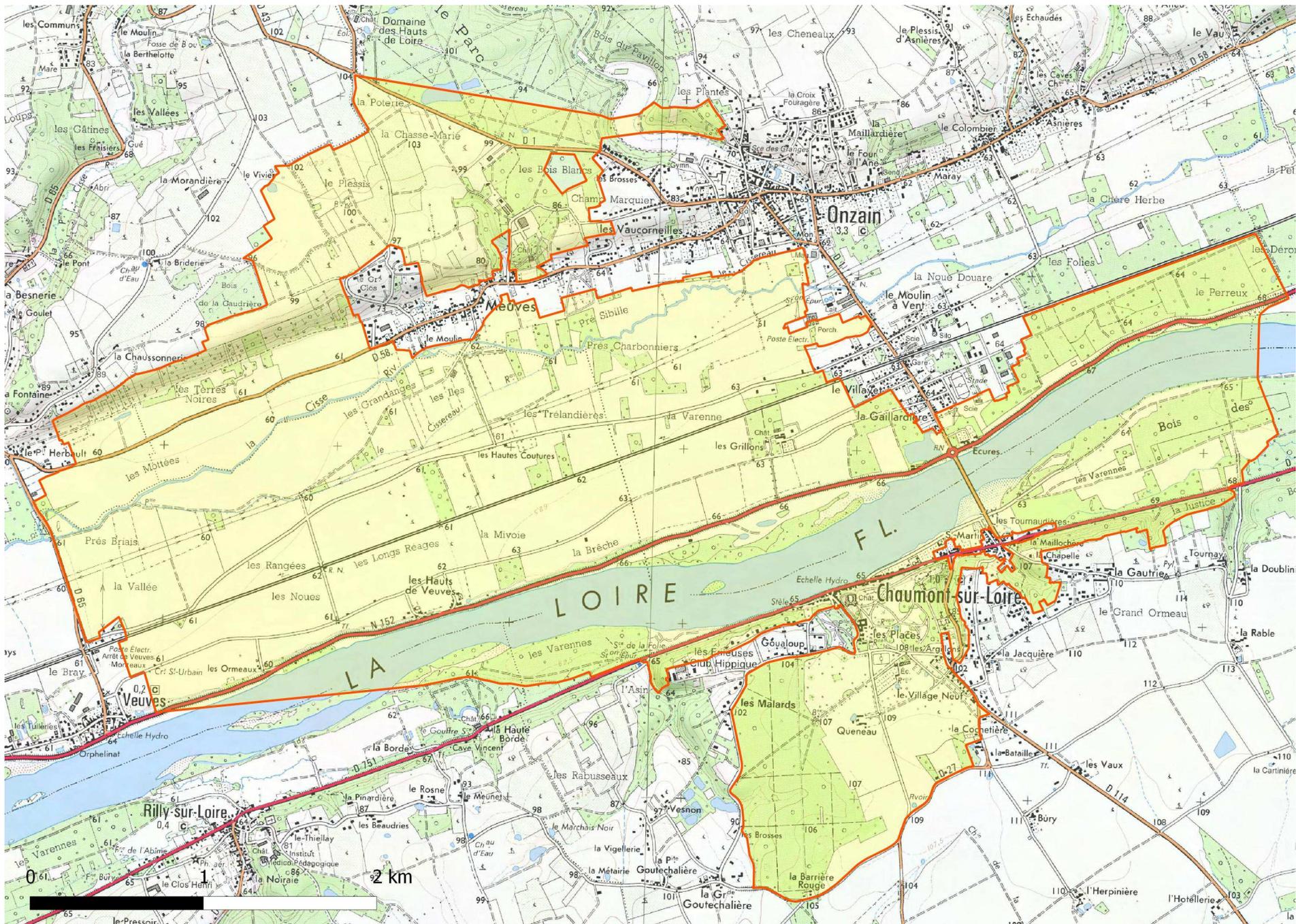
Le lit mineur de la Loire compris entre les deux levées est en zone d'aléas très forts (A4) ; il comprend notamment l'île de la Folie, les Bois d'Acacias et les abords du village de Chaumont-sur-Loire. La majeure partie construite du village, si ce n'est quelques bâtiments situés à l'extrémité de la rue de la Plage (A4), échappe à l'aléa très fort et se maintient en aléa moyen (B2), voire faible (B1).

Sur la rive droite, au nord de la levée, la plaine est majoritairement en aléas forts. Cependant, on observe de part et d'autre de la voie ferrée, des zones d'aléas moyens ou faibles qui correspondent à un léger rehaussement topographique marquant la différence entre les deux vallées : la Cisse et la Loire. Au Nord, le long de la RD58, une bande d'aléas moyens et faible correspond au pied du coteau. Le centre du village d'Onzain échappe aux risques d'inondations ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble des quartiers construits en zone faible (B1) à moyenne (B2), voire pour le quartier de la gare ponctuellement en aléa fort (B3)

Nous noterons cependant la présence d'une zone très fortement inondable en entrée Sud, en bordure de Cisse, ainsi que quelques zones comprises entre la voie ferrée et la levée en aléa très fort.

L'ensemble du territoire de la commune de Veuves est en zone inondable (A4, A3, A2, A1 (pour le passage surélevé de la RD65 sur la voie ferrée et un tronçon de la voie ferrée), B3 (le village)).

La plupart du bourg de Monteaux échappe aux inondations puisque installé en grande partie sur le bas du coteau.



4. LE PÉRIMÈTRE PROPOSÉ

4.1- Justification de la protection

En liaison avec le plan de gestion UNESCO (approuvé le 15 novembre 2012 par le préfet), l'Etat s'est engagé à planifier et mettre en œuvre de nouvelles protections réglementaires sur des sites remarquables ou emblématiques. Ces protections se traduisent notamment par la mise en œuvre de classements de site, procédure prévue par les dispositions de la loi du 2 mai 1930 sur les sites et monuments naturels.

Une étude d'identification des paysages emblématiques a été menée en 2008 en région Centre. Elle a identifié 25 entités paysagères remarquables, particulièrement représentatives du Val de Loire et des critères ayant justifié son inscription sur la liste du Patrimoine Mondial.

Parmi ces 25 entités paysagères emblématiques, le site de Chaumont-sur-Loire a été identifié comme s'inscrivant pleinement dans le paysage caractéristique de la vallée de la Loire. Le fleuve, le front bâti du village, le château qui les domine sur le rebord d'un coteau boisé, ainsi que le parc sur le plateau, y forment en effet une composition remarquable, dans un environnement à dominante naturelle offrant notamment des vues lointaines qu'il convient de préserver. Pour affirmer la reconnaissance de ce site exceptionnel, l'outil de classement apparaît comme le plus approprié au regard de sa qualité paysagère et de son intérêt patrimonial majeur.

Conformément à la politique des sites menée par le Ministère de l'Ecologie rappelée dans la circulaire de 2000, il convient d'actualiser les protections déjà existantes. Cette politique d'actualisation vise notamment le site « Perspectives du château de Chaumont-sur-Loire » inscrit à l'inventaire des sites du département du Loir-et-Cher, le 23 mai 1961.

Ce classement du site permettra de poursuivre activement le classement des espaces remarquables en y appliquant le niveau de protection approprié.

Le périmètre et les protections existantes :

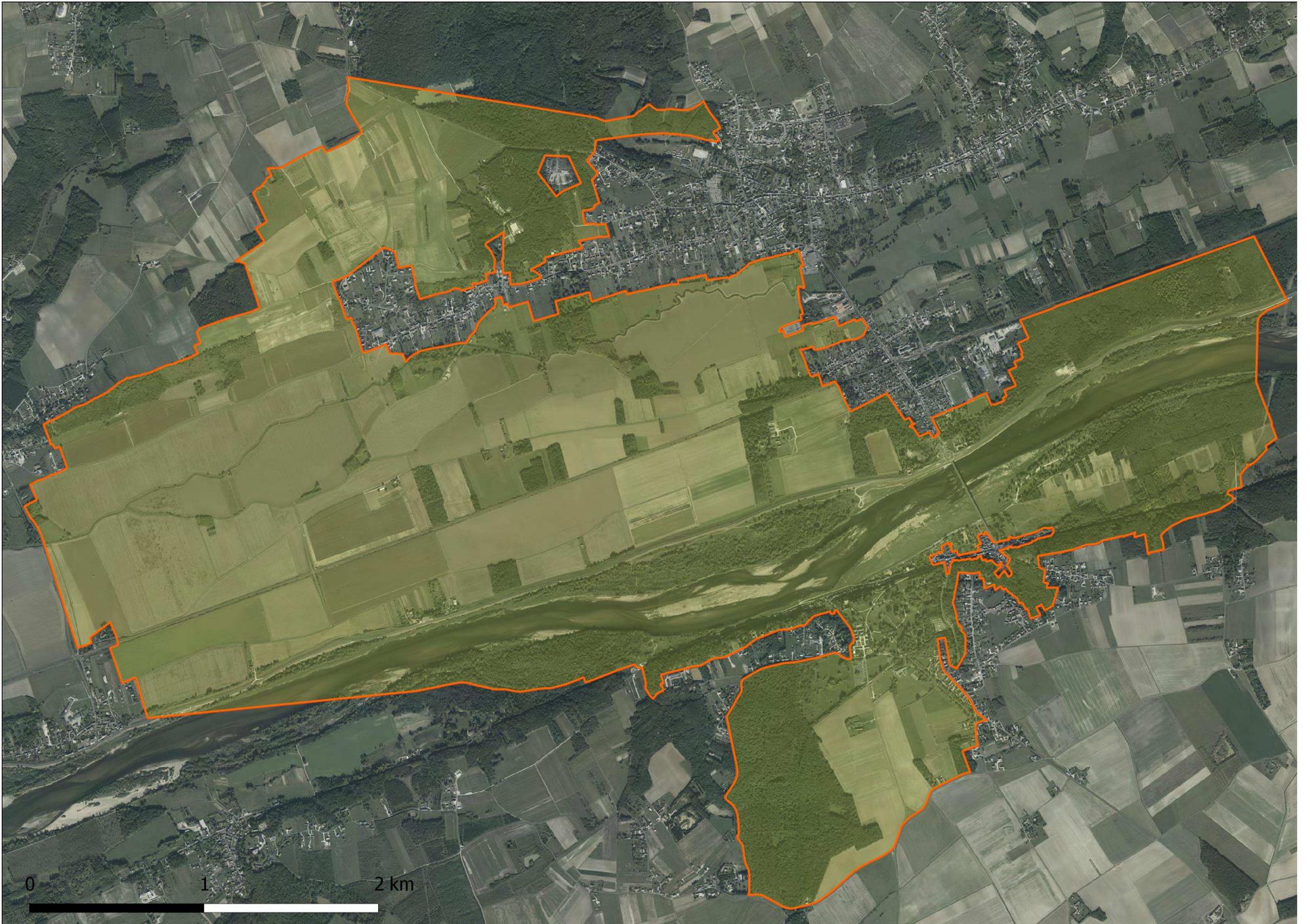
La majeure partie du périmètre proposé est comprise dans le périmètre UNESCO, mise à part les portions situées sur les plateaux, qui sont positionnées dans la « zone tampon ».

Le site classé inclut dans son périmètre :

- le Site Inscrit « Perspectives du château de Chaumont-sur-Loire ».
- Monument Historique classé « Château de Chaumont-sur-Loire ».
- Monument Historique classé « Jardins d'agrément et parc du château ».

Le site classé exclut de son périmètre :

- le Site Inscrit « Ancien château d'Onzain et douves », car il est étroitement inséré dans l'agglomération d'Onzain.



4.2- Principes de délimitation du site

Le projet de périmètre proposé a pour objectif de révéler l'authenticité et l'intégrité du site. La définition du périmètre au 1/25000^e, puis au niveau cadastral, nécessite de prendre en compte non seulement les enjeux majeurs que sont les paysages, l'architecture, les marques de l'Histoire ou les perceptions visuelles, mais aussi les critères liés aux évolutions de l'urbanisation alentour. Le but n'étant pas de figer le site, mais de lui réserver un développement fondé sur le respect de ses valeurs patrimoniales, naturelles et paysagères.

- L'empreinte de l'Histoire :

Le caractère patrimonial remarquable du site est dû aux interventions humaines successives qui, au cours des siècles jusqu'à aujourd'hui, ont façonné ce territoire, lui donnant une valeur culturelle indéniable. Le périmètre proposé intègre les principaux éléments témoins de ces évolutions.

Derrière une façade connue et emblématique si caractéristique du val de Loire – celle d'un château dominant la vallée – s'étire le domaine constitué et défait au cours des siècles. Aux ouvrages nobles, d'apparat se juxtaposent des constructions plus humbles répondant aux besoins nourriciers et aux agréments.

Le château de Chaumont-sur-Loire en est le motif central, mais le classement concerne aussi :

- le parc paysagé, initié par les De Broglie et imaginé par l'architecte-paysagiste Henri Duchêne,
- le potager clos de murs et l'ancien verger,
- la ferme de Queneau, qui constitue un exemple caractéristique de fermes modèles du XIX^{ème} siècle, reliée à l'entrée sud du Domaine Régional de Chaumont, dans la continuité de l'axe principal de la ferme interne au Domaine.
- le bois des chambres, réserve pour les plaisir de la chasse,
- les larges allées plantées d'arbres qui relient ces espaces liés aux usages à l'emblématique château,
- enfin, l'harmonieux Village Neuf qui fut édifié par les De Broglie en substitution de la destruction des anciens hameaux.

Le système d'endiguement a permis le déploiement du village en front de Loire et le développement de l'agriculture dans la plaine. C'est pourquoi la proposition de classement intègre les levées, les petits ouvrages liés à leur fonctionnement, mais aussi le pont et les constructions qui s'égrènent le long des digues. Le front bâti du village de

Chaumont prolongé par les jardins qui s'étirent jusqu'aux berges témoignent du rapport particulier qu'entretiennent les habitants avec le fleuve.

- Des composantes paysagères emblématiques du Val de Loire :

Le périmètre inclut une portion représentative de chaque « entité » caractéristique des paysages ligériens, exposés dans l'étude paysagère. Ces paysages linéaires se déploient parallèlement au fleuve dans une composition harmonieuse spécifique au Val de Loire :

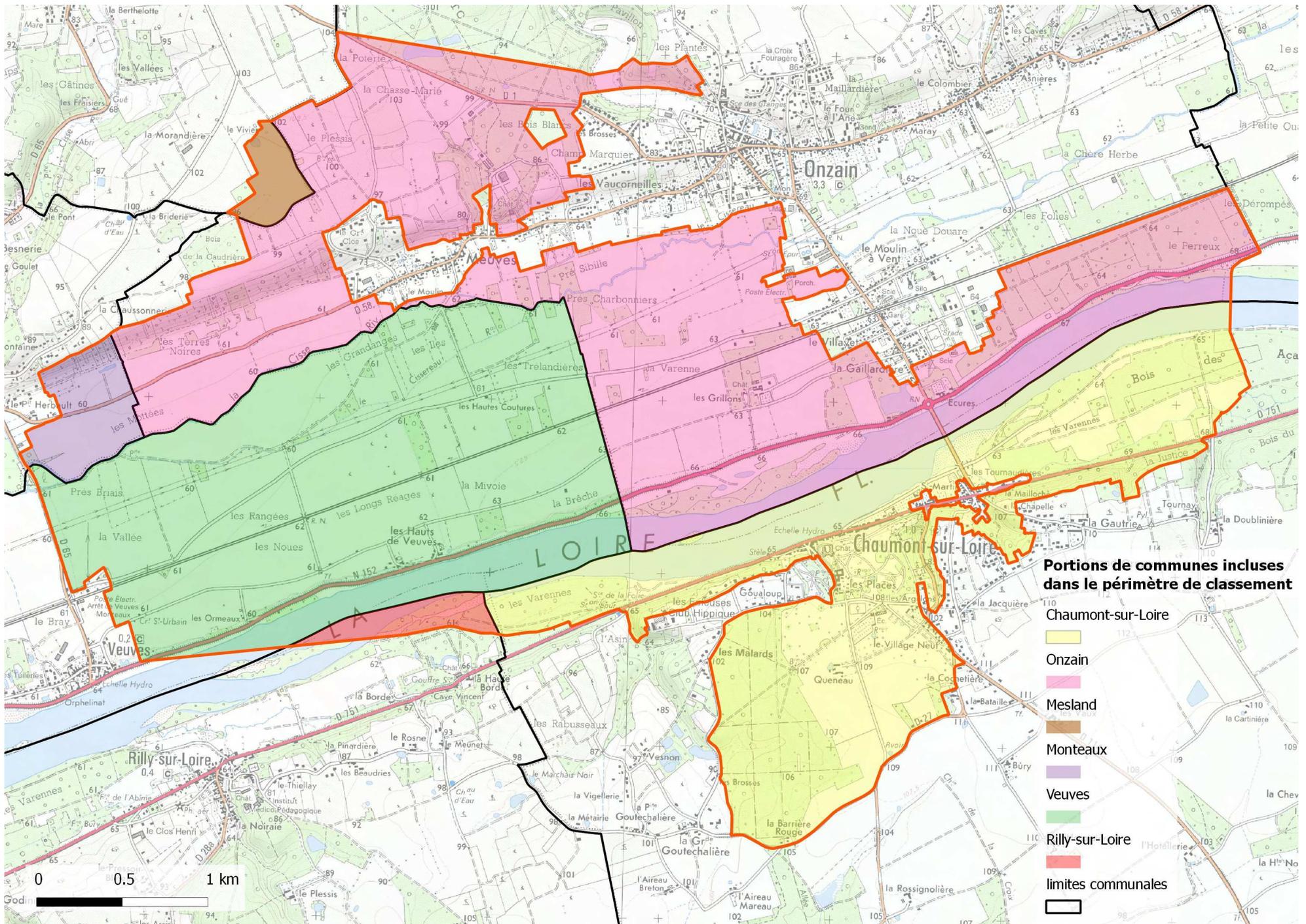
- La Loire - Contenu entre les deux levées, le lit mineur du fleuve a préservé son caractère naturel, ses grèves, ses îles, ses reflets.
- La plaine alluviale – Entre Loire et Cisse s'étend la plaine agricole et fertile où les grandes ouvertures cultivées alternent avec les bois.
- Les coteaux – Les horizons boisés des coteaux constituent le cadre du paysage ; le château en promontoire et la façade du village de Chaumont impriment leur blancheur sur le coteau Sud.
- Les plateaux – Sur les rebords des plateaux se déploient les espaces liés aux pratiques des châtelains : les bois, réserves de chasse, les vignes ou les fermes.

- Des panoramas spectaculaires :

Selon l'objectif défini de « préservation des vues », le périmètre proposé prend en compte les représentations et les vues emblématiques du site.

La mise en scène monumentale du château de Chaumont-sur-Loire a largement inspiré les illustrateurs et photographes. L'ensemble composé de la façade du village surmontée par le château constitue l'iconographie incontournable de Chaumont-sur-Loire. Par sa position en belvédère, le château et son parc permettent d'embrasser dans le sens inverse un ample panorama sur l'ensemble de la vallée, le coteau agricole et boisé à l'ouest d'Onzain, le plateau ouvert qui le prolonge, et l'ample masse boisée qui ferme la perspective à l'arrière-plan (ancien parc boisé du château d'onzain, incluant le secteur des Bois blancs). Ce secteur offre également de remarquables vues lointaines sur le monument semblant émerger seul du coteau boisé de la rive gauche.

La superposition des différents points de vue remarquables, essentiellement depuis et vers le château, a permis d'établir la carte de « l'influence visuelle » du domaine de Chaumont (**carte p 58**), qui permet d'argumenter et de justifier les limites du périmètre de classement.

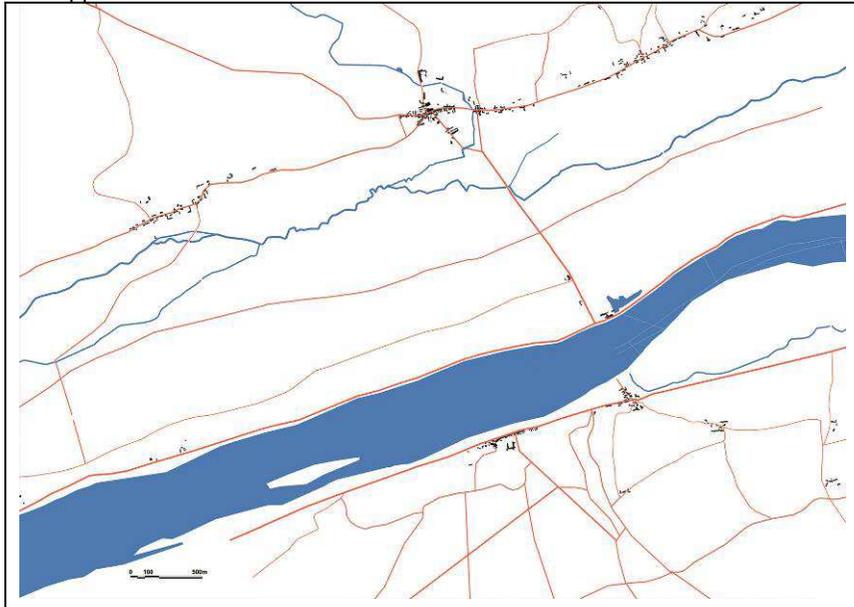


4.3- Surfaces

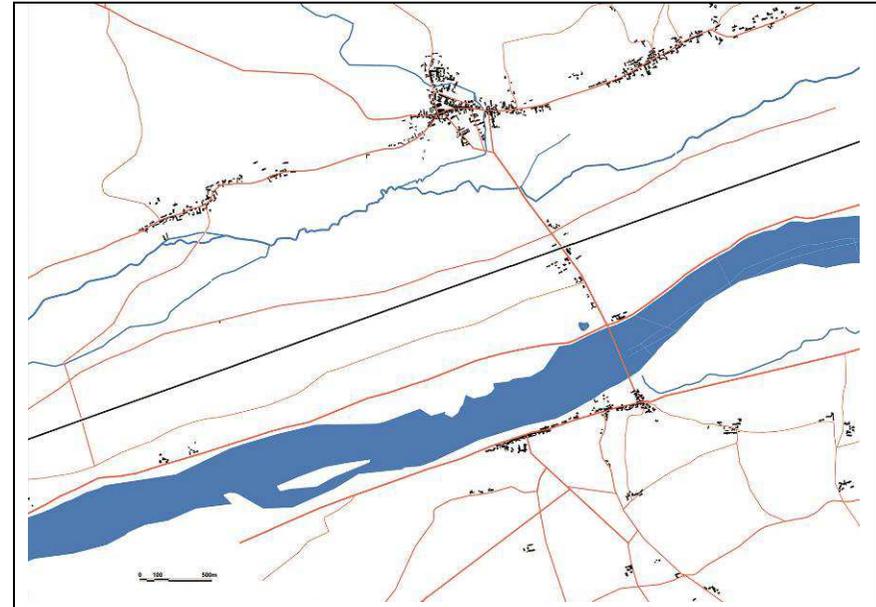
Superficie totale du projet de site classé : 1 581 hectares

Communes	Superficie de la commune (ha)	Superficie proposée au classement (ha)	Pourcentage de la surface communale classée	Part de la commune dans la surface classée
Onzain	2989	650	21,7%	41,1%
Chaumont-sur-Loire	2684	402	15,0%	25,4%
Monteaux	627	36	5,7%	2,3%
Mesland	2638	15	0,6%	0,9%
Rilly-sur-Loire	1029	18	1,7%	1,1%
Veuves	807	460	57,0%	29,1%

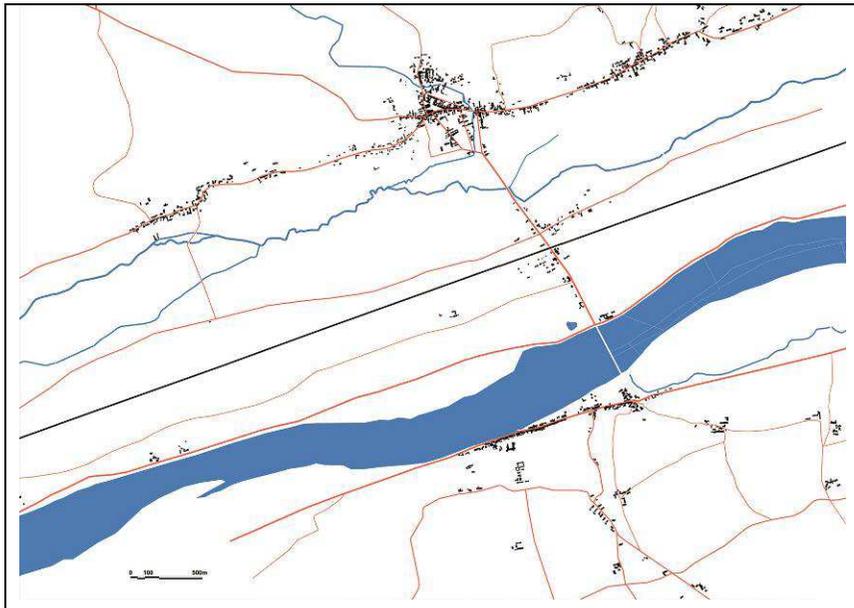
Développement de l'urbanisation aux 19^e et 20^e siècle.



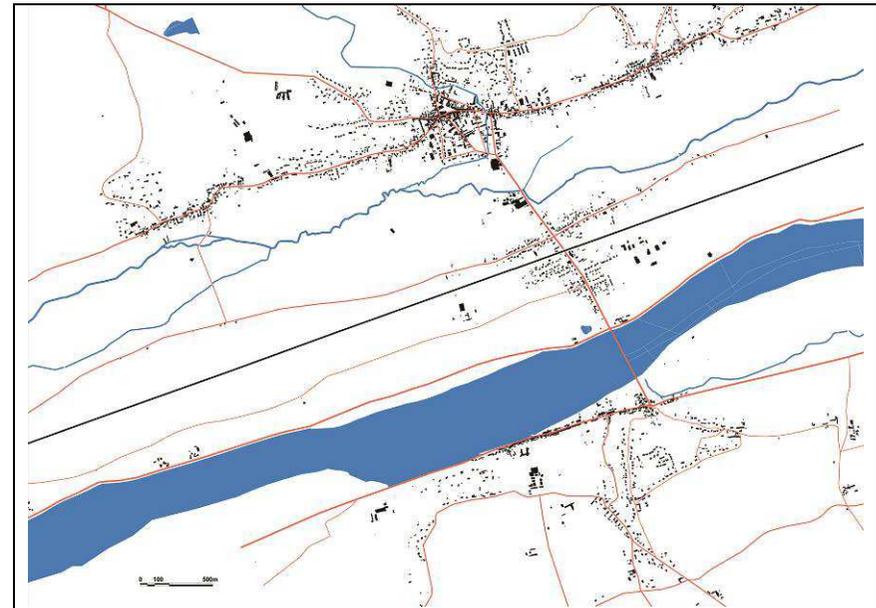
Cadastral Napoléonien (1809/1819)



Carte d'état-major (1845)



1950



Aujourd'hui

5. ORIENTATIONS DE GESTION

5.1- Dynamiques d'évolution

Le territoire proposé au classement témoigne d'une harmonie préservée entre les sites bâtis et leur écrin paysager constitué d'espaces agricoles ou boisés. C'est néanmoins un espace en évolution, dont certaines mutations pourraient progressivement altérer la qualité et la compréhension de ces paysages remarquables. La juxtaposition des cartographies de différentes périodes permet d'appréhender les évolutions générales du site.

La Loire :

On constate que les ondolements du fleuve restent contenus entre les deux levées ; néanmoins, on observe que l'île de la Folie semble aujourd'hui définitivement rattachée à la berge.

Routes et infrastructures :

Les liaisons routières sont restées sensiblement les mêmes, les chemins ruraux se transformant peu à peu en voies carrossables.

Cependant, les arrières du château de Chaumont ont connu de grandes transformations à partir de 1875 et l'on observe la disparition de la grande allée menant au château, ainsi que sa perpendiculaire menant au bois des Chambres. Aujourd'hui, ces deux allées ne sont plus carrossables mais présentent encore des alignements d'arbres.

Deux infrastructures ont manifestement influencé les évolutions du territoire : la construction de la voie ferrée, vers 1845 (le premier train passe à Onzain en 1846), et les phases successives du franchissement du fleuve (alternativement bacs, ponts ou passerelle ...).

L'urbanisation :

Afin d'échapper aux inondations, l'implantation historique du bâti occupe les pieds de coteaux. Au cours du temps, on observe un développement urbain le long des voies - l'actuelle RD751 à Chaumont-sur-Loire et la RD58 à Onzain - jusqu'à relier les différents hameaux qui s'égrènent au pied du coteau, de Chouzy-sur-Cisse, à Meuves.

Suite à l'arrivée du chemin de fer, un hameau s'est constitué et développé autour de la gare, au cœur de la plaine.

A partir des années 1970, les lotissements et pavillons envahissent progressivement les abords de la gare, les coteaux d'Onzain et les hauts de Chaumont. Ils s'étendent de part et d'autre des routes et colonisent peu à peu les plateaux.

Les documents d'urbanisme en vigueur

Chaumont-sur-Loire : PLU

Onzain : PLU

Rilly-sur-Loire : PLU

Mesland : PLU

Veuves : POS

Monteaux : POS

Les six communes sont couvertes par le SCOT du Blésois (en cours de révision).

Aucun document d'urbanisme communal n'est actuellement en révision dans les six communes concernées. L'élaboration d'un PLU intercommunal est envisagé à l'échelle de la communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys).

Les secteurs à enjeux

Le projet de classement porte très majoritairement sur des secteurs non-urbanisables (zonages agricoles ou naturels), n'incluant que quelques constructions isolées. Il intègre cependant trois secteurs urbanisés ou urbanisables appelant une vigilance particulière :

A Onzain :

- le secteur des « Bois blancs », situé sur le coteau boisé à l'ouest du bourg, est inscrit au PLU en zone 1AU et 2AU (à urbaniser). Un projet de lotissement présenté en 2011 a toutefois été refusé à la demande des services de l'Etat, en raison de son impact visuel prévisible sur le coteau boisé en vis-à-vis du château de Chaumont-sur-Loire. Le projet de classement intègre l'objectif de préservation de ce coteau boisé.

- le zonage Uz de la zone d'activité située au sud de la voie ferrée s'étend jusqu'à la levée de la Loire, assorti de prescriptions particulières dans sa partie sud actuellement constituée de boisements. Le périmètre de classement inclut cette bande boisée pour garantir son intégrité.

A Chaumont-sur-Loire :

Le périmètre de classement intègre plusieurs secteurs en zone U du PLU, en raison de leur importance et de leur sensibilité paysagère dans ce qui constitue le cœur patrimonial du site

-la partie du village en contrebas du parc, élément majeur du panorama emblématique offert depuis la rive gauche (Loire, village, château)

-les coteaux boisés qui encadrent le village (partie supérieure en zone U du PLU) où les boisements permettent d'atténuer l'impact paysager des constructions récentes.

-le « village neuf » en raison de ses qualités urbanistiques et en tant que témoignage des bouleversements du domaine à la fin du 19^{ème} siècle.

Le site de Chaumont-sur-Loire et du val d'Onzain constitue un ensemble paysager remarquable et cohérent, particulièrement représentatif de la « Valeur Universelle Exceptionnelle » du Val de Loire-Patrimoine mondial. C'est aussi un territoire habité, support de diverses activités économiques, qui génère une forte fréquentation touristique. Son évolution est possible si elle s'inscrit dans une logique de préservation ou de valorisation des qualités paysagères du site. Il convient donc de préciser les enjeux paysagers majeurs et les orientations de gestion proposées pour prendre ces enjeux en compte lors de l'instruction des divers projets susceptibles d'être menés dans le périmètre du site classé.

Les Enjeux majeurs

Les orientations de gestion proposées relèvent de plusieurs enjeux majeurs :

- Préserver et valoriser les vues emblématiques

Il s'agit à la fois des vues proches et lointaines sur le château dans son écrin paysager (Loire, village, coteau boisé), du panorama offert par le château et son parc en belvédère sur la Loire et la rive droite (val agricole, coteau d'onzain et Monteaux), et des vues plus intimistes des annexes agricoles et forestière du parc sur le plateau sud.

- Maîtriser le développement de l'urbanisation sur les coteaux

Contraintes par le risque de crue de la Loire –qui a justifié la mise en œuvre d'un PPRI- les communes du val ont eu tendance à s'étendre sur les coteaux et sur le rebord du plateau, de part et d'autre des bourgs. Cette évolution doit être maîtrisée pour maintenir une alternance franche entre les sites bâtis et leur écrin paysager, constitué de coupures vertes, agricoles ou boisées.

-Gérer les boisements

La forte présence des boisements caractérise l'ensemble du site et lui confère un aspect harmonieux et «naturel». Le rôle paysager de ces boisements est cependant complexe : dans certains cas ils permettent de souligner les grandes structures paysagères, tout en atténuant l'impact d'éléments bâtis discordants, notamment sur les coteaux ; dans d'autres cas la dynamique végétale peut altérer des vues emblématiques en masquant des éléments de patrimoine remarquable, ou en refermant des paysages ouverts... L'évolution de ces boisements doit donc faire l'objet d'une réflexion et d'une gestion adaptées.

-Organiser l'accueil des visiteurs dans le respect du patrimoine paysager du site

L'attractivité du château et du Festival des Jardins entraîne un afflux important de visiteurs et des problématiques aiguës de circulation et de stationnement. Ces flux saisonniers se répartissent entre deux secteurs également sensibles au regard du patrimoine paysager qu'ils représentent : le secteur du village et des bords de Loire, et celui du plateau au sud du parc. Les aménagements qui y sont associés méritent une attention et une qualification particulière, afin qu'ils concourent à préserver l'intégrité du site.

Les orientations de gestion sont proposées pour plusieurs secteurs géographiques présentant des enjeux particuliers au regard de leur évolution récente ou de leurs perspectives d'évolution à court, moyen et long terme. Certaines orientations de gestion sont illustrées par des schémas.

1- Panorama de la rive gauche (Loire, village, château)

Constat

C'est la vue la plus emblématique, montrant le site de Chaumont dans toute son ampleur :

- l'étagement des éléments bâtis et végétaux qui s'appuient sur le coteau
- la confrontation franche entre le site bâti et le fleuve

Le long développé de la façade du village face au fleuve constitue un motif emblématique des paysages du Val de Loire. Cette vue, largement illustrée, est composée d'une succession de plans visuels comprenant des espaces usuels répartis parallèlement au fleuve : les berges enherbées, la levée, les jardins et vergers, les maisons traditionnelles accolées, la route... Le cœur de village de Chaumont-sur-Loire est concentré dans cette bande étroite de territoire, comprise entre le fleuve et le coteau abrupt.

Si le front bâti ancien du village a conservé toute ses qualités paysagères, la scénographie du bourg s'appauvrit et se banalise à l'approche du pont (prégnance du stationnement sur le bord du fleuve, évolutions aléatoires des arrières de parcelles, hétérogénéité des constructions, aménagements très urbains contrastant avec l'aspect rustique des petites parcelles jardinées, richement de quelques terrains en friche...). En revanche le camping s'intègre relativement bien à ce panorama, en s'abritant discrètement sous le couvert arboré qui accompagne le fleuve.

Recommandations

Ce panorama exceptionnel appelle une attention particulière. Tout en conservant les caractéristiques essentielles du front bâti patrimonial, des opérations de requalification peuvent être envisagées dans le secteur de la promenade du bord de Loire, afin de redessiner un espace public de qualité à l'interface entre le village et le fleuve, et de recomposer un front de Loire cohérent d'un bout à l'autre de l'unité urbaine de Chaumont-sur-Loire, en y intégrant la séquence du camping. Plusieurs objectifs pourraient guider les interventions dans ce secteur :

- limiter l'impact visuel du stationnement automobile perçu depuis la rive opposé,
- conforter et sécuriser les circulations piétonnes et cyclables en bord de Loire, notamment entre le camping et le bourg,
- veiller à la qualité des aménagements réalisés sur les fonds de parcelle qui constituent la façade sur le fleuve le long du bord de Loire. A ce titre, il faut considérer le muret et la grille comme la typologie à conserver (quand elle existe) ou à reproduire de préférence à d'autres dispositifs moins qualitatifs, tels que la haie de thuyas et la clôture en treillis soudé.
- préserver les parcelles de jardins et leurs garantir une variété d'occupation (jardins privés, jardins publics, potagers...). Pour ce qui concerne les jardins publics qui mettent en relation la Loire avec le bourg, le dispositif est satisfaisant et leur aménagement doit rester sobre et champêtre.
- veiller au renouvellement du patrimoine arboré.

Par ailleurs la promenade en bord de Loire pourrait être re-qualifiée selon les principes suivants :

→ reprofilage ponctuel de la berge haute pour permettre d'installer un mail d'arbres de faible hauteur (6 à 10 m maxi) afin de constituer un couvert abritant la promenade reliant la camping à l'extrémité ouest du bourg (placette de tilleuls).

→ maintien des perméabilités visuelles sur le fleuve et ses berges enherbées.

L'impact du stationnement saisonnier serait alors atténué, comme celui des fonds de parcelles mal intégrés. Un aménagement rustique serait privilégié comme c'est le cas aujourd'hui. Le stationnement s'effectuerait sous les arbres, sur l'herbe ou la grave. Les aménagements lourds (enrobé, marquages...) devraient en revanche être évités.

Orientation 1 Panorama de la rive gauche – secteur de la promenade du bord de Loire



2- Coteau et rebord du plateau à l'ouest du bourg.

Constat

Le coteau boisé constitue l'écrin du château de Chaumont-sur-Loire qui y découpe sa silhouette monumentale en promontoire sur la vallée.

Mis à part le château, le coteau est peu construit. Cependant quelques pavillons construits dans les années 60-70 apparaissent sur l'extrême rebord du plateau, notamment à l'Ouest du monument, au niveau du Goualoup et des Frileuses.

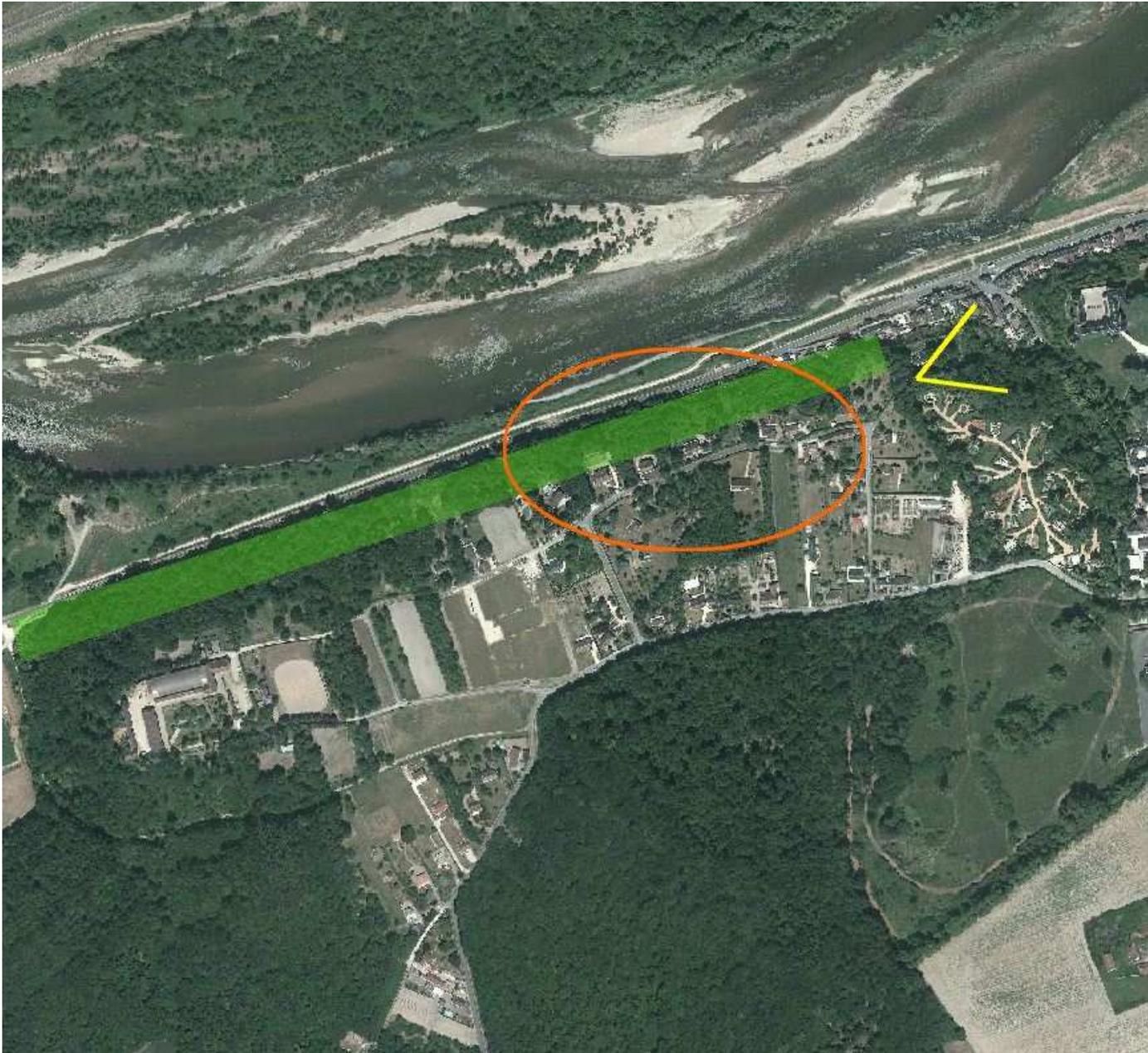
Recommandations

Afin d'affirmer la prédominance du château sur l'horizon boisé du coteau, il est indispensable de préserver la cohérence de la végétation sur la pente. Or, les jardins des propriétés positionnées sur le rebord du plateau débouchent sur le versant. Malgré la prescription d'Espaces Boisés Classés au PLU de certaines de ces pentes, la tentation de dégager la vue vers la vallée en supprimant quelques arbres est forte, laissant apparaître les façades. Afin de garantir l'homogénéité de l'aspect boisé du coteau, il est nécessaire de réfléchir à une gestion globale de la végétation sur ces espaces et de contrôler strictement les abatages et/ou élagages d'arbres sur les pentes, y compris sur les parcelles privées.

→ Stopper l'urbanisation du coteau et surveiller attentivement les projets d'extension et de rénovation du bâti existant.

→ Valoriser le point de vue sur l'aile ouest du château depuis l'espace public

Orientation 2 - Coteau et rebord du plateau à l'ouest du bourg



-  Coteau boisé à préserver
-  Maîtriser l'impact visuel des constructions présentes sur le coteau et le rebord de plateau (teintes d'enduit et écrans végétaux)
-  Point de vue à valoriser sur l'aile ouest du château

3- Bâti ancien du village de Chaumont-sur-Loire

Constat

Un patrimoine bâti globalement bien préservé, malgré quelques rénovations inadaptées.

Recommandations

→ Veiller à la qualité des rénovations ou des évolutions du bâti ancien (extension, rénovation thermique...). Envisager l'opportunité d'une AVAP.

4- Secteur du camping

Constat

Installation relativement discrète car le sol reste peu entravé par des installations et la conservation de bouquets d'arbres assure une transition avec la berge plantée d'essences typiques de la ripisylve ligérienne.

Signalétique discrète, épaulement à un boisement de friche qui l'isole de la route.

Recommandations

→ Conserver la simplicité de l'aménagement. Eviter tout cloisonnement des emplacements et tout renforcement de la signalétique.

→ A l'occasion de travaux de rénovation des blocs sanitaires, envisager une teinte moins claire pour les façades.

→ Remplacer les végétaux horticoles (haie de thuyas à l'entrée, pruniers pourpres...) par des végétaux plus caractéristiques des milieux ligériens.

5- Abords de la levée de la rive gauche à l'aval de Chaumont sur Loire.

Constat

Entre la levée et le fleuve, une étroite bande boisée occulte les points de vue sur la Loire (et peut-être sur le château).

Recommandations

→ Envisager des ouvertures vers le fleuve pour mieux valoriser cette séquence d'approche du site de Chaumont-sur-Loire. Rechercher des effets de perspective sur le château dans l'axe de la route.

6- Tête nord du pont sur la Loire (Ecures - Giratoire d'Onzain)

Constat

Ce secteur est la « porte d'entrée » dans le site lorsque l'on arrive par la rive droite, notamment depuis Blois par la RD 952. Sa sensibilité réside dans sa grande exposition au regard, dans une double perception :

- depuis le val, au premier plan d'une aire visuelle qui embrasse le fleuve et l'ensemble du coteau de Chaumont (panorama emblématique sur le village en bord de Loire, dominé par le château et son parc se détachant du coteau boisé).
- depuis les terrasses, les jardins, les appartements du château, dans une aire visuelle de très grande ampleur qui couvre la dimension territoriale du Val.

L'espace public est principalement dédié à la circulation routière (giratoire à l'intersection de la D1 et de la RD 952, parking). Le giratoire et ses abords ont fait l'objet de divers aménagements à vocation décorative (pieds de vigne, sculptures métalliques) ou touristique (belvédère attenant au parking), peu adaptés à l'ampleur et à la simplicité de la vue sur la rive gauche (Loire, village, château et coteau boisé).

Recommandations

- Éviter la surcharge décorative du giratoire et de ses abords.
- Limiter la prégnance de la signalétique événementielle, et veiller au respect de l'interdiction des « pré-enseignes dérogatoire » (effective depuis le 13 juillet 2015).
- Étudier la fréquentation réelle du belvédère, pour envisager, à terme, sa suppression. Parallèlement, favoriser et sécuriser l'accès au belvédère « naturel » que constitue la levée (portion bordée par un parapet, depuis le pont jusqu'à la rampe d'accès au fleuve).
- De part et d'autre du pont, surveiller l'évolution du bâti en pied de levée (forte interface visuelle avec le site de Chaumont). Veiller en particulier à l'intégrité de l'ancien relais de poste (qualité des travaux d'entretien ou de rénovation).

7- Pont sur la Loire

Constat

Ouvrage sobre à la silhouette épurée et dynamique, qui s'intègre au site sans perturber le panorama de la rive gauche.

Recommandations

- Conserver les caractéristiques actuelles du pont (teinte sombre, éclairage intégré au garde-corps...), en évitant les interventions décoratives ou ornementales susceptibles d'alourdir l'ouvrage (lampadaires, jardinières...)

8- Abords de la levée de la rive droite à l'amont du pont de Chaumont

Constat

En venant de Blois par la RD 952, à l'approche du giratoire d'Onzain, les abords de la levée sont majoritairement boisés et n'offrent pas de véritables points de vue sur le site de Chaumont-sur-Loire, pourtant perceptible à travers quelques trouées dans la végétation. La vue ne s'ouvre sur la Loire et la rive gauche qu'à 600mètres à l'amont du pont. A cet endroit, au sud de la route, le garage et ses annexes (parking d'autocars, mobil-home publicitaire...) génèrent un fort impact visuel, notamment dans le panorama perçu depuis la rive gauche (château et parc).

Recommandations

→ Valoriser la situation de promontoire offerte par la levée, et rechercher des opportunités de fenêtres visuelles à travers les boisements en alternant les fermetures et les ouvertures cadrées sur le fleuve et la rive gauche. Il s'agit à la fois de favoriser la lecture de la structure paysagère du Val de Loire (fleuve, levées, val, coteaux), dans laquelle s'inscrit le site de Chaumont-sur-Loire, et d'offrir des vues lointaines sur le château.

→ Atténuer l'impact visuel du garage en agissant sur les teintes des bâtiments (plus sombres, plus mates), sur la limitation des éléments de signalétiques et la suppression des enseignes publicitaires (notamment du mobil homme). A plus long terme, en cas d'arrêt de cette activité, envisager la suppression des bâtiments et des installations annexes, en cohérence avec le classement de ce secteur en zone naturelle du PLU.

Orientations 6-7-8 La rive droite de part et d'autre du pont



 Ecrans boisés à préserver pour atténuer l'impact de l'urbanisation perçue depuis le château

 Privilégier un aménagement sobre et naturel du giratoire et de ses abords

 Veiller à la qualité des extensions ou rénovations des constructions adossées à la levée, très visibles depuis le château

 Boisement à maintenir pour limiter les impacts du garage depuis le château

 Vues ponctuelles sur le château à maintenir ou à ouvrir dans les boisements

 Préserver la simplicité et la sobriété du pont

9- Abords de la levée de la rive droite entre Veuves et le pont sur la Loire

Constat

Le long de la RD 952, les boisements présents entre la levée et le fleuve occultent largement les vues vers la rive opposée sur une portion de 2km à partir du secteur des Hauts de Veuves, avant les 600 derniers mètres précédant le pont, où la vue s'ouvre enfin sur le village et le château de Chaumont-sur-Loire. Le secteur des Hauts de Veuves offre encore quelques échappées visuelles sur le village et le château, mais ces vues sont menacées par le développement rapide de la végétation.

Les vues sont plus nombreuses en direction du val : une succession d'ouvertures visuelles montrent un paysage cultivé parsemé de boqueteaux formant une succession de coulisses boisées, qui permettent d'apprécier l'ampleur de la plaine alluviale, comme la succession et l'emboîtement des motifs qui la composent, notamment les coteaux.

Recommandations

→ Valoriser la situation de promontoire offerte par la levée :

→ Entre la levée et le fleuve, intervenir sur le couvert boisé pour restaurer des vues sur le site de Chaumont-sur-Loire, en alternant les ouvertures et les fermetures pour dynamiser les effets visuels et ponctuer la rive du fleuve.

10- La plaine alluviale (Onzain et Veuves)

Constat

Elément structurant des paysages ligériens, la plaine alluviale a été façonnée par les débordements du fleuve et l'agriculture a su tirer profit de sa fertilité. Le long de la Cisse qui parcourt la plaine, s'étendent les prairies, haies et petits bosquets. La plaine constitue le deuxième plan du panorama sur la vallée depuis les terrasses de Chaumont. Le paysage de la plaine est plat, constitué d'ouvertures agricoles entrecoupées ponctuellement de bosquets d'arbres qui cadrent les perspectives visuelles vers l'horizon des coteaux ; les vues vers le château de Chaumont-sur-Loire y constituent un évènement. Lit majeur de la Loire, la plaine alluviale est inondable et soumise aux prescriptions du PPRI, les développements urbains y sont de ce fait limités. Elle est néanmoins habitée et un hameau ainsi qu'une zone d'activité se sont développés autour de la gare d'Onzain.

La plaine alluviale a pour vocation l'agriculture. D'un point de vue paysager, la multiplication des boisements a pour effet de refermer les vues et de cloisonner les espaces, limitant la lecture globale du paysage du Val. Cependant, certains cordons boisés ont pour avantage de masquer les constructions depuis le panorama emblématique du Château-de-Chaumont. C'est pourquoi l'enjeu majeur de ce secteur est de maintenir un équilibre de répartition entre bois, espaces agricoles et urbanisation. Le cas par cas semble donc nécessaire, et chaque campagne d'abatage ou de plantation, chaque modification de bâtiment, etc., doivent être étudiés avec soin.

Recommandations

→ préserver l'ouverture visuelle de la plaine alluviale en évitant le développement des boisements (friches et peupleraies) et la simplification des motifs agricoles. Favoriser le maintien de la mosaïque culturelle : prairie (donc élevage, activité équestre), maraîchage, vigne, vergers, en complément des cultures plus intensives.

11- Le coteau et le rebord de plateau entre Onzain et Monteaux

Constat

De vastes portions de coteaux boisés ou cultivés maintiennent une coupure franche entre les secteurs urbanisés, et contribuent à la qualité du paysage à dominante naturelle et agricole que l'on perçoit depuis le château de Chaumont-sur-Loire et son parc. Dans le secteur des Bois Blancs, la masse boisée du plateau (correspondant au parc forestier de l'ancien château d'Onzain) se prolonge sur le coteau où elle fixe une limite claire à l'urbanisation linéaire qui s'est développée sur le coteau à partir de l'ancien bourg.

Au-delà, sur le rebord du plateau et sur le coteau, les boisements alternent avec de vastes zones ouvertes et cultivées, qui ménagent des points de vue remarquables sur le château de Chaumont-sur-Loire et les coteaux boisés qui l'encadrent.

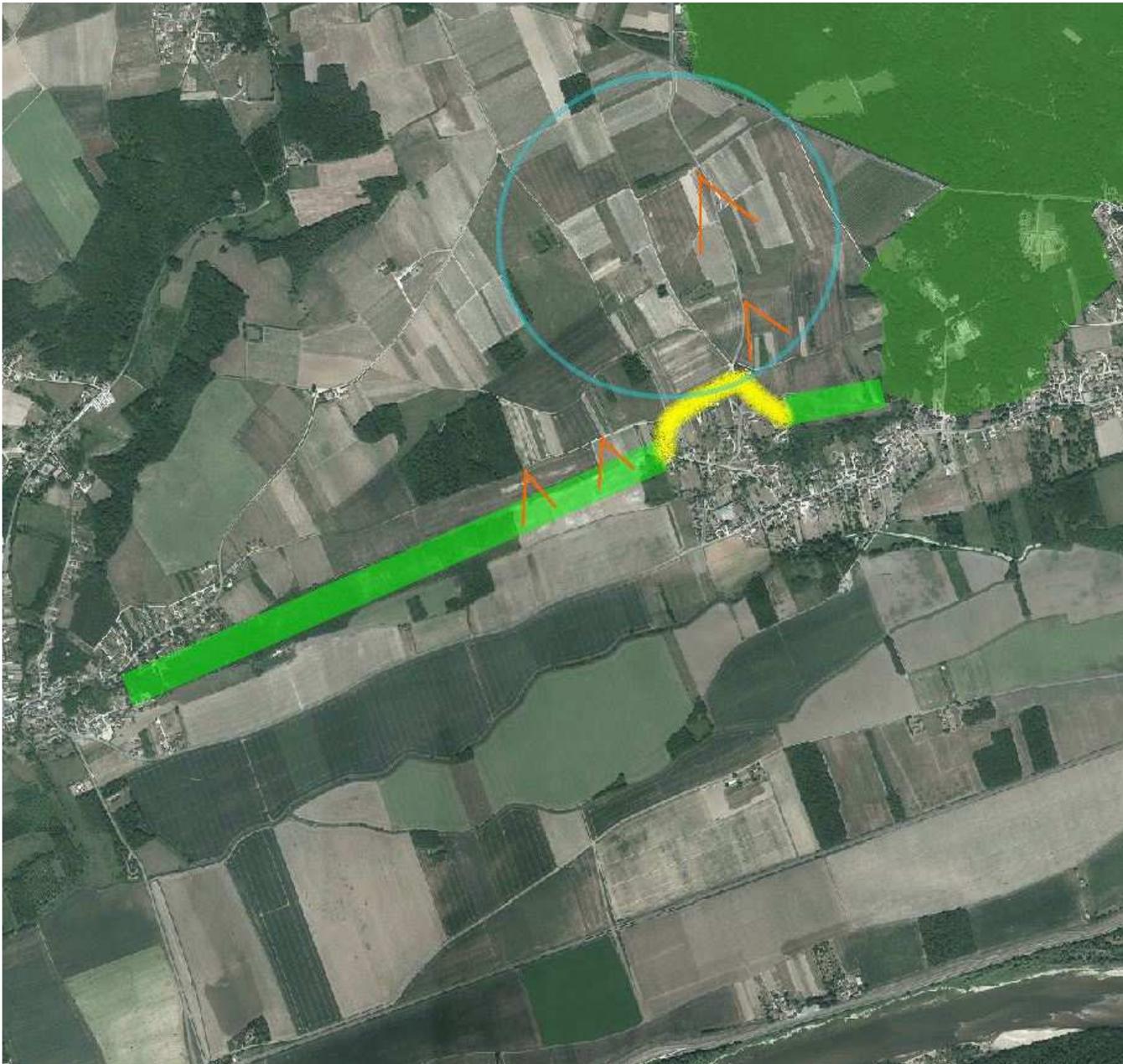
Recommandations

→ Maintenir les coupures vertes agricoles ou boisées sur le coteau et le rebord du plateau. Veiller en particulier à l'intégrité des boisements dans le secteur des Bois Blancs (parc forestier de l'ancien château d'Onzain) et sur la portion de coteau du vallon du Cissereau exposée au sud, en vis-à-vis du château de Chaumont.

→ Protéger efficacement les points de vue identifiés en contrôlant les constructions riveraines et les opacités végétales.

→ Valoriser ces points de vue en les balisant et en les inscrivant dans des itinéraires de randonnée.

Orientation 11- Le coteau et le rebord de plateau entre Onzain et Monteaux



Conserver la perception de la masse boisée de l'ancien parc forestier du château d'Onzain (Bois blancs, Bois du pavillon)

Préserver le coteau boisé ou cultivé

Lisière d'urbanisation à surveiller pour protéger les vues sur le château de Chaumont

Protéger et valoriser les vues remarquables sur le château de Chaumont

Grande clairière
Ouverture visuelle à préserver

12- Les abords du domaine au sud du parc

Constat

Le secteur compris entre le parc du château et la route de Pontlevoye forme une vaste clairière ouverte sur le plateau cultivé. Espace de transition entre le parc et ses dépendances agricoles et forestières, on y trouve plusieurs aménagements réalisés par la famille de Broglie : des allées cavalières bordées d'arbres et reliées au bois des chambres, l'ancien potager clos de murs, la ferme de Queneau, le parc du Gouloup aujourd'hui recréé. Contrastant avec la monumentalité de la façade ligérienne du domaine, ce patrimoine lié aux usages domestiques et aux agréments des anciens châtelains a contribué au rayonnement du domaine, et participe aujourd'hui à l'identité paysagère du site.

Les mutations de cet espace ont toutefois altéré le lien physique et visuel qu'il entretenait avec le château et le parc (création du parking, aménagement de la trémie routière, recalibrage de la voirie, installation des services techniques dans l'ancien potager, abandon de la ferme de Queneau...). Afin de rétablir le lien entre le domaine et son territoire agricole et forestier, il apparaît nécessaire de mener une réflexion globale sur l'évolution de cette porte d'entrée dans le site, en y intégrant notamment la question essentielle du parking, actuellement peu qualitatif, et les autres éléments majeurs du plateau que sont le potager, les alignements d'arbres, le Village Neuf ou la Ferme de Queneau.

Recommandations

- Affirmer les dépendances agricoles et forestières du domaine comme des espaces à protéger et à valoriser au même titre que le château et son parc, tant pour leur intérêt historique que pour leurs qualités paysagères. Dans cet esprit, veiller à ne pas transformer les abords immédiats du parc en espace fonctionnel seulement dédié au flux, au stationnement et à l'accueil des visiteurs.
- Envisager à terme un éloignement du parking automobile ; à défaut améliorer son intégration visuelle (renforcement des haies ?).
- Proscrire toute construction isolée dans ce secteur.
- Améliorer l'intégration visuelle de la zone de captage d'eau
- Inciter à une restauration de la ferme de Queneau (aujourd'hui à l'abandon), qui présente des qualités architecturales remarquables.
- Garantir la perception des alignements d'arbres (pas de construction parasite)

13- Le clos (ancien potager)

Constat

Ensemble d'une grande valeur patrimoniale et paysagère (notamment les murs de clôture), dénaturé par l'implantation des services techniques de la commune dans son enceinte, et la construction d'un hangar générant un impact visuel marqué.

Recommandations

- Engager un projet ambitieux et cohérent de réhabilitation de l'ancien potager, en liant la vocation agricole du territoire agricole et la vocation touristique du domaine de Chaumont.
- Envisager le déménagement des services techniques et la démolition du hangar.

14- L'allée de marronniers

Constat

Structure végétale majeure qui prolonge la monumentalité du château et du parc à l'extérieur des limites actuelles du domaine, en l'articulant avec le secteur du « village neuf » construit sur son flanc nord. C'est aussi un témoin des aménagements antérieurs aux bouleversements du 19^e siècle. Arbres vieillissants, visiblement peu entretenus, remplacés au cas par cas par des sujets peu vigoureux. Intégrité de l'extrémité nord-ouest de l'alignement altérée par des travaux de voirie d'aspect très urbain (quai de l'arrêt du car scolaire, trottoirs...). Intégration visuelle aléatoire de certains fonds de parcelle mitoyens.

Recommandations

- Assurer le suivi phytosanitaire régulier des arbres et déterminer un projet à long terme pour la pérennisation de cette structure remarquable.
- Eviter toute extension et « durcissement » des rives de la chaussée et éviter le stationnement sur accotement qui risquerait d'impacter les arbres (chocs sur troncs tassements du sol au niveau des racines...).
- Garantir un traitement harmonieux des arrières de jardins donnant sur cette allée (clôtures, constructions annexes, végétaux...).

15- Installations sportives (terrain de foot)

Constat

Équipement relativement sobre et discret, qui garantit le maintien d'un espace ouvert et végétal entre le parc et le potager. Impact visuel modéré des vestiaires.

Recommandations

- Conserver cet équipement en envisageant la rénovation des vestiaires pour améliorer leur intégration au site.

16- Village neuf

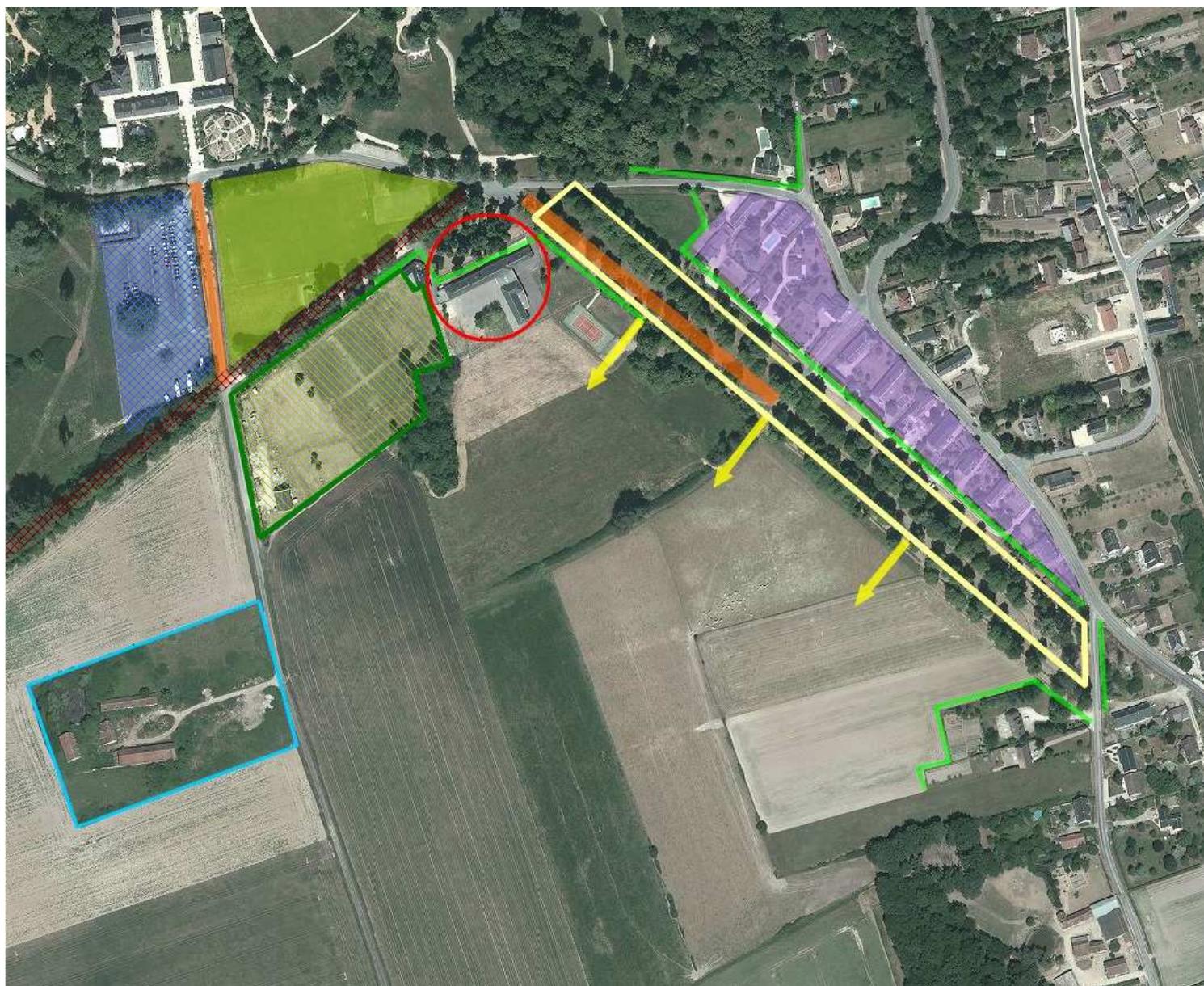
Constat

Ensemble bâti indissociable de l'allée de marronniers et du patrimoine paysager du domaine, il tire sa force d'un plan de composition rationnel et cohérent (implantation des maisons en limite de parcelle, pignons sur rue, granges attenantes, double accès par la rue et par l'allée de marronniers...). Homogénéité du bâti parfois altérée par des rénovations de styles divers pouvant affaiblir à terme la cohérence de ce patrimoine architectural.

Recommandations

- Définir un projet architectural qui fixe les grandes règles d'évolution (façades, huisseries, clôtures, extensions possibles...), afin de garantir la cohérence de l'ensemble.

Orientation 12-13-14-15-16- Les abords du domaine au sud du parc- Ancien potager - Village neuf - Allée de marronniers – Terrain de sport



- Lisières de parcelle à surveiller. Privilégier une gestion globale et homogène des clôtures et de l'évolution du bâti.
- Limiter le stationnement sur accotements tout en évitant le durcissement des aménagements de voirie (trottoirs).
- Réhabilitation paysagère de l'ancien potager du Domaine
- Espace ouvert à conforter. Éviter son évolution en dépendance touristique. Usage public à conserver. (maintien d'activités villageoises au contact du domaine). Envisager la rénovation des vestiaires et leur intégration au site.
- Perspective plantée à préserver et à entretenir ou renouveler.
- Allées cavalières à préserver ou à réhabiliter.
- Favoriser les ouvertures visuelles vers la plaine agricole.
- Sauvegarde et réhabilitation de la ferme de Queneau. Usage à déterminer, en lien avec le Domaine.
- Maîtriser l'évolution de la structure scolaire (bâtimens et clôtures). Extension possible sous réserve d'intégration dans le site.
- Veiller à la cohérence architecturale et paysagère du Village neuf.
- Améliorer l'intégration paysagère du parking (revêtement, plantations clôtures) et de ses annexes techniques (bassin d'eaux pluviales). A terme, envisager son éloignement pour rétablir l'ouverture visuelle des abords du domaine.

17- Lit mineur de la Loire

Constat

La Loire est au premier plan des vues vers ou depuis le château de Chaumont-sur-Loire. Contenue entre les deux levées, elle constitue le motif majeur du paysage du val. L'aspect naturel et sauvage du fleuve est lié aux variations des reflets, berges, grèves, îles ou bancs de sable. Cependant, l'enfrichement progressif des berges à tendance à « refermer » le paysage et les vues, dissociant peu à peu le fleuve de son territoire. Cette végétation spontanée a pour effet de figer les bancs de sable, d'amarrer les îles ou de fixer les limons, modifiant profondément la physionomie du fleuve. C'est pourquoi un contrôle régulier des boisements sur les berges et sur les îles apparaît nécessaire.

Recommandations

- Maîtriser la dynamique de végétalisation des bacs de sables et des berges
- Procéder à des coupes ponctuelles dans les secteurs à enjeu paysager fort

18- Gestion des boisements

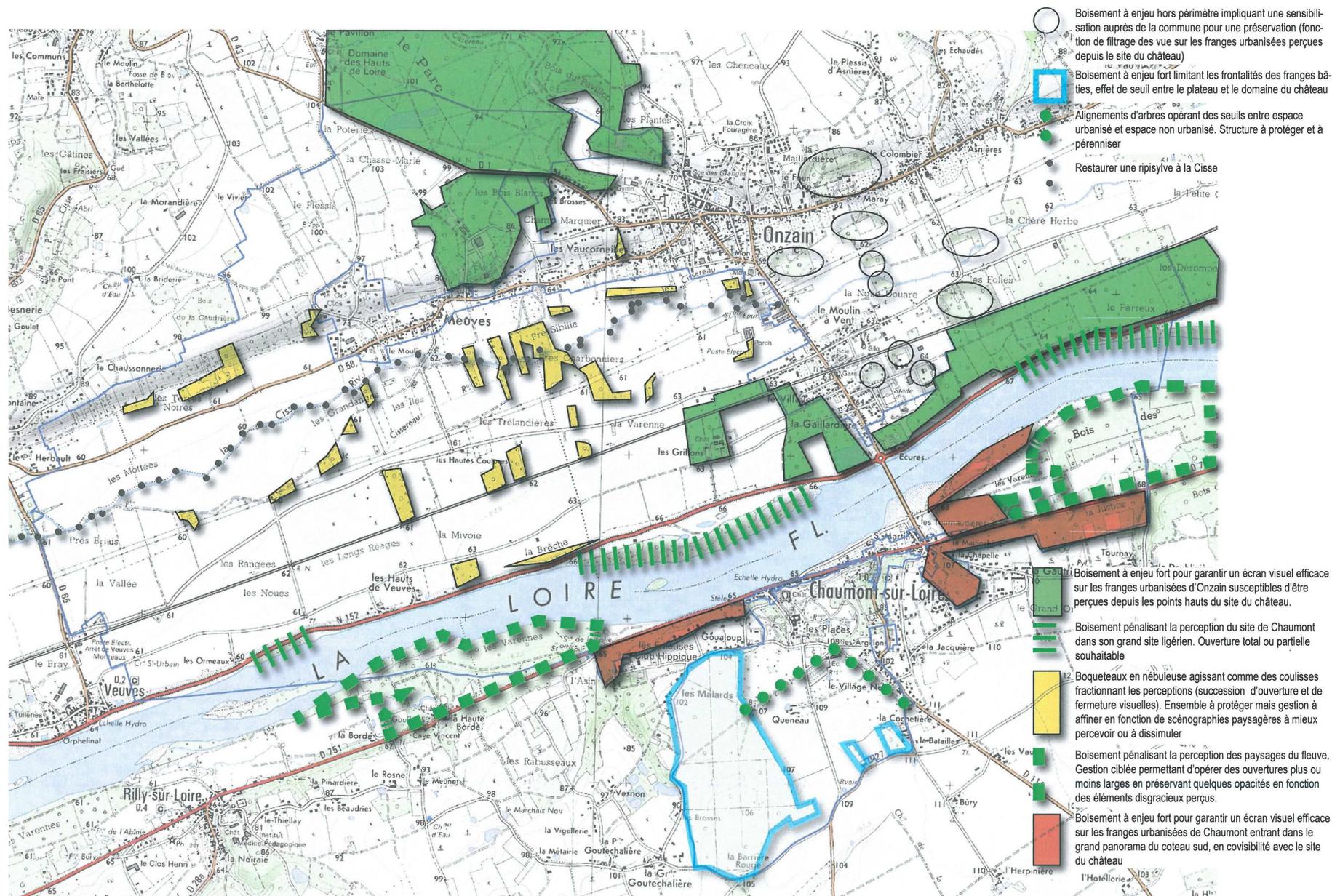
Constat

Les boisements, très présents dans le périmètre de classement, ont des impacts visuels très divers : positifs lorsqu'ils soulignent les grandes structures du paysage, cadrent les vues majeures ou masquent des éléments disgracieux ; négatifs lorsqu'ils occultent des vues emblématiques ou tendent à refermer les espaces ouverts, notamment dans le val agricole.

Recommandations

Cf schéma illustratif ci-après.

Orientation 18 - Gestion des boisements



BIBLIOGRAPHIE / SOURCES

- Archives départementales du Loir-et-Cher – <http://archives.culture41.fr>
 - Chaumont-sur-Loire, Un Château, Un Bourg
Images du Patrimoine – 270 – Inventaire Général du Patrimoine Culturel
 - Typologie paysagère de la vallée de la Loire
DIREN Centre – Alain Mazas, Paysagiste DPLG
 - Identification des Paysages Emblématiques du Val de Loire dans le Périmètre du Patrimoine Mondial de L'UNESCO
Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG – urbanistes – DIREN Centre – DRAC Centre
 - Site officiel de la ville d'Onzain - www.onzain.fr
 - Site officiel de la ville de Chaumont - www.chaumontsurloire.fr
 - Site officiel du Domaine de Chaumont-sur-Loire - www.domaine-chaumont.fr
 - Val de Loire – Patrimoine Mondial de l'UNESCO – Projet de Plan de Gestion
 - DREAL Centre - www.centre.developpement-durable.gouv.fr
 - IGN – Carte topographique TOP 25 – www.ign.fr
 - IGN – Photos aériennes anciennes – www.ign.fr
 - GOOGLE EARTH – vues aériennes
 - Cadastre des différentes communes – www.cadastre.gouv.fr
 - GEOPORTAIL – www.geoportail.fr
 - Atlas des patrimoines – <http://atlas.patrimoines.culture.fr>
 - <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>
 - Site officiel du Val de Loire Patrimoine Mondial - www.valde Loire.org
 - www.paysagesduvalde Loire.fr
 - Le domaine de Chaumont-sur-Loire – Ed. Connaissance des Arts (hors-série) 2008
 - Blois, Chambord, La Loire (Loir-et-Cher) – Ed. Guide Gallimard 1993
 - PLU d'Onzain, Plan Terrier d'Onzain – Mairie d'Onzain
 - PLU de Chaumont-sur-Loire
 - POS de Veuves (consultation en mairie)
 - PPRI Loire Amont
 - Site internet du Conseil général du Loir et Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr
 - Géosciences N°12 décembre 2010 – La Loire agent géologique
 - Val de Loire – Patrimoine Mondial de l'UNESCO – Projet de Plan de Gestion
 - « Blois, Chambord, La Loire – Loir et Cher » - édition Guides Gallimard
 - Le domaine de Chaumont-sur-Loire – édition Connaissance des Arts
- Personnes consultées :
- M Jacques de Vannoise STAP du Loir-et-Cher
 - M Philippe Milhomme DDT 41
 - Mme Chantal COLLEU-DUMONT – Directrice du Domaine de Chaumont-sur-Loire
 - M Jean-Pierre DIARD – Maire d'Onzain
 - M Pierre LEROUX – Maire de Veuves
 - M Jean-Pierre LEFEBVRE Maire de Chaumont-sur-Loire

LISTE DES PRINCIPALES CARTOGRAPHIES DU RAPPORT DE PRÉSENTATION PAR ORDRE D'APPARITION

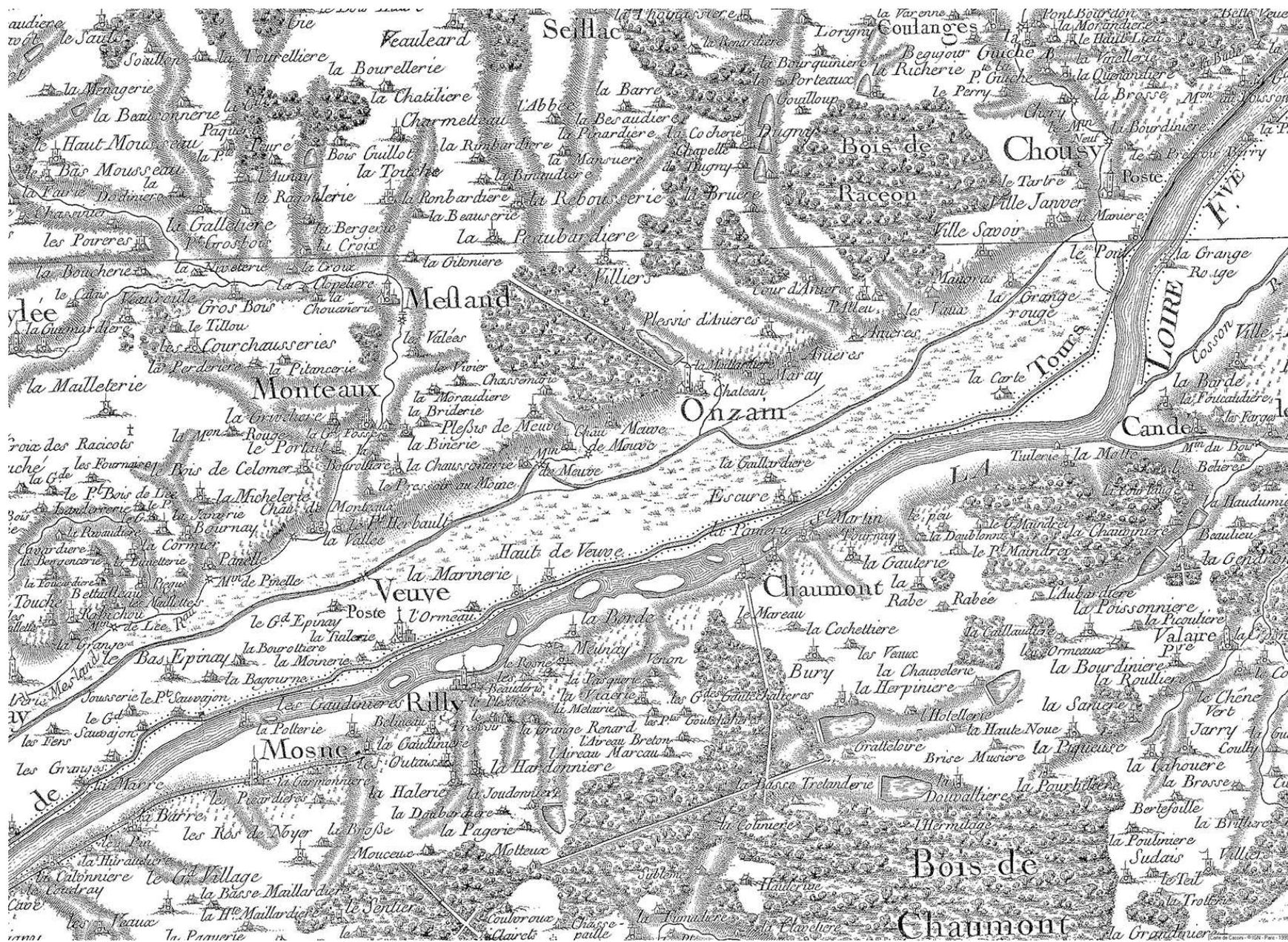
- Cartographie Situation (réalisation : B.Fauny, sur IGN)
- Cartographie Topographie (réalisation : B.Fauny)
- Bloc diagramme Chaumont/Onzain (réalisation : B.Fauny)
- Coupe de principe sur la vallée (réalisation : B.Fauny)
- Cartographie « Zone d'influence visuelle » (réalisation : B.Fauny, sur IGN)
- Cartographie Unesco, Sites et Paysage, Patrimoine architectural (réalisation : B.Fauny, sur IGN)
- Cartographie Patrimoine Naturel (réalisation : B.Fauny, sur IGN)
- Cartographie PPRI (source : Direction Régionale de l'Environnement Bassin Loire Bretagne)
- Cartographie Périmètre sur photo aérienne (sur base : Google Earth)
- Cartographie Périmètre sur cadastre (sur base : Cadastre.fr)
- Cartographie Périmètre sur IGN série bleue (sur base : IGN)
- Cartographies évolution du territoire (réalisation : B.Fauny)
- Cartographie Documents d'urbanismes (source : B.Fauny, C.Liot, sources : Communes)

CARTOGRAPHIE CHRONOLOGIQUE



Atlas de Trudaine (1745 / 1780)
(Archives Nationales)

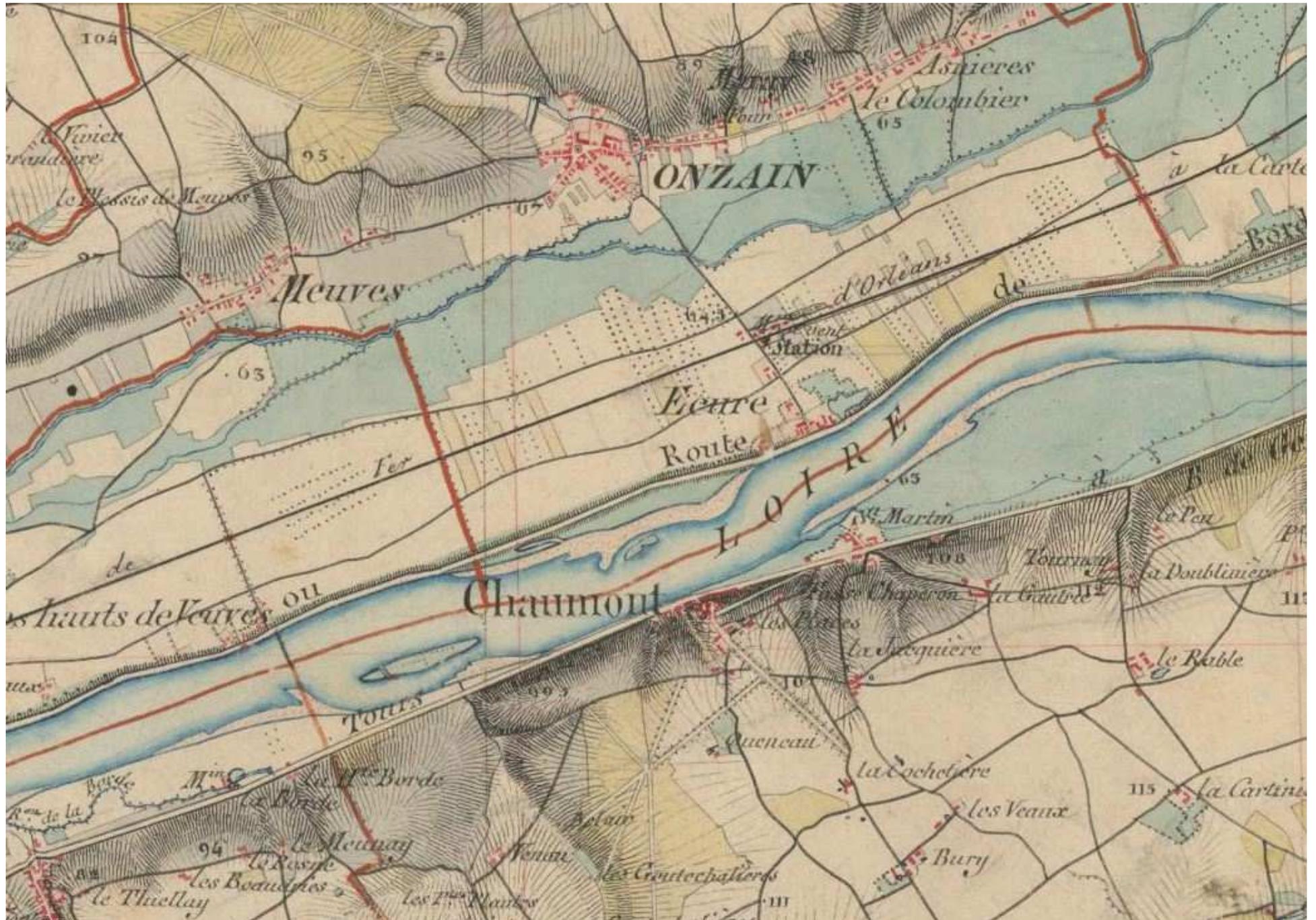
Plan Terrier d'Onzain (1737 / 1743)
(Commune d'Onzain)



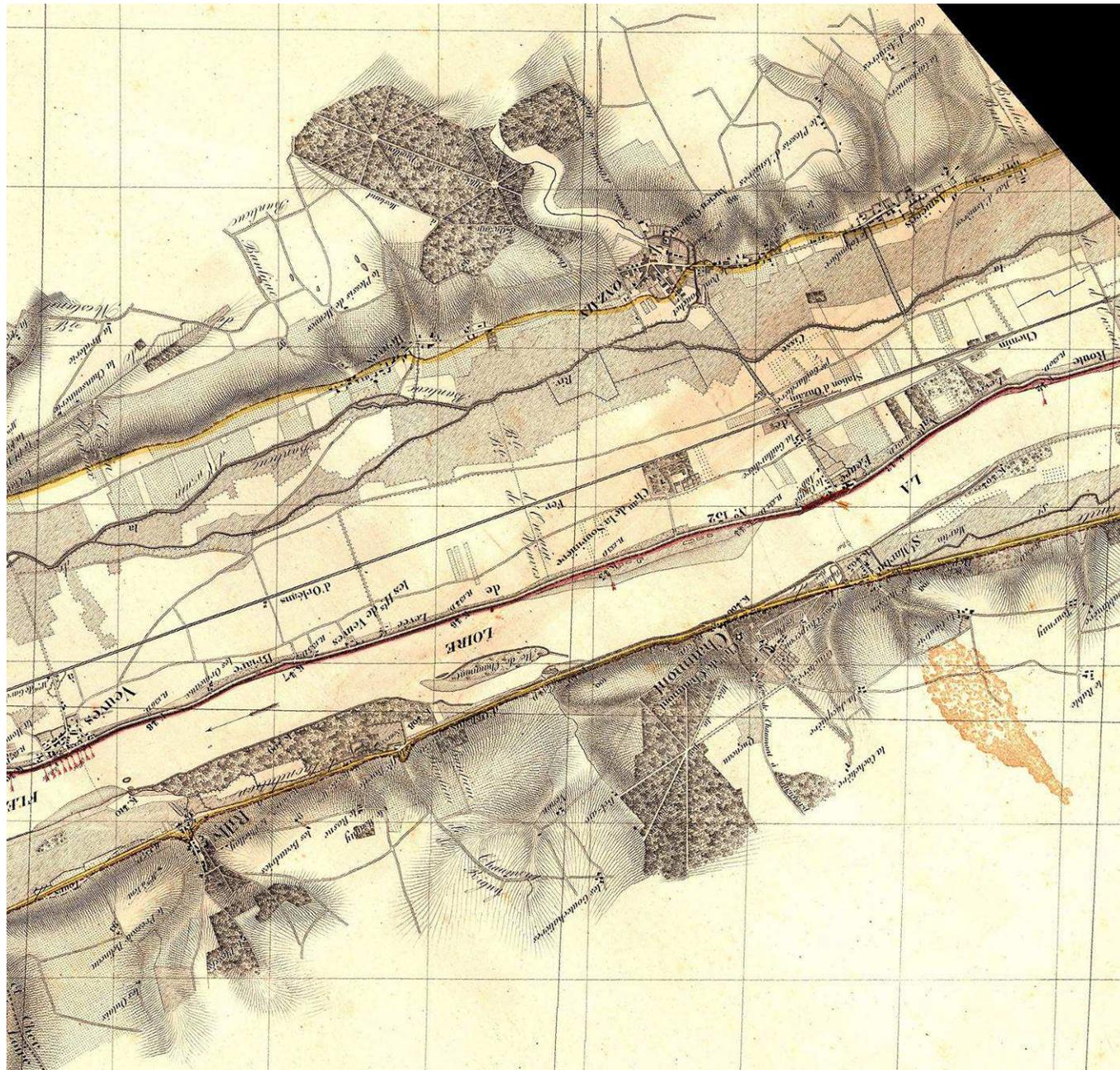
Carte de Cassini (1760)



Cadastre Napoléonien (1809 / 1819)



Carte d'Etat-major (1845)



Carte des Ponts et Chaussées (1850)



Photo aérienne de 1950

